
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Lundi 24 janvier 2005, à 20 h 45

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. André Hediger et Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Monique Cahannes*, *MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, Alain Fischer, M^{me} Liliane Johner, M. Roman Juon, M^{me} Ruth Lanz Aoued, MM. Bruno Martinelli, Jacques Mino, Olivier Norer, Jean-Pierre Oetiker, Georges Queloz, M^{me} Alexandra Rys, M. Frédy Savioz et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier et lundi 24 janvier 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture d'une lettre du Conseil administratif, signée de M. Christian Ferrazino, qui concerne le projet de plan localisé de quartier N° 29097B-282 au chemin de la Chevillarde, proposition PR-233:

«Monsieur le président,

»Je vous informe que suite à l'opposition formée le 21 avril 2004 par le Conseil administratif dans le cadre de la procédure d'adoption du projet cité en titre, qui avait fait l'objet d'un préavis défavorable de votre Conseil en date du 11 mars 2003, divers contacts ont eu lieu avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et les représentants de M. Maurice Dweck, propriétaire des deux parcelles concernées.

»A l'issue de ces discussions, M^e Vincent Martenet a confirmé par écrit, le 7 décembre dernier, que le propriétaire s'engageait à ce que 60% des logements soient subventionnés (catégorie HLM), conformément au plan localisé de quartier qui sera prochainement approuvé par le Conseil d'Etat.

»Fort de cet engagement et des réserves émises par la majorité du Conseil municipal lors de son vote final, le Conseil administratif a décidé le 19 janvier 2005 de retirer son opposition au projet, pour autant que l'arrêté d'approbation du Conseil d'Etat et la légende du plan localisé de quartier fixent avec précision la proportion de logements subventionnés (60% de logements HLM, respectivement HBM).

»Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner lecture de ma lettre aux membres de votre Conseil et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma parfaite considération.»

Mesdames et Messieurs, j'ai une deuxième communication: je signale aux membres de la commission du règlement qu'ils recevront demain une convocation pour vendredi prochain.

- 3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Daniel Sormanni, M^{me} Sandrine Salerno, M. Jacques Mino, M^{me} Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Georges Breguet, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, M^{me} Micheline Gioiosa et M. Jacques François, renvoyé en commission le 6 novembre 2002, intitulé: «Pour un règlement municipal portant sur la représentation de la Ville de Genève par son Conseil administratif dans les conseils d'administration ou de fondation» (PA-31 A)¹.**

Suite du premier débat

M. Christian Zaugg, rapporteur (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, devant l'évolution des débats, j'ai envie de dire que je ne retire rien de ce que j'ai dit à 17 h. Les réactions que j'entends de la part du Conseil administratif m'interpellent un peu... Franchement, je n'ai pas eu la berlue: M. Kaplun, président de la commission, a demandé à de nombreuses reprises de pouvoir recevoir la fameuse liste et il ne l'a pas obtenue. Bien, il semblerait qu'il se soit passé quelque chose après l'audition de M. Tornare et j'en suis très heureux, mais que l'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'avons pas dit! Véritablement, la commission du règlement a eu beaucoup de peine à obtenir la fameuse liste et, contrairement à ce que dit M. Tornare, j'estime que nous renvoyer à un document approximatif publié dans la presse n'est pas très respectueux vis-à-vis de notre commission...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce n'est pas ce que M^{me} Cabusat vous a dit tout à l'heure!

Le président. Monsieur Tornare, vous aurez la parole tout à l'heure.

M. Christian Zaugg. Je regrette infiniment, mais ce n'est qu'après plusieurs séances et de nombreux rappels de M. Kaplun que nous avons pu obtenir la fameuse liste. Si vous avez le moindre doute à ce sujet, Monsieur Tornare, j'ai ici les dates et les documents. Il ne faut pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes!

¹ Rapport, 4326.

Projet d'arrêté: représentation dans les conseils d'administration ou de fondation

Le président. Merci, Monsieur Zaugg. Je vous rappelle que j'ai aussi reçu ce courriel et qu'il était daté du 10 mai 2004.

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai bien écouté ce petit échange de propos entre MM. Zaugg et Tornare. Je vous remercie, Monsieur Zaugg, étant donné que vous avez reçu cette liste le 10 mai 2004, de la mettre en annexe à votre rapport. (*Ajoutée au Mémorial.*)

Cela dit, Monsieur le président, vous transmettez à M. Tornare: il dit qu'il a informé la presse, la *Tribune de Genève* et le *Temps* – pourquoi pas le *Courrier*, qui est un quotidien respectable de notre République? – mais informer les conseillers municipaux avant la presse, c'est peut-être ce que l'on attend de vous, Monsieur le magistrat, avec tout le respect que je peux vous porter. Lorsque nous travaillons au sein d'une commission, nous aimerions aussi être informés avec diligence, au lieu d'avoir certaines nouvelles d'abord par la presse et de devoir, ensuite, insister pour obtenir une liste.

Vous avez fait état de votre présence au conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG). Vous avez aussi parlé du bâtiment du pont de la Machine et du fait que ce n'était pas le conseil d'administration, mais le bureau des SIG qui a décidé de son affectation et qui l'a loué à l'entreprise horlogère. Néanmoins, selon toutes les informations que j'ai pu recueillir sur cet objet, le bureau des SIG a informé le conseil d'administration. Si vous n'étiez pas présent ce jour-là et si vous n'avez pas lu les procès-verbaux, j'estime que, dans ce cas, vous n'avez pas bien défendu les intérêts de notre municipalité, sachant que notre Conseil avait voté une motion M-415 demandant la création d'une brasserie à cet endroit, au lieu d'affecter le bâtiment aux activités, toutes muséales qu'elles soient, d'un privé.

Alors, Monsieur le magistrat, informez le Conseil municipal avant la presse et représentez bien les intérêts de notre bonne cité au conseil d'administration des SIG. Je vous remercie de transmettre, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Broggin, je transmets. Je tiens quand même à préciser que le rapport contient, en page 5, le compte rendu d'une séance qui a eu lieu le 4 juin 2004, ce qui fait que votre remarque à la page 6, Monsieur le rapporteur, devient caduque... (*Remarque.*) Ah, vous retirez cette remarque? C'est parfait!

M. René Winet (R). J'aimerais, au nom du Parti radical, confirmer ce qui a été dit, puisque j'étais un nouveau commissaire à la commission du règlement.

Projet d'arrêté: représentation dans les conseils d'administration ou de fondation

J'ai lu le rapport et ce n'est pas pour mettre en cause l'efficacité des fonctionnaires de notre municipalité, mais je confirme que la commission a bien demandé le 22 novembre 2002 à M. Erhardt, secrétaire général, d'envoyer la liste des conseils d'administration ou de fondation dans lesquels siègent les membres du Conseil administratif. Cela a été demandé le 22 novembre 2002 et je ne sais pas pourquoi M. Tornare s'obstine à dire que ce n'est pas vrai et que l'on met en cause les fonctionnaires. Entre le 22 novembre 2002 et le 26 mars 2004, il y a eu un silence radio, rien ne s'est fait, je ne sais pas pourquoi... Je confirme que, depuis que M. Tornare est venu à la commission, il y a eu une certaine ouverture et que, tout à coup, nous avons appris des choses intéressantes, mais avant il y avait carrément un blocage! Nous ne pouvons pas admettre, nous conseillers municipaux, que le Conseil administratif bloque le travail des commissions, c'est inadmissible. Il est vrai que nous avons enfin reçu la liste le 10 mai 2004, avant la séance du 4 juin 2004, et cela grâce à M. Tornare probablement, qui va sûrement pouvoir s'expliquer. Mais, en tout cas, il y a eu blocage et le Parti radical ne peut pas l'accepter.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne veux pas mettre de l'huile sur le feu, Monsieur Zaugg, mais je ne suis pas responsable du fait que cette liste n'a pas été distribuée. Je me fonde aussi sur ce que me disent les fonctionnaires – qui sont aussi les vôtres – et je rappelle que c'est le maire de l'époque, M. Hediger, qui aurait dû faire diligence et donner des ordres précis. Je le dis sans vouloir attaquer les absents et avec tout le respect que j'ai pour André Hediger, qui vit actuellement des moments pénibles.

M. Roberto Broggin ne siège pas au conseil d'administration des SIG, mais il doit savoir que le bureau a reconnu avoir fait une gaffe. Il a fait un communiqué de presse informant qu'il y avait eu un accord avec M. Hayek et Swatch avant que le conseil d'administration en soit informé. Le conseil a été informé après coup. A la suite de la publication de ce communiqué de presse, la journaliste du *Temps*, M^{me} Cynthia Gani, m'a téléphoné en me demandant ce que j'en pensais. J'ai donné mon opinion, mais le débat était déjà fait. Preuve en est, Monsieur Broggin, que ni M. Cramer ni moi-même n'avons réagi, puisque de toute façon les dés étaient pipés.

Quant à M. Winet, je le remercie de reconnaître que je n'ai pas «débloqué» dans le mauvais sens du terme – comme me le précise M. Ferrazino! – mais dans un sens positif. J'ai simplement dit à titre personnel que je trouverais bien que ce soit le Conseil municipal, je le dis sans démagogie, qui désigne les conseillers administratifs dans les fondations, les associations ou les conseils d'administration. Ainsi, il n'y aurait plus d'ambiguïté. Voilà ce que j'ai voulu dire lors de mon audition à la commission du règlement.

M. Christian Zaugg, rapporteur (AdG/SI). Pour mettre un point d'orgue à cette discussion et que le Conseil municipal comprenne vraiment de quoi nous parlons, je vais citer un extrait du rapport: «Séance du 22 novembre 2002: La commission désigne un rapporteur (...) et demande à M. Erhardt, secrétaire général, de lui envoyer la liste des conseils d'administration...» Or, quand avons-nous reçu cette fameuse liste? Le 10 mai 2004! Voilà, c'est tout!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 14 de ses membres et de sa commission du règlement qui a modifié le projet d'arrêté,

arrête:

Article premier. – Il est instauré un règlement municipal de portée générale de la Ville de Genève sur sa représentation par le Conseil administratif et par ses délégués-es au sein des conseils d'administration, fondations, comités et associations.

Art. 2. – A chaque début de législature et pour chacune des nominations au sein d'un conseil d'administration ou d'un conseil de fondation, le Conseil administratif présente au Conseil municipal les délégués-es qu'il a choisis-es.

Art. 3. – Les délégués-es agissent également en tant que mandataires du Conseil municipal et de la Ville de Genève. A ce titre, ils-elles doivent agir au mieux des intérêts de la Ville de Genève et rendre compte de l'exercice de leur représentation par une intervention du Conseil administratif auprès du Conseil municipal, lors des communications du Conseil administratif, au moins une fois par année et, en tout état de cause, à chaque fin de législature.

Art. 4. – Ce règlement entrera en vigueur dès la fin du délai référendaire.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut, André Kaplun et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 12 avril 2003, intitulé: «Contrôle de gestion» (PA-37 A1)¹.

Troisième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – L'article 121 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété comme suit:

«Les commissions permanentes sont les suivantes:

(...)

– commission de contrôle de gestion;

(...)

¹Rapport, 4195.

Art. 2. – La commission de contrôle de gestion a le droit de demander directement les renseignements et documents qu'elle juge utiles aux services ou entités subventionnées, et elle peut mandater des experts.

Art. 3. – La commission de contrôle de gestion est régie par les principes annexés au présent arrêté.

Principes de fonctionnement de la commission de contrôle de gestion du Conseil municipal de la Ville de Genève

1. Principes directeurs

La commission de contrôle de gestion (ci-après la commission) exerce un contrôle auprès de:

- l'exécutif;
- l'administration;
- les organismes privés ou publics subventionnés.

En cela, elle assume la responsabilité du Conseil municipal dans sa fonction d'autorité de surveillance. On parle, ici, du principe de haute surveillance, par opposition au contrôle parlementaire «normal».

2. Principes qui guideront la commission dans son travail

- Exemplarité (les cas d'espèce ont une valeur d'exemple).
- Opportunité de parvenir à mener le contrôle.

3. Rapports entre la commission, l'exécutif et l'administration

Pour mener à bien sa mission, la commission travaille dans un esprit de dialogue avec l'exécutif et les divers services de l'administration. Elle veille à instaurer un processus de communication qui garantisse une amélioration des prestations fournies par la commune ainsi qu'un fonctionnement toujours plus satisfaisant des services. La commission a pour but de faire avancer le débat démocratique et souscrit au principe de transparence des activités de la Ville de

Genève. La commission est, dans son étude des objets, guidée par un esprit de consensus (dans le choix des objets à traiter et des recommandations émises). Les recommandations, à l'adresse du Conseil administratif, ne sont pas d'un caractère impératif, mais obligent l'exécutif à justifier des décisions qui s'en écarteraient.

4. Principes qui guideront la commission dans ses activités de contrôle

- Légalité.
- Cohérence entre la décision et son exécution.
- Efficience (adéquation et usage des moyens mis en œuvre en regard de l'action).
- Efficacité (le but est-il atteint?).
- Publicité du rapport annuel.

5. Fonctionnement de la commission

- La commission peut donner des mandats externes.
- Les débats et les notes de séances sont confidentiels.
- La commission de contrôle de gestion établit chaque année un rapport qu'elle adresse au Conseil municipal.
- La commission a un pouvoir d'autosaisine.
- Les membres de la commission ne peuvent pas se faire remplacer occasionnellement.
- La commission est dotée d'un appui administratif.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Projet d'arrêté de M^{mes} Hélène Ecuyer, Caroline Schum, Claudine Gachet, Bérengère Rosset, Annina Pfund, MM. Bruno Martinelli, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Création d'une commission Agenda 21» (PA-53)¹.

Troisième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal constitue une commission permanente Agenda 21, formée de 15 membres.

Art. 2. – L'article 121 du règlement du Conseil municipal sera modifié en conséquence.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

¹Projet d'arrêté, 4271.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2003 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Virginie Keller Lopez.

La commission des finances s'est réunie le 22 septembre 2004, sous la présidence de M. Pierre Losio, afin d'étudier le rapport d'activité 2003 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) et d'auditionner plusieurs de ses représentants. Les notes de séance ont été prises par M. Nicollier, que nous remercions de son excellent travail. Le rapport d'activité 2003 ayant été largement distribué, nous ne l'annexerons pas au présent rapport. Quant au deuxième document étudié, le rapport personnel du président de la Fondetec, il est disponible au secrétariat.

Séance du 22 septembre 2004

Audition de la Fondetec, représentée par M. Jacques François (AdG/SI), président, M. Gilbert Mouron, directeur, M. Gary Bennaim (L), M. Bruderli (UDC), M. Roger Deneys (S), et M. René Winet (R), membres du Conseil de fondation de la Fondetec

M. François présente les deux rapports distribués aux membres de la commission. Le rapport général, diffusé largement, et celui adressé au Conseil municipal qui n'engage que le président qui a souhaité, pour des raisons d'efficacité, faire un rapport personnel.

La commission passe à l'étude de ce dernier document qui concerne les comptes 2003.

M. François souligne que les six premiers mois ont été gérés par l'ancien conseil de fondation, il s'agit donc d'une année transitoire. En ce qui concerne la présentation des comptes, certaines modifications ont été réalisées afin de rendre les comptes plus lisibles, notamment la division en trois parties: activité de soutien, compte de fonctionnement, compte pour la gestion de la fortune. En 2003, la Fondetec a prêté un peu moins d'argent, mais l'activité de la fondation est dans la continuité du travail déjà fait auparavant.

Un commissaire questionne le président de la fondation sur l'état de santé général de la Fondetec.

¹Rapport d'activité, 760.

M. François a souhaité changer les rapports entre la Fondetec et la Ville afin de rétablir la confiance et de permettre ainsi une nouvelle dotation par le Conseil municipal. Ce changement devrait se traduire par un changement de statut de la Fondetec en fondation de droit public.

Plusieurs commissaires s'étonnent et regrettent que le document présenté ne soit pas assumé par l'ensemble du conseil, alors qu'il ne présente pas d'aspects polémiques.

M. François confirme que ce rapport aurait dû être signé par l'ensemble du conseil, mais que, pour des raisons liées au manque de temps, le rapport n'est signé que par lui-même.

M. François explique ensuite que la Fondetec a introduit des provisions afin de donner la situation financière la plus exacte possible. Jusqu'alors, il n'y avait que les pertes effectives qui étaient signalées. On trouve donc sous «attribution provision pour risques sur dossiers», la somme de 1,8 million de francs qui concernent des projets fragiles qui ont été aidés les années précédentes et pour lesquels il n'y avait pas de provisions. Le résultat de l'activité de soutien se monte à 3 031 557,17 francs.

Un commissaire souhaiterait avoir un consolidé du compte pertes et profits.

Un commissaire questionne sur l'augmentation des charges salariales.

Il s'agit de rattrapages de salaires de 2002 qui avaient été mal comptés et de postes de stagiaires supplémentaires.

Un commissaire rappelle le débat concernant le pourcentage du montant de fonctionnement par rapport au capital de la Fondetec et demande s'il existe des mesures envisagées pour se rapprocher du pourcentage souhaité par le Conseil municipal. Ce pourcentage correspondait à environ 340 000 francs par année pour le fonctionnement.

Le conseil de fondation essaie de faire des économies sur les jetons de présence et d'autres postes, mais il n'est pas possible d'économiser sur les salaires ou les locaux. De plus, il y a une augmentation du travail et du contrôle des dossiers. Il faut rappeler également que l'audit a coûté 5000 francs (10 000 francs par année seront provisionnés pour le prochain audit). Il n'est pas envisageable de faire tourner la Fondetec avec 340 000 francs.

La fortune de la Fondetec apparaît sous trois formes: des liquidités, un fonds de placement, des actions et des obligations. La somme disponible pour des prêts en 2004 se monte à 2 018 276 francs. Actuellement, il reste 1,2 million, mais il faut préciser que des sommes prêtées rentrent chaque mois.

Une commissaire questionne le conseil de fondation au sujet de l'éthique des placements.

Concernant les placements, la fondation essaie de faire des placements éthiquement acceptables, même si ce n'est pas toujours simple de contrôler les placements. On essaie de diminuer le taux d'actions, afin de pouvoir garder plus d'argent disponible pour les prêts même si cela rapporte moins d'argent. Il faut trouver un équilibre entre le placement et les liquidités. Cela dépend aussi d'une nouvelle dotation éventuelle du Conseil municipal. La Fondetec ne doit pas gérer l'agent de manière risquée.

Un commissaire résume la situation ainsi: la Fondetec prête environ 4 millions par an et en récupère 3 millions, cela signifie qu'elle en perd environ 1 million par an. Que cela signifie-t-il par rapport au besoin d'une nouvelle dotation? Quel est le calendrier prévu? La Fondetec peut-elle passer par le Conseil administratif ou le Conseil municipal pour une nouvelle dotation?

Le conseil de fondation va préparer un rapport très précis dans les mois qui viennent avec les scénarios envisagés. Concernant le changement de statut, cela dépend du Conseil municipal et de son rythme de travail. (Le projet d'arrêté PA-52 est à l'ordre du jour et devrait être traité cet automne, il faut ensuite que le Grand Conseil avalise le changement de statut avec une loi.) Ce changement de statut permettra un meilleur contrôle du Conseil municipal et facilitera peut-être une nouvelle dotation. C'est effectivement le Conseil municipal qui décide de l'octroi d'une nouvelle dotation.

M. Deneys souligne que le montant disponible est à la baisse, que la marge de manœuvre de la Fondetec se réduit, ce qui est regrettable, car cela risque de décourager des prêts pour des projets plus ambitieux. Il est donc assez urgent de discuter d'une nouvelle dotation.

Concernant la présentation des catégories d'entreprises aidées par la Fondetec, M. François explique le regroupement effectué en cinq catégories (restauration, commerce, services, production, autres).

Un commissaire questionne sur les sommes prêtées pour des projets de restauration.

M. François explique qu'il y a beaucoup de microcrédits, des coups de pouce donnés à des projets qui ont déjà une partie des fonds.

En ce qui concerne les prêts directs et les cautions, la Fondetec préfère faire des prêts directs (environ 44% des prêts) plutôt que passer par des cautions des banques qui ne prennent aucun risque et touchent des intérêts. Souvent, la Fondetec prête pour des investissements, la Fondetec n'est pas équipée pour gérer des

comptes courants. Il faudrait étudier les conséquences de l'augmentation des prêts directs sur la charge de travail et sur la gestion financière du fonds. La Fondetec prête à un taux un peu moins élevé que la banque (entre 4% et 5%), elle tient compte du projet, ces décisions sont prises par le conseil de fondation.

Un commissaire s'inquiète de la volonté de l'Etat de regrouper les divers organismes qui oeuvrent dans le domaine de l'aide (Start-PME, LAPMI (loi pour l'aide aux petites et moyennes entreprises), FONGIT, l'OGCM (Office genevois du cautionnement mutuel)).

M. Deneys, qui siège à la commission économie du Grand Conseil, indique que ce n'est pas à l'ordre du jour. Cela pose la question de la spécificité de chaque organisme, du territoire qu'ils recouvrent. Les organismes cantonaux pourraient être regroupés, mais pas forcément les organismes municipaux. M. François insiste sur l'importance qu'il existe une pluralité d'organismes, cela donne plus de chance aux entreprises de convaincre de l'intérêt de leur projet. Il n'y a pas de doublons, car chaque organisme a ses spécificités et son rayon d'action même si parfois ils peuvent collaborer dans certains montages financiers.

Une commissaire souhaite savoir pourquoi certains projets ne reçoivent pas d'aide et comment la Fondetec assure la diffusion de l'information.

Peu de projets sont refusés (six en 2003), ce sont des projets qui ne remplissent pas les conditions. Ce sont souvent par l'intermédiaire des banques et des autres organismes que les projets arrivent à la Fondetec. Il y a un projet de refaire le site Internet pour mieux expliquer les objectifs de la Fondetec et les conditions pour bénéficier des aides.

Un commissaire questionne la volonté de la Fondetec de faire du «coaching» d'entreprises aidées quand cela est nécessaire.

Les collaborateurs et les collaboratrices de la Fondetec font indirectement un travail de contrôle et d'accompagnement et la question se pose parfois d'accompagner particulièrement certains projets, mais cela nécessiterait un poste supplémentaire et poserait des questions sur les objectifs visés et le rôle de la Fondetec.

La commission passe à l'étude du rapport annuel de la Fondetec.

Un commissaire questionne sur l'augmentation du poste débiteur notaire au bilan.

Il s'agit de la vente d'un immeuble revendu au prix auquel il avait été acquis. Cet immeuble avait été racheté lors de la cessation d'une entreprise.

Un commissaire questionne sur la gestion des jetons de présence.

M. François explique que chaque dossier a un répondant et que chaque membre a un nombre différents de projets à charge, cela dépend de la disponibilité.

Un commissaire demande ce qui s'est passé avec l'entreprise Virgo.

La Fondetec perd environ 650 000 francs avec cette entreprise qui est en faillite. Lorsque Virgo est partie à Fribourg, elle aurait dû rembourser la Fondetec, ce qui n'a pas été fait. La Fondetec a refusé le concordat proposé. Une enquête a été menée et le conseil de fondation discute de l'éventualité d'une plainte.

Discussion et prises de position de la commission des finances

Le Parti du travail apprécie le rapport du président du conseil de fondation qui précise le rapport annuel. Il regrette l'absence de femme dans le conseil de fondation. Il souhaiterait voir apparaître plus de détails concernant le nombre de dossiers traités et les méthodes de travail.

Le Parti démocrate-chrétien compare ce rapport aux cinq précédents et souligne l'amélioration de la présentation du rapport annuel et la qualité du rapport du président de la fondation. Concernant le budget de fonctionnement, il remarque qu'il est difficile de diminuer les charges de fonctionnement, étant donné la charge de travail. En 2006, il faudra se poser la question de redoter la Fondetec, le Conseil municipal ayant maintenant toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions.

Le Parti socialiste est satisfait du rapport annuel et du rapport du président, même s'il aurait préféré qu'il émane de l'ensemble du conseil de fondation. La Fondetec est un outil efficace et indispensable à la vie économique de la Ville de Genève. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre le travail, de changer les statuts et de discuter de la nouvelle dotation.

Le groupe des Verts souligne qu'en quatre mois le conseil de fondation est devenu plus soudé et qu'il a ainsi pu travailler sérieusement. Cet organisme permet de sauver des entreprises et c'est important. Les Verts sont satisfaits de cette nouvelle dynamique.

L'Union démocratique du centre (UDC) n'a pas connu les rapports précédents, elle n'a donc pas de point de comparaison. Elle a apprécié les rapports reçus qui informent clairement sur les orientations et la qualité du travail. Elle souligne qu'on ne peut pas ne pas soutenir ce type d'organisme, le groupe UDC sera attentif à la suite du travail et à la prochaine demande de dotation.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) relève l'amélioration de la transparence. Elle relève la bonne accessibilité des informations aux entreprises. C'est un outil important.

Le Parti libéral relève l'amélioration de la présentation et souligne les choix qui se posent aujourd'hui dans la gestion des fonds (prêts directs ou cautions). En ce qui concerne les frais de fonctionnement, le groupe est insatisfait, car cela ne semble pas être une préoccupation de la fondation. La modification des statuts est secondaire par rapport aux autres enjeux.

M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve). Ces dernières années, lors de l'examen de l'activité annuelle de la Fondetec, les discussions entre le Conseil municipal et les représentants de la Fondetec n'étaient pas véritablement détendues. Cela était dû à des problèmes internes à la Fondetec et je dois dire que l'examen des rapports antécédents a été difficile, que les relations de travail étaient empreintes de tensions et qu'on ne sentait pas une véritable volonté de collaboration. Cette année, je tiens à relever que le climat s'est vraiment détendu, que nous avons pu travailler de manière tout à fait agréable, que le président de la Fondetec n'a éludé aucune question, qu'il ne s'est jamais réfugié derrière le statut de droit privé de la fondation – peut-être encore en vigueur pour quelque temps – pour éviter de répondre aux questions des commissaires. Je crois que toute la commission a apprécié cette attitude, qui permet que s'établissent une véritable collaboration et une véritable confiance entre cette institution importante dans la vie économique de notre ville et le Conseil municipal, qui a quand même déposé 20 millions de francs dans l'escarcelle de la Fondetec. Je ne doute pas que nous allons continuer dans cette optique, dans cette ambiance.

Le président nous a annoncé un rapport pour la fin du mois de janvier, qui pourrait expliquer la nécessité que nous participions à nouveau financièrement à la Fondetec, mais là j'anticipe peut-être un autre débat. Pour le moment, notre commission vous présente son rapport, Mesdames et Messieurs. Il n'appelle aucun vote, mais c'est un moment important, parce que la Fondetec est une institution qui a travaillé et qui travaille encore grâce une dotation très importante de notre Conseil municipal.

Il est pris acte du rapport d'activité 2003 de la Fondetec.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, intitulée: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux» (P-77 A)¹.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

Discussion

Renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal, le 11 mai 1998, cette pétition n'a jamais fait l'objet d'un examen au sein de cette commission.

La commission du règlement a voté, le 26 mars 2004, le règlement définitif du plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève, rendant ainsi la pétition P-77 sans objet.

Vote

A l'unanimité moins une abstention libérale, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande de voter le classement de cette pétition.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

¹«Mémorial 155^e année»: Commission, 5202.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Prolongement de la ligne 3 des bus TPG en direction du quartier du Pommier» (P-81 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

La pétition a été renvoyée à la commission par le Conseil municipal en date du 12 mars 2003. La commission s'est réunie le 31 août 2004, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, pour traiter de cet objet. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous deux en soient remerciés.

Texte de la pétition

Le courrier (voir annexe) envoyé aux autorités compétentes par M. N. Scherrer constitue selon le pétitionnaire le texte même de la pétition et, au regard de la longueur de la missive et par souci de concision, le rapporteur invite les lecteurs à s'y référer.

Séance du 31 août 2004

Audition de M^{me} Fabienne Fischer, de M. Jean-François Marti, avocats mandataires des pétitionnaires, et de M. Serge Fama, de la Société privée de gérance

M^{me} Fischer prend la parole et explique que trois pétitions similaires ont été déposées sur le projet d'extension de la ligne 3 des TPG et de sa modification de parcours au Petit-Saconnex; la première de M. Scherrer, la seconde des riverains (NDR: pétition P-112) et la dernière de l'Association des intérêts du Petit-Saconnex (NDR: pétition P-113). Elle précise que les TPG ont demandé une autorisation à cet égard à Berne. Elle ajoute que les pétitionnaires ne remettent pas en question l'extension mais bien la modification de parcours, laquelle prévoit une bifurcation de la ligne avant le chemin de la Tourelle avant de remonter sur le chemin Colladon. Elle déclare que le souci des habitants concerne la qualité de vie et la sécurité des usagers de ces chemins. En effet, le nouveau parcours verrait les bus emprunter le même trajet à la montée et à la descente. Elle signale que trois écoles, un établissement médicosocial et une importante fréquentation piétonnière sont existants sur le chemin de la Tourelle. Elle rappelle en outre que les habitants avaient demandé un certain nombre de mesures afin de sécuriser ce périmètre. Des passages piétons, une zone 30 km/h et des places de parc en épis alternés ont ainsi été établis sur ce

¹«Mémorial 160^e année»: Commission, 5596.

chemin. Or, le nouveau trajet des TPG remet en question ces différentes mesures. Elle ajoute qu'il est apparu que l'argument principal des TPG relevait de leur obligation envers le Canton d'augmenter l'offre, un argument qui paraît secondaire aux habitants de ce quartier au vu de ses besoins. Elle précise que les riverains se demandent donc s'il ne serait pas possible de trouver une autre solution pour ce parcours. Elle remarque enfin que les maîtresses de l'école des Crêts regrettent de ne pas avoir été consultées dans cette problématique.

Questions et commentaires

Un commissaire de l'AdG/SI prend la parole et déclare avoir habité et travaillé dans ce quartier. Il pense qu'il devrait être possible de modifier le tracé de cette ligne. Il rappelle cependant que les chauffeurs TPG ne sont pas des Fangio et que les riverains n'apprécieront pas plus un déplacement des arrêts sur le chemin Duboule.

M. Marti répond qu'il est évident que l'extension paraît nécessaire. Il pense qu'une solution plus simple serait de continuer ce trajet sur la place du Petit-Saconnex.

Un commissaire de l'AdG/SI rappelle alors que le tracé précédent a toujours été considéré comme provisoire.

M^{me} Fischer précise le tracé: Duboule, Pommier, haut Duboule, Champ-d'Anier.

Un commissaire socialiste se demande si les pétitionnaires ont pris des contacts avec les TPG et, si tel est le cas, quelle a été la teneur de ces discussions.

M. Marti rappelle qu'il existe une procédure pendante devant l'Office fédéral des transports et qu'il sera possible de recourir. Il ajoute qu'une séance de conciliation s'est réalisée à l'Office cantonal des transports dans le cadre d'une expropriation de terrain dont ont besoin les TPG pour installer des poteaux. Il précise encore que les TPG ont déclaré que ce nouveau tracé améliorerait l'offre.

Un commissaire Vert remarque que la desserte proposée par les représentants du pétitionnaire est une détérioration de l'offre, puisque le tracé et les arrêts à l'aller et au retours ne sont pas les mêmes.

M. Marti acquiesce.

M^{me} Fischer signale que les TPG ont l'intention d'accroître le nombre de bus.

Un commissaire de l'AdG/SI demande si l'expropriation concerne bien des poteaux de trolleybus.

M. Marti acquiesce et remarque que cette expropriation n'est pas fondamentale dans les enjeux que soulèvent ces pétitions.

Un commissaire libéral demande si les représentants des pétitionnaires ont été entendus par le Grand Conseil et quelles sont les consultations qui ont été réalisées.

M^{me} Fischer répond que M. Scherrer a été entendu par la commission des transports dans le cadre de la procédure inhérente à l'extension de la ligne 3. Elle ajoute qu'il y a eu en outre des séances de conciliation devant l'Office fédéral des transports auxquelles les mandataires des riverains ont assisté.

Audition de M^{me} Loly Bolay, M. Eric Steiner, M. Pierre Eckehrt et M. Georges Marguet, représentants de la commune du Grand-Saconnex

(N.d.l.r.: Quoique portant initialement sur la pétition P-81, l'audition des représentants de la commune du Grand-Saconnex s'est avant tout axée sur la coopération intercommunale. Les débats sont néanmoins reproduits in extenso.)

M. Steiner prend la parole et explique que la démarche souhaitée par sa commune concerne une amélioration de la concertation entre le Grand-Saconnex et la Ville de Genève. Il demande ensuite si le déplacement de la ligne 3 entraînera la mise en rue résidentielle de la rue Moïse-Duboule.

Un commissaire libéral répond qu'il n'y a pas encore de décision à cet égard.

M. Steiner mentionne que cette décision l'inquiète, car les incidences sur le Grand-Saconnex seraient importantes, notamment en termes de report de trafic.

M^{me} Bolay mentionne avoir conscience que le Conseil municipal de la Ville de Genève est débordé. Elle se déclare tout de même surprise du retard de cette pétition que sa commune, en l'occurrence, ne connaissait pas. Elle explique ensuite que le problème du Grand-Saconnex relève de la coordination du trafic, une problématique qui a motivé la démarche de ses collègues et d'elle-même.

Un commissaire libéral répond qu'une discussion hors séance est tout à fait envisageable.

M^{me} Bolay signale ensuite qu'une interpellation a été déposée devant le Grand Conseil par M. Mark Muller à ce sujet.

M. Eckehrt précise avoir l'impression que cette pétition s'attaque tant au prolongement de la ligne qu'à sa modification. Il évoque ensuite la ligne 14.

M. Marguet ajoute que l'OTC savait déjà il y a quatre mois que la ligne 14 passerait également par le chemin du Pommier.

Un commissaire radical remarque qu'il n'y a donc strictement aucune concertation entre la Ville de Genève et le Grand-Saconnex.

M. Steiner acquiesce.

Une commissaire socialiste mentionne être sensible à la démarche des représentants du Grand-Saconnex et être totalement disposée à collaborer. Elle en vient ensuite à la pétition et rappelle qu'un plan localisé de quartier concernant 700 logements a été réalisé au Grand-Saconnex. Elle demande alors quels sont les problèmes effectifs rencontrés par la commune.

M. Steiner répond que le plus gros de la desserte du quartier du Pommier se fera par la route de Ferney et le chemin du Pommier. Il y aura en l'occurrence un gros problème au niveau du débouché sur la route de Ferney.

Un commissaire libéral mentionne alors qu'il prendra contact avec le Grand-Saconnex afin de mettre en place une relation entre les deux communes. Il se déclare encore surpris d'entendre que la commune ne connaissait pas l'existence de cette pétition.

M. Steiner répond qu'elle a été signée principalement par des habitants de la ville de Genève. Il ajoute que la commune est évidemment en faveur de l'extension de cette ligne.

Un commissaire libéral remarque que les pétitionnaires ne remettent pas en question l'extension de la ligne, mais bien la modification de trajet.

Un commissaire socialiste rappelle alors que l'Alternative propose une réduction du trafic motorisé individuel et le transfert modal. Le Conseil administratif est à cet égard en relation avec les institutions internationales qui sont nombreuses sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex. Elle espère que les deux communes pourront conjuguer leurs efforts dans le même sens.

M. Marguet signale en l'occurrence que les modifications en cours à l'Ecole internationale vont provoquer une augmentation de trafic.

M^{me} Bolay ajoute qu'il est vrai que le nouveau tracé créera un gros problème de sécurité tant pour les enfants que pour les personnes du troisième âge.

M. Steiner évoque alors l'annexe 3 de la pétition qui indique le souhait que l'extension ne soit pas réalisée.

Un commissaire libéral répond que cette annexe date de 2002 et que les pétitionnaires ont réactualisé leur position depuis.

Un commissaire de l'AdG/SI demande si la commune du Grand-Saconnex est en faveur du transbordement.

M. Steiner répond par la négative.

Un commissaire de l'AdG/SI espère que cette situation sera provisoire, dans l'attente de la route des Nations. Il ajoute que la ligne 14 est appelée à disparaître à terme.

M^{me} Bolay précise que près de 70 000 véhicules passent journallement par le Grand-Saconnex. Elle pense qu'il est nécessaire que les TPG desservent correctement cette commune. Elle évoque ensuite les projets de la campagne Boccard et de la crèche du CICR qui, outre ceux du Pommier, vont rapidement créer une situation d'urgence.

Un commissaire Vert et un commissaire de l'AdG/SI se déclarent en faveur d'une concertation avec la commune du Grand-Saconnex.

Discussion et vote de la commission

Une commissaire démocrate-chrétienne propose alors de classer cette pétition qui semble être dépassée. Elle pense qu'il faut en l'occurrence soit attendre que les deux autres pétitions soient renvoyées à la commission, soit rédiger une motion si la commission estime que le danger est suffisamment important.

Un commissaire socialiste mentionne partager cet avis et pense qu'il faudrait assortir le classement de cette pétition par des recommandations.

Un commissaire de l'AdG/SI déclare quant à lui regretter de ne pas avoir entendu M. Scherrer. Il remarque ensuite que la question du chemin de la Tourelle reste donc en suspens. Il propose alors de suspendre les travaux en attendant les deux autres pétitions.

Un commissaire libéral se déclare également surpris par l'absence de M. Scherrer. Il ajoute être en faveur du classement de cette pétition. Il ne croit pas en outre qu'il soit possible de faire des recommandations en cas de classement. Il ajoute que le Conseil municipal doit renvoyer le sujet à la commission officiellement, puisque celle-ci ne peut pas s'autosaisir directement de la problématique.

Les représentants de l'UDC et des radicaux acquiescent.

Un commissaire Vert mentionne alors que la situation est floue. Il ne comprend pas que les avocats soient venus expliciter d'autres pétitions que celle indiquée à l'ordre du jour.

Le président répond que M. Scherrer ou ses représentants devaient être auditionnés par la commission. Cependant, une lettre récente lui a appris que ses avocats viendraient l'assister pour la question de l'expropriation. Il constate, quoi qu'il en soit, qu'il n'est pas venu. Il passe ensuite au vote du classement de cette pétition.

Ainsi, la commission décide de classer cette pétition, à l'unanimité des membres présents.

M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L). Un représentant du Parti des Verts suppléera sans doute le rapporteur, M. Norer, lequel est absent ce soir. Pour ma part, j'aimerais simplement rappeler la problématique de cette pétition P-81, qui a fait couler, si ce n'est beaucoup d'encre, en tout cas beaucoup de salive au sein de notre commission, qui a récemment étudié deux autres pétitions du même acabit. Je rappelle très rapidement l'objet, parce que nous aurons à reparler du fond, sachant que la commission a décidé le classement de cette pétition pour une raison de forme. En l'occurrence, il s'agit du prolongement de la ligne de bus 3, non seulement pour couvrir le quartier du Pommier, ce qui n'a jamais été mis en cause, mais surtout pour assurer une nouvelle desserte autour du quartier et notamment sur la place du Petit-Saconnex, et c'est là où quelques difficultés sont apparues.

D'une part, il semblerait qu'il y ait eu une méprise dans l'esprit de certains pétitionnaires, qui ont pensé que la suppression de la desserte de la place du Petit-Saconnex par la ligne 3 aurait pour effet de supprimer toute circulation sur cette place, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, les pétitionnaires pensaient que l'utilisation en double sens de la rue de la Tourelle risquait de poser des difficultés.

Alors, je ne vais pas aborder le problème de fond, que nous aborderons lorsque nous étudierons les pétitions P-112 et P-113. La pétition P-81 a été classée à l'unanimité car le pétitionnaire, bien qu'il ait été invité à plusieurs reprises devant la commission de l'aménagement et de l'environnement, n'a pas souhaité ou pas jugé opportun de se déplacer. En revanche, il a été représenté par un avocat. Je n'ai évidemment rien contre les avocats à la condition que ce soit dans des prétoires! Je n'ai pas le sentiment que la commission de l'aménagement et de l'environnement soit devenue un prétoire et j'ose espérer qu'elle n'est pas considérée comme telle par les personnes qui sont auditionnées... Du reste, il y a eu un joyeux mélange des genres, puisque l'avocat présent était en même temps celui qui avait déposé le recours auprès de l'Office fédéral des transports au sujet de cette pétition. Ce joyeux mélange entre procédures judiciaires et interventions au niveau politique et parlementaire n'a, à l'évidence, pas convenu aux commissaires, lesquels ont décidé à l'unanimité de classer cette pétition. En ce qui me concerne, je vous encourage très vivement, Mesdames et Messieurs, à faire de même.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

9.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour 700 nouvelles places de parc pour les habitants et les commerçants du quartier des Eaux-Vives» (P-99 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La pétition P-99 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 21 janvier 2004.

La commission s'est réunie les 25 octobre et 8 novembre 2004, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. La rapporteuse tient à remercier M^{me} Ursi Frey et M^{lle} Olivia Di Lonardo pour l'excellente prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 25 octobre 2004

Audition des pétitionnaires, M^{me} Christine Bakker, coprésidente de l'association Vivre aux Eaux-Vives, M. Henri Gobet, trésorier, et M. Rolland Berens, secrétaire

M^{me} Bakker fait remarquer que cette pétition a recueilli 2300 signatures en peu de temps et qu'une copie a été transmise à M. Ferrazino.

Elle explique qu'une partie des places de stationnement en zone bleue seront supprimées, alors qu'il en manque déjà un grand nombre pour les habitants et que trouver une place libre dans le quartier peut prendre plus de quarante-cinq minutes, engendrant ainsi une augmentation de la pollution. Le but de cette pétition est de rendre le quartier des Eaux-Vives plus vivable et plus convivial, car tous les usagers du domaine public sont pénalisés par cette situation.

M. Berens, quant à lui, fait remarquer que la démarche a été entreprise en lien avec le projet d'aménagement lancé par la Ville pour aménager la place du Pré-l'Evêque (un concours a été organisé et des bureaux d'architectes ont travaillé sur ce projet). Lui-même a lancé un projet pour créer un parking souterrain. Le responsable du département d'alors lui a dit à l'époque qu'une intervention avait eu lieu au Conseil municipal développant le même sujet et se référant à des pétitions sur la sécurité dans le quartier. M. Berens est donc parti du principe qu'un tel pro-

¹ «Mémorial 161^e année»: Commission, 4089.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

jet pouvait être envisagé dans le cadre de l'aménagement de cette place. Des mesures d'accompagnement sont prévues dans les rues environnantes, mais les pétitionnaires n'en connaissent pas la nature et précisent que le groupe de travail n'a pas retenu certaines mesures, contrairement à ce qui a été affirmé. C'est dans ce contexte que les pétitionnaires pensaient pouvoir lancer un projet de parking pour les habitants en faveur des ayants droit au macaron D. Il note cependant que des arrangements avec des privés sont à trouver pour le financement.

Il cite en exemple le parking souterrain construit à la rue du Roveray où l'association a demandé la possibilité d'obtenir des places pour les habitants du quartier. Cette démarche n'a pu aboutir, les responsables ne traitant pas avec des associations mais directement avec des privés, et il relève que le tarif pratiqué de 335 francs par mois et par place est assez onéreux.

Les pétitionnaires attendent des autorités cantonales et communales qu'elles entrent en matière sur la possibilité de construire un parking réservé aux habitants en cohérence avec l'aménagement du quartier et indiquent que les commerçants y sont également favorables, le temps en zone bleue étant limité.

M. Gobet ajoute qu'il est estimé que chaque habitant parcourt chaque jour environ 2 km pour trouver une place de parc, engendrant pollution de l'air et pollution sonore inutiles. Cette situation est jugée catastrophique.

Selon les statistiques fournies par la Fondation des parkings, il constate qu'à la fin de 2003 le taux d'occupation des places macarons D est de 146% et que cela rapporte au moins 500 000 francs à la fondation. La construction d'un parking étant chère, cette fondation pourrait le réaliser. La presque totalité des places macarons sur le territoire de la ville rapporte un revenu estimé à plus de 4 millions de francs par année; la demande des pétitionnaires est donc que la Fondation des parkings réserve une partie de cette manne en faveur d'un parking pour les habitants situé sous la place du Pré-l'Evêque.

Un commissaire se fait confirmer l'emplacement exact dudit parking sous la place du Pré-l'Evêque, soit sous la partie gauche en montant et non pas sous l'emplacement de la poste provisoire.

Un autre commissaire remarque que la construction d'un parking prend du temps et demande s'il n'y aurait pas plutôt urgence à étendre la zone de macarons, puisqu'on étouffe aux Eaux-Vives. Il demande si les pétitionnaires lient l'extension de cette zone à ce parking.

M. Gobet répond que, selon les termes de la pétition, il est demandé de mettre en place une solution provisoire à la hauteur de la gare des Eaux-Vives dans l'attente d'un parking définitif. Il est en outre précisé qu'un tel parking provisoire demanderait peu d'aménagement des terrains actuellement abandonnés; de plus,

les travaux liés à la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) ne commenceront pas avant 2006. Enfin, l'extension de la bande sous la Roseraie a été évoquée par la commission des transports du Grand Conseil qui a également reçu la pétition. A la suite de notre audition par ladite commission, les places de stationnement ont été modifiées et, maintenant, on trouve de la place à cet endroit, même tard le soir.

Puisque les pétitionnaires se soucient de l'ensemble de la population, donc également des piétons et cyclistes, que préconisent-ils pour cette catégorie d'usagers dans le cadre de cette pétition?

M. Berens indique que la proposition concerne plutôt une série de mesures; à partir du moment où moins de voitures tourneront, les risques seront diminués. On constate d'importants dépassements de vitesse sur la route de Frontenex, les rues des Eaux-Vives et de Montchoisy, ce qui a abouti à l'aménagement de nombreux nouveaux passages protégés. Il s'agit d'un complément de mesures qui doit s'inscrire dans une vue d'ensemble. L'aménagement des rues a également été demandé, mais rien n'a encore été entrepris et il prévoit donc de relancer les autorités compétentes.

M^{me} Bakker précise que l'objectif vise aussi à soulager la chaussée pour les piétons avec l'idée de faire de la place pour la circulation de tous. Elle s'insurge contre le fait que les enfants doivent se faire accompagner par des surveillants pour aller à l'école et considère que la chaussée devrait être utilisable par tous. La pétition s'inscrit dans une vision sur le long terme afin que la voiture n'ait pas autant d'emprise sur la chaussée.

A la remarque du même commissaire signalant que la création d'un parking n'améliorera pas le comportement des usagers, M. Berens indique qu'il a raison pour ce qui concerne les parkings des commerçants. Mais, si un parking est dévolu à des habitants, c'est une autre démarche; avec la réalisation d'autres mesures d'accompagnement, on pourrait améliorer le comportement des automobilistes. La ville est aujourd'hui étouffée par les automobilistes et, dans certaines rues, tel le chemin Neuf, même les pompiers ne peuvent plus passer! Les pétitionnaires déclarent ne pas être opposés aux voitures, mais il y a nécessité d'un aménagement qui permette à tous de circuler. Tout le monde s'entend pour dire que le trafic automobile est trop important, mais, dès qu'une place de parc est enlevée, cela crée un tollé.

M. Berens sait que l'Association des intérêts des commerçants des Eaux-Vives a déposé une autre pétition, et il est en contact avec cette association. Il a sollicité une rencontre par courrier en mai dernier, mais il n'a pas encore reçu de réponse (voir annexe). Le but poursuivi est identique, ils soutiennent un parking sous la place du Pré-l'Evêque, mais pas sur la base des mêmes arguments. De plus, cette pétition contient des contrevérités comme la fermeture partielle de certaines rues.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Une commissaire revient sur les terrains évoqués à la gare des Eaux-Vives, terrains en friche ou avec des constructions pour artisans, et demande s'il n'est pas prévu une bifurcation du tram devant la gare.

M. Gobet déclare que ce terrain vague est idéal du point de vue de son accès. On pourrait y entrer par le chemin Frank-Thomas et sortir du côté de l'avenue de Chamonix. Un tel aménagement ne nécessite pas de nombreux travaux et présente l'avantage que les artisans ne disparaîtraient pas.

Concernant le nombre de 700 places pour l'éventuel parking souterrain, il est répondu que ce nombre est symbolique et représente la différence entre les macarons et les places disponibles. Ce nombre est négociable, ce d'autant qu'il est question d'un parking pour les habitants; le manque de places subsisterait, mais la situation actuelle est vraiment nuisible.

La même commissaire aimerait savoir si les Eaux-Vives sont le quartier le plus défavorisé et si les pétitionnaires sont favorables à des zones piétonnes si des parkings étaient construits.

M. Gobet confirme que ce quartier est le plus critique, d'où le lancement d'une initiative concernant tous les quartiers; l'idéal pour lui serait de construire plusieurs parkings souterrains dans les quartiers.

Pour M^{me} Bakker, l'action s'inscrit dans la perspective d'amélioration dans le quartier pour équilibrer la situation. De fait, il est physiquement impossible de circuler à vélo en même temps que les voitures. Actuellement, c'est le plus fort au détriment du plus faible. Elle-même circule à vélo depuis très longtemps et doit maintenant utiliser le trottoir, la rue étant trop dangereuse. Elle souligne qu'il faudrait arriver à un *modus vivendi* dans ce quartier, car, de son point de vue, il est scandaleux que des enfants ne puissent se rendre seuls à l'école. On est actuellement sur un seuil critique qui demande ce qu'on souhaite pour nos enfants. M. Gobet souligne que deux moments de stress ont été constatés: le matin avec l'arrivée des voitures provenant de Chêne-Bourg, de Grange-Canal et de la France voisine, et le soir lorsque les habitants tournent longtemps pour trouver une place.

A la question de savoir si l'organisation de navettes depuis le parking de la Nautique pourrait arranger la situation et si cela pourrait être envisageable, M. Berens répond que ce parking est un P+R, mais qu'une partie de la population pourrait s'en satisfaire. De plus, il faudrait pouvoir rester dans ce parking, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mais cela pourrait constituer un atout pour avoir des places supplémentaires.

Une commissaire demande si, à la connaissance des pétitionnaires, la possibilité de louer des places aux parkings de Villereuse et d'Eaux-Vives 2000 pour la nuit est très utilisée.

M. Berens répond qu'il est possible que des places libres existent, mais, à voir le nombre de voitures sur les trottoirs, il ne le sait pas. Un commissaire confirme que le parking est saturé.

Séance du 8 novembre 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M. Philippe Gfeller, architecte et chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M. Alexandre Prina, ingénieur adjoint en transports, futur responsable du Service mobilité

M. Ferrazino expose qu'il est demandé la construction d'un parking d'au moins 700 places pour les habitants et les commerçants sous la place du Pré-l'Evêque. Il précise n'avoir pas attendu cette pétition pour se préoccuper de cette problématique et rappelle qu'une initiative municipale a été lancée à ce sujet, il y a environ une année, mais qu'elle n'a pu aboutir faute de signatures.

Dans le cadre de l'examen de cette question, il indique avoir rencontré le directeur de la Fondation des parkings pour savoir s'il était intéressé d'entrer en matière. La fondation ayant quelques problèmes financiers, c'est donc à la Ville de trouver des solutions de financement pour débloquer ce projet. Il est également en discussion avec le Canton et une étude a été lancée. A l'heure actuelle, avant que cette étude ne soit présentée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, elle sera probablement limitée à une capacité de 260 places en raison de la configuration du terrain (nappe phréatique). Il est en outre évident que, si ce projet devait être réalisé, ce parking serait réservé exclusivement aux habitants des Eaux-Vives du fait que beaucoup d'immeubles sont anciens et ne disposent pas de parking souterrain, ce qui fait que la voirie est fortement sollicitée pour du stationnement en surface.

Concernant la première demande de la pétition, dans le cadre de l'aménagement du grand périmètre de la gare des Eaux-Vives, un groupe de réflexion Etat, Ville et CFF a été constitué. Il a été demandé d'intégrer un parking habitants d'une centaine de places sous le périmètre, étant donné qu'ils vont creuser à plus de 17 mètres.

Concernant la deuxième demande qui préconise qu'une solution provisoire soit rapidement mise en place vers la gare des Eaux-Vives avec un espace zone bleue et des macarons D en attente du parking définitif, M. Ferrazino indique qu'il y a peu d'endroits où l'on peut mettre des zones bleues. Sur le périmètre même de la gare, ce ne serait pas rendre service aux utilisateurs, car ce ne serait que très provisoire. En effet, la Ville est décidée d'aller au plus vite, avec l'aide de la Confédération, pour que ce chantier puisse démarrer dans le cadre du plan CEVA.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Concernant, enfin, la demande de contrôles rigoureux afin d'empêcher le stationnement sauvage, la vitesse excessive et toute autre violation du code de la route, on ne peut qu'y souscrire, car, d'une part, cela se pratique déjà et, d'autre part, les contrôles pourraient encore être renforcés.

A l'interrogation d'une commissaire sur la possibilité qu'une fondation de droit public puisse gérer un parking privé réservé aux seuls habitants d'un quartier, M. Ferrazino répond que le règlement de la Fondation des parkings prévoit précisément que l'objectif de la fondation est de construire des parkings pour habitants et des P+R. La fondation a, jusqu'à ce jour, surtout répondu au deuxième volet de cet objectif et très peu au premier. Dans le quartier des Eaux-Vives, il existe deux parkings pour habitants et ce n'est pas suffisant. Faire des parkings pour les habitants, c'est faire la politique du stationnement. Dans le cadre de la fondation qui est dotée de fonds cantonaux, elle permet aux habitants de ne pas avoir à prendre leurs voitures le matin pour éviter une contravention et de les laisser dans un parking quand ils n'en ont pas besoin. C'est un but d'utilité publique, car le coût de location doit être au maximum de 150 à 160 francs par mois pour que l'habitant soit intéressé à jouer le jeu et à laisser sa voiture. A ce prix, ça ne permet pas de rentabiliser l'investissement nécessaire à la construction du parking, ce qui explique pourquoi les privés ne se lancent pas dans ce genre de construction et que c'est une fondation de droit public qui en a la charge.

Un commissaire indique que, en ce qui concerne la solution provisoire d'une zone bleue vers la gare des Eaux-Vives, les pétitionnaires ont dit qu'une solution était envisageable et qu'il y avait possibilité de récupérer des terrains abandonnés. Il demande à M. Ferrazino s'il a eu connaissance de cette possibilité et s'il pense l'exploiter.

M. Ferrazino en a eu connaissance dans le cadre du plan d'aménagement concerté qui réunit la Ville, le Canton et des associations. Ils vont procéder par étapes, mais pensent que la meilleure solution est de commencer par la gare, où ils doivent creuser d'abord et remblayer ensuite. Ils ne sont pas les seuls opérateurs et doivent voir ce que cela donne avec la maquette. Il est très difficile d'offrir une solution provisoire, car il s'agira d'un chantier qui va être énorme avec toutes les installations que cela implique.

A un commissaire qui demande s'il est prévu dans le projet sur la place du Pré-l'Evêque d'animer une certaine surface à l'image de celle que l'on a actuellement sur la rive droite, M. Ferrazino indique qu'il s'agit de ne pas mélanger deux politiques d'aménagement, souterraine et en surface. Parallèlement à l'aménagement d'un parking, il y a toute une réflexion sur le réaménagement extérieur ayant fait l'objet d'un concours.

M. Gfeller indique que ce projet d'étude visait à l'époque l'unique réaménagement du sol de cette place une fois le stationnement supprimé et d'en faire une

place piétonne. Le projet même maintient l'arborisation existante et crée un déambulateur qui remet en valeur la mairie. Ce qui est recherché, c'est de retrouver le même esprit de l'esplanade d'un terrain militaire de deux ou trois siècles en arrière. Ses services sont donc en train d'adapter le projet à un parking en sous-sol tout en maintenant les aménagements de surface.

Un commissaire s'inquiète du triste sort réservé aux commerçants des Eaux-Vives, alors que M. Ferrazino pense que peu sont autant choyés que ceux-ci et qu'il rappelle l'existence des nombreuses possibilités de parcage dans le périmètre, soit Eaux-Vives 2000, Villereuse, Migros et Rive; de plus, il y a le tram qui descend la rue de la Terrassière.

Concernant la problématique de la nappe phréatique évoquée par un commissaire, M. Gfeller explique qu'il existe des nappes superficielles qui se trouvent à 2-3 mètres de profondeur et qui n'ont aucun lien entre elles; on peut donc les pénétrer sans grave conséquence. Par contre, il y en a des plus profondes qui suivent la pente naturelle du terrain et qui sont beaucoup plus importantes; on ne sait pas encore si celles-ci sont en relation avec l'eau potable utilisée par certaines régions genevoises. La loi sur l'environnement est drastique: bien que certains immeubles la pénètrent, maintenant c'est interdit, car cela a atteint les nappes naturelles et cela crée des barrages à la perméabilité et à l'écoulement. De ce fait, ils ont un projet de l'ordre de 250-260 places. Il y a de nombreux immeubles, notamment la Banque Lambert, qui ont des sous-sols profonds et ce type de construction aurait de grandes difficultés à obtenir aujourd'hui les autorisations nécessaires.

Evoquant le manque de places de stationnement pour les habitants ayant un macaron, un commissaire indique qu'il en manquerait toujours environ 500 par rapport à ce qui est fait miroiter aux détenteurs de véhicules. Il demande s'ils ont d'autres propositions pour résoudre ce problème.

M. Ferrazino indique que les macarons ne sont pas de la compétence de la municipalité, mais de la Fondation des parkings et qu'il ne s'agit pas d'une privatisation du domaine public, mais d'une possibilité offerte si l'on trouve une place. Les Pâquis et les Eaux-Vives sont les quartiers les plus difficiles et où les places en surface sont les plus sollicitées, car les places privées sont moins nombreuses.

Citant l'exemple du parking Saint-Antoine qui, à l'origine, devait proposer des places à 150 francs, mais où en réalité elles coûtent 310 francs et sans garantie de trouver une place, un commissaire s'inquiète de quelle manière des prix raisonnables seront garantis.

M. Ferrazino estime que les habitants de la Vieille-Ville se sont fait flouer. Le but d'un prix raisonnable de 150 francs est d'inciter les gens à laisser leur voiture le matin dans le parking, mais pour la fondation c'est une difficulté financière d'amortir ses investissements.

Conclusions et votes:

Les radicaux, suivis des démocrates-chrétiens et des socialistes proposent de renvoyer la pétition au Conseil administratif, compte tenu du fait qu'un projet est déjà en cours d'étude pour ce parking par les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

L'Union démocratique du centre propose également le renvoi au Conseil administratif, d'autant plus que les places seront limitées à 260 au lieu de 700.

Les libéraux demandent le renvoi avec une recommandation. Celle-ci est précisément énoncée comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de porter aux termes de la pétition la même attention qu'à l'étude actuellement menée par les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ce notamment en termes de places disponibles ainsi que de la qualité des bénéficiaires dudit parking.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée à la majorité (1 abstention (S) et 4 oppositions (2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI)).

Les Verts proposent une autre recommandation: «de réserver environ 10 places de parking pour Mobility, de sorte que la Ville de Genève fasse une action pour promouvoir le concept de Mobility auprès de la population».

Mise aux voix, la recommandation des Verts est refusée par 5 oui (2 Ve, 1 S, 1 AdG/SI, 1 T), 5 non (3 L, 1 R, 1 UDC) et 4 abstentions (1 UDC, 2 S, 1 DC).

Le Parti du travail propose quant à lui qu'il soit recommandé: «260 places à un prix raisonnable». Mise aux voix, cette recommandation est rejetée par 7 non (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC), 5 oui (1 T, 2 Ve, 1 S, 1 AdG/SI) et 2 abstentions (S).

En conclusion, le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la recommandation du Parti libéral est accepté à la majorité (1 abstention et 4 refus (2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI)).

Cette pétition est donc renvoyée au Conseil administratif avec la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de porter aux termes de la pétition la même attention qu'à l'étude actuellement menée par les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ce notamment en termes de places disponibles ainsi que de la qualité des bénéficiaires dudit parking.»

Annexes:

- texte de la pétition
- lettre de l'association Vivre aux Eaux-Vives adressée à l'Association des intérêts des Eaux-Vives

Association « Vivre aux Eaux-Vives »
Pour adresse : **Maison de quartier des Eaux-Vives**
Case postale 6230
1211 Genève 6

PETITION

Pour 700 nouvelles places de parking pour les habitants et les commerçants du quartier

- Il n'y a pas assez de places en zone bleue (macaron D): près de 2600 macarons délivrés pour 1730 places disponibles,
- Il y a trop de trafic de transit à travers les rues des Eaux-Vives, de Montchoisy et d'autres rues du quartier,
- Le stationnement sauvage et les autres abus prennent des proportions alarmantes,
- Les commerçants ne peuvent plus travailler correctement vu que les places de livraison sont régulièrement occupées par des véhicules privés,
- La sécurité des piétons et des cyclistes est mise en danger.

Nous demandons donc aux autorités municipales et cantonales de prendre les mesures nécessaires afin que:

- ⇒ la construction d'un parking d'au moins 700 places, réservé aux habitants et commerçants du quartier (ayant-droits au macaron D) sous la place Pré-l'Evêque soit étudiée.
- ⇒ une solution provisoire soit mise en place avec un espace de zone bleue pour les macarons D vers la Gare des Eaux-Vives dans l'attente de ce parking définitif
- ⇒ des contrôles rigoureux soient effectués pour empêcher le stationnement sauvage, les vitesses excessives et toutes les autres violations du code de la route;

NB: Toute personne, majeure ou mineure, suisse ou étrangère, a le droit de signer une pétition.

Nom	Prénom	Adresse	N° postal	Signature
-----	--------	---------	-----------	-----------

Association « Vivre aux Eaux-Vives »
Pour adresse : **Maison de quartier des Eaux-Vives**
Case postale 6230
1211 Genève 6

Association des Intérêts des Eaux-Vives
Pour adresse : André Pfeffer, président

Chemin Franck-Thomas 42
1208 Genève

Genève le 19 mai 2004

Cher Monsieur,

Lors de notre dernier comité, nous avons pris connaissance de la pétition que votre association fait signer chez les commerçants du quartier des Eaux-Vives. Nous sommes unanimes à penser qu'il serait utile de rencontrer votre comité pour un échange de vues approfondi sur les buts de chacune de nos associations et qui sait sur la mise en commun de certaines orientations sur l'avenir du quartier, puisque c'est notre attachement au quartier, qui nous est commun, qui nous fait agir. Vous pouvez me contacter au numéro de téléphone suivant pour convenir d'un rendez-vous : 078/8856318.

J'attends de vos nouvelles et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Pour l'association Vivre aux Eaux-Vives
Rolland Berens, secrétaire



9.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet, renvoyée en commission le 20 novembre 2002, intitulée: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parage: faire d'une pierre deux coups» (M-303 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 20 novembre 2002. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Michel Ducret, a débattu de la motion lors de six séances, les 18 et 25 mars, les 15 et 29 avril ainsi que les 20 et 27 mai 2003. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Reuland, que nous remercions pour son travail.

Rappel de la motion

Considérant que:

- de nombreuses voix s'élèvent pour demander que les deux parties de la place du Pré-l'Evêque soient dévolues aux piétons;
- la place du Pré-l'Evêque offre actuellement plus de 70 places de stationnement pour des automobiles;
- le quartier des Eaux-Vives est insuffisamment doté en places de stationnement, surtout pour les habitants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, prioritairement destiné aux habitants, et ainsi d'en libérer la surface.

Précisions du nouveau rapporteur

M. Alain Gallet, initialement désigné par la commission de l'aménagement et de l'environnement pour rendre un rapport sur cet objet, s'est retiré du Conseil municipal en juin 2003 sans rendre son texte. Dès lors, et dans le cadre du récent dépoussiérage des rapports en déshérence, M. Olivier Norer, siégeant dès juin 2004 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, a accepté de reprendre le compte rendu de la motion M-303 sur la base des notes de séance des archives municipales, quand bien même il n'a pas assisté aux séances y relatives.

¹ «Mémoires 160^e année»: Développée, 2762.

Séance du 18 mars 2003*Audition des motionnaires, représentés par M^{me} Rys*

Selon la motionnaire, la problématique de la motion M-303 est assez simple: comment concilier la volonté de rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et le maintien pour les habitants du quartier d'une offre de stationnement automobile sur le même espace. L'idée avancée par la motion est donc de piétonniser la surface, tout en réservant le sous-sol au parking des voitures. M^{me} Rys rappelle que dans les années 1980 une étude avait d'ailleurs été réalisée sur cet objet, qu'elle concluait à la faisabilité de l'ouvrage et que, en raison des contraintes de la nappe phréatique voisine, elle en fixait la capacité limite à 450 places. Toutefois, le dossier était resté sans suites concrètes. Et la motionnaire de préciser que le parking souhaité aujourd'hui ne devrait être destiné qu'aux habitants, et non aux visiteurs, qui ont déjà à leur disposition les garages de Villereuse, de Rive et d'Eaux-Vives 2000.

Questions et commentaires

Un commissaire radical tient d'emblée à corriger une affirmation de la motionnaire, selon laquelle le projet des années 1980 aurait été laissé en plan. Il y a bien eu une demande d'autorisation, qui a été accordée (avec étude d'impact), mais elle n'a pas été utilisée dans le délai de deux ans et n'a pas non plus été renouvelée. Général Parking avait la maîtrise de l'ouvrage, lequel pourrait être réalisable aussitôt qu'une autorisation de construire sera délivrée. A l'époque, le projet avait un caractère plus commercial que celui mis en avant par la motion M-303. Et d'ajouter qu'il y a une dizaine d'années une pétition avait été soumise à la commission de l'aménagement et de l'environnement par les habitants, qui voulaient pouvoir laisser leurs véhicules garés les jours de marché (ce qui avait contribué à réduire le marché). Ce parking est très utilisé par les habitants des Eaux-Vives qui sont une zone sinistrée en matière de stationnement.

Un commissaire de l'AdG/SI relève une différence entre le discours écrit de la motion M-303 et la présentation de la motionnaire, qui parlait de stationnement pour les habitants. En effet, le texte de l'invite dit exactement ceci en parlant du garage collectif: «prioritairement destiné aux habitants». Or le mot «prioritairement» n'exclut pas les autres usagers de la route. Et de demander si la démarche vise à réintroduire le trafic en ville, à proximité d'une grande pénétrante.

La motionnaire précise qu'il faut distinguer deux aspects. Premièrement, les places seraient destinées uniquement aux habitants et, éventuellement, aux commerçants (selon le besoin), mais en tout cas pas aux visiteurs, ni aux clients. Deuxièmement, le concept d'aspirateur à voitures n'est pas valide dans ce cas-là, car il ne s'agit pas de créer des places supplémentaires, mais de compenser celles

qui seront enlevées en surface. Mais elle conteste ce concept, car les statistiques montrent que les immatriculations augmentent. Les gens se servent de leur véhicule, et leur donner de la place, c'est leur éviter de tourner durant des heures pour en trouver.

Un commissaire de l'AdG/SI insiste: le mot «prioritairement» n'exclut pas les autres usagers.

La motionnaire reformule sa réponse: le parking est destiné aux habitants du quartier et, quand le besoin s'en fait sentir (s'il se fait sentir), aux commerçants exclusivement.

Un commissaire Vert a entendu parler d'une étude qui montre que beaucoup de places ont été créées en sous-sol, mais qu'elles restent aux deux tiers vides, car elles sont chères. Ensuite, le projet défini par la motion M-303 ne revient-il pas à créer le premier parking sur le domaine public destiné exclusivement à des utilisateurs privés? Enfin, quel est le coût de la construction d'une place en sous-sol et à combien pourrait se chiffrer le revenu par mois?

La motionnaire n'a pas connaissance de l'étude dont parle le commissaire Vert, mais elle aimerait beaucoup la lire, s'il l'a en sa possession. Pour la question concernant la privatisation du domaine public, il ne saurait en être question, pas plus en tout cas que le système des zones bleues, où l'on vend des macarons aux habitants. Par contre, il reste une question: s'il y a un besoin pour les commerçants du quartier, ne faudrait-il pas s'acheminer vers une réalisation du parking par une société d'économie mixte, avec une opération commerciale pour l'allocation des places aux commerçants, ce qui réduirait le coût de celles destinées aux habitants? Enfin, elle ne connaît pas le prix de la place, mais la commission de l'aménagement et de l'environnement fera passer des auditions, dont certainement celle de la commission qui a déjà fait une étude chiffrée.

Sur la privatisation de l'espace public, un commissaire radical signale qu'un parking pour les habitants a été construit par les pouvoirs publics (Fondation des parkings) à Saint-Jean, le long des voies CFF.

Un commissaire Vert demande s'il est sur le domaine public et si les gens ont un numéro de plaque sur leur place.

Un commissaire radical ne connaît pas le système de gestion des places, mais il est strictement réservé aux habitants.

Un commissaire Vert précise que la possession d'un macaron ne signifie pas la possession ou la location d'une place attribuée. C'est un droit à l'utilisation du domaine public.

Personne n'a dit, répond la motionnaire, que les places seront nominatives.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Pour un commissaire Vert, si quelqu'un paie 300 francs par mois pour avoir une place, il ne sera pas content s'il n'en trouve pas une autre dans le parking, ce qui revient à dire qu'il faudra trouver un système d'attribution, et cela pose un problème éthique: les deniers publics sont destinés à des places privées.

Un commissaire radical demande pourquoi, si les deniers publics servent d'une part à financer des logements sociaux, ils ne pourraient pas d'autre part servir à financer des places de stationnement pour des privés, ce qui libérerait la chaussée. Sur les macarons, il rappelle en outre que le système avait été lancé par le Conseil municipal, et que le produit de la vente des macarons devait servir au financement des parkings pour les habitants, mais le Canton en fait des P+R. Le vrai problème, c'est que des gens qui ont une place de stationnement privée la sous-louent aux pendulaires, achètent un macaron, se garent sur la chaussée et font du bénéfice.

Un commissaire Vert note que ce problème est mentionné par la même étude qu'il mentionnait tout à l'heure. Qu'est-ce qui éviterait alors que la même dérive se reproduise dans le cas du parking souterrain de la place du Pré-l'Evêque?

L'avantage, selon un commissaire radical, c'est que ce parking serait public, et donc contrôlable.

Un commissaire libéral demande ce qu'il faut entendre par «rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons».

Pas grand-chose, répond la motionnaire, car un square à côté d'une pénetrante, c'est un square qui ne sera pas beaucoup fréquenté. Il s'agit seulement de ne pas aggraver la mauvaise situation du secteur. En somme, ça sera juste moins laid.

Selon un commissaire radical, il ne faut pas imaginer un jardin de type parc, ou une place de jeux pour les enfants, mais plutôt quelque chose comme une place avec quelques arbres et une petite fontaine.

Un commissaire socialiste note que la motionnaire a parlé de la création de 450 places en sous-sol et de la suppression d'un certain nombre de places en surface. Quelle relation y a-t-il entre les places créées et les places supprimées?

La motionnaire précise que 450 est un maximum. Quant à la relation entre les places créées et celles destinées à être supprimées, elle ne sait pas.

Un commissaire socialiste demande tout de même s'il y aura un gain net.

Ce n'est pas sûr, répond la motionnaire. Seulement probable.

Un commissaire radical parle d'une perte déjà de 70% de places de stationnement dans le quartier, due au remplacement de places en biais par des places en

long (afin de gagner de l'espace pour le trottoir). On peut estimer la perte minimale, rien que dans le secteur du centre du quartier des Eaux-Vives, à une bonne cinquantaine de places.

Un commissaire libéral apporte un complément à ce que vient de dire le président au sujet des 50 places supprimées aux alentours du Pré-l'Evêque: si l'on compte aussi celles qui seront supprimées sur la place elle-même, on arrive à environ 200.

Par ailleurs, bien qu'habitant le quartier depuis de nombreuses années, il n'a jamais réussi à savoir quand la poste allait déménager.

La motionnaire dit que la poste a annoncé par courrier son déménagement pour cet automne.

Un commissaire radical se propose de faire l'historique de la situation postale. La poste se trouvait il y a quelques années dans le bâtiment appelé tour Saujet (à côté de chez Zschokke). Or elle s'y trouvait à l'étroit. Les guichets ont donc été déménagés (mais pas le reste) dans le bâtiment provisoire situé sur la place du Pré-l'Evêque, lequel ne devait durer que jusqu'à l'installation de la poste derrière la rue de Chamonix dans un nouveau bâtiment. Or le projet ne s'est pas réalisé, le temps a passé et la poste envisage de retourner dans ses locaux initiaux. Mais cette perspective n'est pas définitive, car il est possible que la poste d'installe finalement à la gare des Eaux-Vives. Il convient donc d'être prudent sur cette question du déménagement, même s'il est sûr que le bureau situé sur la place du Pré-l'Evêque doit disparaître.

Un commissaire libéral demande ce qu'il en est des pétitions. Que souhaitent les habitants?

La motionnaire mentionne plusieurs pétitions connues: la première est déjà ancienne et a été le détonateur des actions du magistrat dans le quartier; il en existe une autre pour la rue du Lac, mais qui n'était pas claire; une troisième, plus récente (2800 signatures), a été déposée à la fin de l'année dernière, et exprimait une opposition aux projets du magistrat (mais le département de l'aménagement n'en a pas tenu compte).

Un commissaire de l'AdG/SI rappelle à la motionnaire que, lorsque la pétition de la rue du Lac a été débattue en commission, tout le monde savait qui était derrière quoi.

La motionnaire n'est pas d'accord. La pétition était floue.

Un commissaire radical précise que, pour la rue du Lac, il y a eu une demande émanant de la maison de quartier (qui voulait un espace public piéton devant sa porte) et une contre-pétition de la part des commerçants de la rue.

Discussions sur la suite des travaux

Un commissaire de l'AdG/SI trouverait intéressant d'auditionner le magistrat pour savoir s'il a un concept pour toute la zone, concernant le problème des parkings, car celui du Pré-l'Evêque n'est pas le seul.

Un commissaire Vert propose d'entendre l'OTC sur sa politique en matière de stationnement. La commission de l'aménagement et de l'environnement pourra de plus connaître les chiffres précis relatifs au nombre de places existantes et au nombre de macarons délivrés aux Eaux-Vives.

Un commissaire de l'AdG/SI aimerait demander au Conseil administratif un état de la situation, plus que de simples informations.

Un commissaire du Parti du travail propose d'entendre l'association des commerçants, l'Association des intérêts des Eaux-Vives.

Un commissaire démocrate-chrétien demande l'audition de Général Parking sur l'autorisation de construire demandée à l'époque, ainsi que sur les coûts.

Un commissaire Vert aimerait ajouter l'Association des habitants des Eaux-Vives.

Les auditions du Service d'urbanisme, du Conseil administratif, du Service des parkings, de l'OTC et de l'Association des habitants des Eaux-Vives sont acceptées à l'unanimité.

(NDR: Curieusement, bien que réalisée, l'audition de l'Association des intérêts des Eaux-Vives semble ne pas avoir été votée par la commission.)

Séance du 25 mars 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, ainsi que de MM. Philippe Gfeller et Alexandre Prina, respectivement chef et ingénieur transports au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Ferrazino rappelle en préambule qu'une concertation de quartier, menée par M. Prina, existe depuis plus de deux ans sur le problème du stationnement, et qu'elle a donné lieu à un certain nombre de propositions, qui ont été présentées publiquement à deux reprises (il y a dix-huit mois pour la première fois et un mois pour la seconde).

La motion M-303 pose un double problème: l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque d'une part, et le stationnement dans le quartier des Eaux-Vives, de l'autre.

Pour le stationnement, dans le cadre de la réflexion menée par le groupe de travail de M. Prina, l'étude d'un parking habitants a été retenue. Cela avait d'ailleurs été dit au Conseil municipal dans le cadre de la proposition de crédit d'un montant de 3 millions de francs pour des réalisations de travaux et de 1 million pour des crédits d'étude dans le quartier des Eaux-Vives (proposition PR-273 du 6 février 2003). Elle disait, page 5 (exposé des motifs): «(...) il conviendra de définir, sur la base de l'offre existante [il était question du stationnement], les besoins futurs, compte tenu des options de circulation et d'aménagement dans le secteur, afin d'établir les mesures de stationnement et de gestion nécessaire, voire d'envisager la faisabilité d'un parc à voitures pour résidents, à l'image de ceux du Prieuré et de Saint-Jean». Le Prieuré et Saint-Jean ont été cités, car ce sont deux réalisations de la Fondation des parkings, qui permettent d'assurer un prix à la place relativement bon marché (150 francs) par rapport à l'investissement.

L'étude mentionnée dans la proposition PR-273, de la faisabilité d'un parking habitants, est donc confirmée aujourd'hui, en particulier à cet endroit (il n'y en a pas beaucoup d'autres disponibles). Une fois que cette étude aura été menée à bien, le projet pourra être présenté publiquement, pour voir s'il bénéficie d'un large soutien permettant d'aller de l'avant. Il précise qu'il parle bien d'un parking habitants, car la motion M-303 dit «(...) prioritairement destiné aux habitants (...)», d'où l'on peut déduire qu'il pourrait être destiné à d'autres affectations. S'il devait s'agir d'un parking visiteurs, M. Ferrazino n'y serait pas favorable, parce que les rotations qu'impliquent ces deux types de parking ne sont pas identiques. Il faudrait construire, pour un parking visiteurs, des voies d'accès très différentes que pour un parking habitants, sans parler du fait qu'il y a déjà celui d'Eaux-Vives 2000, celui de Villereuse et celui de Rive, qui permettent d'alimenter le secteur, indépendamment de toute la volonté de mise en place des P+R avec transfert modal, et sans mentionner non plus la ligne RER qui va venir à la gare des Eaux-Vives.

Pour l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, M. Gfeller présentera l'aménagement qui se fera dès janvier 2004. Pour le reste, il y a des discussions avec la Poste depuis longtemps au sujet du déménagement de son pavillon. Or la Poste n'est pas claire dans les dates qu'elle avance, qui sont à chaque fois reportées. Le service a eu le temps de peaufiner un projet qui va être présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et il vient d'obtenir un engagement écrit de la Poste sur une date butoir, qui fixe son départ à novembre 2003, pour regagner ses anciens bureaux (rue du 31-Décembre); engagement d'ailleurs suivi, quinze jours plus tard, d'une lettre beaucoup plus vague, ce qui a poussé le service à demander une confirmation définitive de la date butoir, de sorte qu'il puisse prendre certains engagements.

L'aménagement de cette partie de la place du Pré-l'Evêque ne signifie pas qu'on a renoncé à aménager l'autre partie, mais il convient de présenter

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

d'abord à la commission de l'aménagement et de l'environnement ce qui est prévu pour janvier 2004. Pour l'autre côté, un concours d'aménagement (mandats parallèles) vient d'être lancé (de même que pour deux autres places: Longemalle et Simon-Goulart), dont les projets sont attendus pour juin 2003. Après quoi il sera possible de continuer la concertation avec l'ensemble des intervenants sur des bases solides. Pour l'instant, il est donc prématuré de parler de ce côté, mais il est possible de montrer l'aménagement provisoire prévu pour le côté de la poste.

M. Gfeller ajoute que, si trois places ont été mises dans le même lot, c'est parce que ce qui compte, dans le développement d'un projet, c'est d'obtenir un mandataire, et l'ouverture des marchés publics oblige à faire des présélections.

Chacune de ces places a des particularités qui vont bouger dans le temps. Pour celle du Pré-l'Evêque, l'étude du besoin de places de stationnement et de faisabilité n'étant pas faite, le mandataire va se limiter à un dessin de la place, mais il sait qu'il devra un jour se confronter à ce problème.

Dans le projet futur, il ne s'agissait pas de laisser la place vide après le départ de la poste. Aussi, il y a une année, le projet a été lancé, mais est ensuite resté dans des cartons, d'où il peut à présent ressortir. C'est un projet très simple, qui tient compte des pratiques actuelles de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts, pour intervenir dans le cadre budgétaire. Il s'agit en fait d'intervenir sur le périmètre qui se trouve entre la rangée d'arbres existante, en plaçant quelques buissons destinés à former deux lignes végétales et des éléments lumineux, de même que quelques bancs. Il montre un montage photo représentant l'aspect que cela peut donner, en précisant qu'il ne s'agit pas de présumer de la capacité des professionnels qui ont répondu à la mise au concours. La simplicité de ce projet est destinée à tenir les deux ou trois ans de procédure pour la réalisation du projet (enclenchement, montage du projet et demande de crédit).

Questions et commentaires

Un commissaire radical remarque qu'il serait bien d'organiser les concertations avec les habitants les jours où la commission de l'aménagement et de l'environnement ne siège pas, de sorte que les commissaires qui habitent dans le quartier puissent y participer.

Concernant le stationnement dans le quartier, M. Prina souligne que la commission devra bientôt se pencher sur la proposition PR-273, ce qui lui fournira l'occasion d'étudier de manière plus approfondie l'ensemble de la concertation qui s'est déroulée avec les habitants, dans une première structure, liée à la maison de quartier.

Un commissaire radical rend les commissaires attentifs au fait qu'il est déjà pratiquement question de la proposition PR-273, qui n'a pas été mise à l'ordre du jour, mais qu'il s'agit tout de même d'une préaudition sur ce thème.

M. Prina, au sujet de cette proposition PR-273, rappelle qu'en 1996 une pétition avait circulé, qui demandait un certain nombre d'éléments pour améliorer la convivialité dans le quartier (notamment des macarons, un P+R à Genève-Plage, etc.) et différentes mesures d'aménagement pour améliorer la sécurité des piétons. Cette pétition a été renvoyée en 1999 au Conseil administratif, qui a demandé la création d'un groupe de travail, pour proposer des mesures en faveur des déplacements «doux» (piétons, etc.). Un premier groupe de travail a donc été constitué, pour dialoguer avec les associations d'habitants, les commerçants, la maison de quartier, les crèches, les écoles, etc., afin de trouver des solutions pour maîtriser le problème du transit aux Eaux-Vives.

Très vite, ce groupe s'est rendu compte qu'il avait des propositions fortes, puisqu'elles consistaient à supprimer le trafic de transit à la rue de Montchoisy et à la rue des Eaux-Vives, ce qui n'était pas sans conséquences sur l'accessibilité du quartier. Raison pour laquelle il a souhaité une première information publique (avril 2001), à l'occasion de laquelle le groupe de travail a été élargi. Tout le monde s'accordait sur les objectifs (améliorer la sécurité, diminuer les nuisances, trouver de nouveaux espaces publics), mais les solutions qui avaient été trouvées par le premier groupe de travail ne suscitaient pas la même unanimité.

Durant une année, le nouveau groupe (augmenté d'un certain nombre de conseillers municipaux et de la Fédération des artisans-commerçants) a débattu des différentes propositions émanant des objectifs à atteindre. A ce niveau, en ce qui concerne les petits aménagements de sécurité (amélioration de la situation piétonne et des cheminements cyclables), l'ensemble des acteurs était favorable, avec une sensibilité plus accrue pour certains d'entre eux à la problématique du stationnement, raison pour laquelle cette problématique a été introduite dans la réflexion.

Ainsi, le groupe de travail a pu se mettre d'accord sur la problématique de la sécurité, mais pas sur les objectifs plus généraux du transit et de l'aménagement. Les discussions ont donc été arrêtées durant un certain temps, de sorte à parler plus finement sur la base de projets concrets, et des demandes de crédit ont été déposées pour pouvoir aller de l'avant, aussi bien du point de vue du projet que des mesures d'accompagnement et des conséquences qu'elles auront sur la circulation. Pour l'instant, les résultats de cette concertation concernent l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, de la rue de Montchoisy, la centralité de la rue des Eaux-Vives et un certain nombre de petits aménagements.

Pour le stationnement autour de la place du Pré-l'Evêque, il faut noter plusieurs choses. Il y a le stationnement sur le domaine public et le stationnement privé (les places en sous-sol n'ont toutes pas pu être localisées). Selon un estima-

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

tif qui a été fait par l'OTC, il y aurait entre 3600 et 4300 places sur domaine privé. Or le nombre de véhicules immatriculés dans le secteur s'élève à 6250. Alors, si l'on additionne les places sur le domaine privé et sur la voirie (2200 places), soit le nombre de places à disposition correspond au nombre de véhicules immatriculés, soit il n'y correspond pas, en fonction du nombre réel de places sur le domaine privé. Le chiffre concernant ces dernières reste donc à déterminer avec précision. A cela s'ajoute la problématique de l'utilisation des places de stationnement (une place peut être utilisée par un véhicule durant dix heures, ou par 10 véhicules pendant une heure, par exemple).

Au terme de cette étude en cours, il faudra donc déterminer quels sont les usagers qu'il convient de favoriser si l'on construit un parking, quels sont les objectifs qu'il faudra atteindre et, enfin, sur la base de ces catégories d'usagers et de ces objectifs, il sera possible de dimensionner au plus juste un parking de stationnement.

Pour l'instant, il n'est pas possible de dire si un parking est nécessaire dans le secteur, on peut présumer que oui, mais cela dépend du nombre de places souterraines. Il faudra encore réfléchir à son emplacement, car il est possible qu'à proximité de la place du Pré-l'Evêque le nombre de places en sous-sol soit déjà suffisant.

Un commissaire radical note que M. Prina a parlé du nombre de places en sous-sol par rapport à des bâtiments privés, parmi lesquels certains appartiennent à des sociétés. Les places dont il a été fait mention comprennent-elles ces places qui appartiennent à ces sociétés? Et de soulever le niveau d'incertitude sur la quantité de places libres.

Pour M. Prina, cela reste à déterminer. Il y a généralement une grille, qui est faite par les mandataires qui comptabilisent ces places de stationnement, qui tient compte de la distinction entre places d'entreprises, de commerces ou d'habitants. C'est un tableau à 9 entrées qu'il est possible de produire à la commission de l'aménagement et de l'environnement si elle le désire. Il est évident qu'il s'agira de distinguer qui sont les usagers des places existantes, mais aussi de prendre en considération tous les usagers. Pour l'instant, il n'a pas de chiffre précis. L'approximation avancée était une indication censée attirer l'attention des commissaires sur le fait qu'il y a des places. Mais il est évident que, dans le décompte précis et définitif que l'étude établira, il y aura autre chose qu'un simple chiffre.

M. Gfeller précise que les choses se sont passées de la même manière dans le quartier de Saint-Gervais. Pour chacune de ces catégories, il y a une action décidée dans une seconde phase: la prise d'options. Pour le cas de Saint-Gervais, c'est dans le cadre de la commission ad hoc que ces options ont été prises, ce qui a ensuite permis au mandataire de refaire fonctionner sa machine avec des scénar-

rios. D'une part, il n'y avait pas besoin d'étendre le parking, mais, de l'autre, il fallait un meilleur contrôle par les agents municipaux, de même qu'un macaron. Il est important de se rendre compte que cette discipline n'est pas objective. Le comptage est objectif, mais, après, il y a des options à prendre.

Un commissaire Vert demande premièrement dans quelle mesure il est tenu compte de l'impact, sur le quartier des Eaux-Vives, de la construction du parking de la Nautique, car il a toujours été dit qu'il y aurait des compensations sur ce quartier en particulier. Deuxièmement, il apparaît que, lorsqu'on propose des places à 150 francs par mois, celles-ci sont pour la plupart sous-louées à des pendulaires, des entreprises et des commerçants, et les habitants prennent un macaron (plus avantageux, car revenant à 180 francs par année), ce qui fait craindre qu'à terme tout projet de parking public avec une attribution privée soit détourné de la fonction pour laquelle il était prévu.

M. Ferrazino répond à la première question que le parking de la Nautique comprend 900 places P+R (donc utilisées par des pendulaires). Quant à l'utilisation à d'autres fins de parkings habitants, le nombre de ces exemples est assez limité. Il a été question de celui de Saint-Jean, il y a celui des Pâquis, mais ce sont les deux seuls connus. Pour les parkings de la Ville, il est presque certain que les contrôles ne sont pas régulièrement faits, mais cela relève de la Gérance immobilière municipale. La Fondation des parkings, quant à elle, fait des contrôles.

Si un parking visiteurs ne se justifie pas pour les raisons évoquées plus haut, il faut ajouter qu'une zone bleue s'adresse aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs. Les gens peuvent stationner durant une période limitée durant la journée (pour les visiteurs) et toute la nuit (pour les habitants), le reste est une question de contrôle. La prescription est une chose, et c'en est une autre de se donner les moyens de la faire respecter. La volonté de la Ville est de les faire respecter, raison pour laquelle elle va engager 84 nouveaux agents municipaux.

Un commissaire Vert demande la confirmation qu'il n'y a pas de mesure inscrite, pleinement compensatoire à la construction du parking de la Nautique. S'agit-il de 900 places supplémentaires?

M. Ferrazino précise qu'il ne s'agit pas de places pour le quartier des Eaux-Vives. Les P+R concernent les gens qui traversent le quartier pour se rendre au centre-ville. La raison de ces P+R est justement de les inviter à ne pas s'y rendre en voiture, mais d'utiliser les TPG.

Un commissaire radical ajoute que le parking P+R de la Nautique est presque une mesure compensatoire de la zone bleue, car il doit recevoir les pendulaires qui ont été chassés du quartier. Il demande si les arbres enlevés sur la place du Pré-l'Evêque vont être replantés.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

M. Gfeller répond par la négative. Les choses seront laissées en l'état pour des raisons financières. Dans les trois services concernés (Voirie, SEVE et SAUEP), si le SEVE a l'intention d'enlever les souches et de replanter, tant mieux, mais il est difficile de lui en demander plus que ce qu'ils va déjà faire.

Un commissaire radical remarque que le quartier des Eaux-Vives était réputé sinistré par rapport à la proportion entre le nombre de logements et celui des places disponibles (dont le taux était déjà très bas). Qu'en est-il aujourd'hui? Y a-t-il eu une évolution?

Pour l'évolution des conditions de stationnement, M. Prina dit que c'est l'étude qui permettra de répondre. Pour le stationnement sur le domaine public, les choses sont maîtrisées, mais pour celui sur domaine privé l'enquête doit encore être faite. Le travail se fait sur la base d'un recensement effectué par l'OTC et, dès que l'on disposera des données de 2003-2004, on pourra effectivement faire la comparaison avec les années précédentes. Mais le comptage est toujours délicat, car il y a des places existantes et des places supposées.

Une commissaire démocrate-chrétienne rebondit sur l'affirmation du magistrat – qui avait déjà été faite auparavant au sein de la même commission – qu'il n'est pas question de faire un parking visiteurs. L'emploi du mot «prioritairement» était plutôt motivé par la possibilité que les commerçants pourraient avoir besoin, eux aussi, de places. Elle demande s'il y a du parking domaine privé-Ville dans le quartier, ou si c'est du domaine privé-propriétaire.

Un commissaire radical dit qu'il y en a sous l'école des Vollandes, sous les immeubles de la Ville situés à la rue Sillem et sous le préau de Montchoisy. Il y a aussi le parking de la Terrassière. Il y a en outre un certain nombre d'immeubles de la Ville qui ont des parkings dans le périmètre, mais qui posent le problème de la sous-location.

Un commissaire Vert demande s'il y a une proportionnalité entre le nombre de places disponibles et le nombre d'habitants, en particulier dans un quartier situé au centre-ville et particulièrement bien desservi par les TPG.

M. Prina répond que la sensibilité est plus marquée aux endroits où passe un tramway qu'à ceux où il y a des lignes de bus.

Un commissaire Vert remarque qu'en matière d'aménagement il est considéré comme important de rattacher une place à un élément bâti. Est-il prévu de rattacher cette portion de place à la rue du Jeu-de-l'Arc?

Selon M. Gfeller, il est prématuré de donner un schéma de circulation, car, dans le cadre du groupe de travail sur le quartier des Eaux-Vives, le traitement de la rue du Rhône pour réduire la circulation de manière à favoriser les TPG et à en

retirer le transit est un débat qui n'est pas encore complètement acquis. Or, derrière, il y a la rue du Jeu-de-l'Arc et le prolongement de la rue du 31-Décembre. De deux choses l'une: soit on attend de mettre au point ce schéma de circulation, soit on préfère aller vers l'obtention d'un mandataire et l'on demande une méthode de travail, un avant-projet.

Séance du 15 avril 2003

Audition de M. André Pfeffer, représentant de l'Association des intérêts des Eaux-Vives

M. Pfeffer indique d'emblée ne pas avoir reçu le texte de la motion M-303. Il souligne l'inquiétude d'un grand nombre des membres de l'association qu'il représente quant à l'accessibilité du quartier (surtout pour leur commerce), qui est entravée. Par ailleurs, son association participe au lancement d'une initiative non formulée pour un projet de construction d'un parking habitants et commerçants (pour quelques places) à l'emplacement du Pré-l'Evêque.

Questions et commentaires

Un commissaire Vert revient sur l'inquiétude de certains membres de l'association par rapport à l'accessibilité en voiture du quartier des Eaux-Vives. Il demande à M. Pfeffer comment il juge l'accessibilité des TPG.

M. Pfeffer pense, avec la majorité des membres de l'Association des intérêts des Eaux-Vives, qu'il faut un développement mixte, c'est-à-dire autant développer les TPG qu'avoir une démarche qui favorise l'accessibilité du transport privé. Un groupe de commerçants pense qu'une diminution de l'accessibilité voitures risque de mettre leur commerce en danger.

Un commissaire socialiste demande combien de places compterait le parking souhaité par l'initiative, et quel y serait la proportion de places pour les commerçants. Par ailleurs, dans quel périmètre les commerçants seraient intéressés par une telle place de stationnement?

M. Pfeffer répond que la première des choses à savoir est que cette initiative non formulée ne concerne que l'idée de construction d'un parking et repose sur un projet déjà ancien, rejeté il y a quelques années. Aussi, pour l'instant, il ne s'agit que du projet de construction du parking souterrain. Ensuite, les raisons de ce projet sont que les Eaux-Vives sont un quartier dont les habitants sont très motorisés (495 véhicules pour 1000 habitants). Il faut donc, dans cette perspective, favoriser la construction d'un parking, car, selon certains, il manque jusqu'à

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

1000 places de stationnement. Enfin, des gens pensent qu'il est urgent de construire ce parking souterrain, du fait de différents réaménagements liés au quartier.

Un commissaire socialiste demande à M. Pfeffer d'être plus clair au sujet de ces places de parking. S'agit-il de places pour les commerces, pour les habitants, pour les deux (combien de places pour les uns, combien pour les autres)? Par ailleurs, un tel parking à la place du Pré-l'Evêque concernerait quel périmètre de commerces? Car il ne faut pas oublier qu'à la Nautique il y a déjà un parking, qui peut intéresser les commerçants.

Pour M. Pfeffer, le parking P+R de la Nautique (900 places) n'est souhaité par personne à la place du Pré-l'Evêque. Il s'agirait d'un parking pour les habitants, avec quelques places pour les clients des commerces alentours. Quant au périmètre, son avis est qu'il s'agirait d'un maximum de 500 à 1000 mètres.

Un commissaire socialiste pense qu'un périmètre de 200 mètres autour du parking est un maximum. Quel serait le pourcentage de places pour les habitants dans cette optique?

M. Pfeffer n'a pas de précision.

Un commissaire radical demande ce que M. Pfeffer entend exactement par «parking commerçants». S'agit-il des tenanciers de commerces et de leurs employés pendulaires, ou des clients?

M. Pfeffer précise que cela n'est pas établi clairement dans le texte de l'initiative non formulée. Mais ce que souhaitent les initiants, c'est que la majorité des places soient réservées aux habitants, avec une partie fonctionnant sous le régime zone bleue.

Un commissaire radical voudrait savoir quelle est la place des commerçants dans l'esprit de ce projet.

M. Pfeffer précise que ce n'est pas un projet défini, mais il imagine qu'un premier étage pourrait être réservé aux commerçants et fonctionnerait avec un macaron, tandis que les étages inférieurs seraient pour les habitants. C'est un avis personnel.

Un commissaire Vert expose le cas du parking Saint-Antoine, où il y a en permanence environ 150 places libres, car selon certains il se trouve trop loin de chez eux et des commerces. Par ailleurs, les mesures de compensation n'ont fait aucun progrès, et les voitures stationnent partout en Vieille-Ville. Est-ce que le quartier des Eaux-Vives, et plus particulièrement la place du Pré-l'Evêque, n'est pas déjà bien pourvu en parkings (il y a à proximité immédiate environ 900 places, distri-

buées entre celui de Villereuse, celui de la Migros et celui d'Eaux-Vives 2000)? N'est-ce pas déjà suffisant en termes d'accessibilité économique, sans parler de celui de Rive?

M. Pfeffer pense que, pour évaluer les besoins, la Commission doit auditionner des professionnels, par exemple l'ingénieur de la circulation du TCS. Au niveau de l'association qu'il représente, les gens se plaignent et, selon un professionnel, il manque 1000 places dans la région.

Selon un commissaire libéral, qui est lui-même habitant du quartier, il est essentiel de définir ce qu'est le besoin en places de parc. Car il est évident que ces besoins ne répondent pas aux mêmes critères selon qu'ils concernent les habitants, les commerces, ou même, ce qui n'a pas été soulevé, la pénétration en ville. Il aimerait que M. Pfeffer définisse clairement ces besoins et dise s'ils se déterminent en termes de besoins d'habitation, en termes d'accessoire commercial ou en termes d'interpénétration. Quelle est exactement la réalité des besoins des Eaux-Vives selon ces trois critères?

M. Pfeffer revient sur le parking de la Nautique, P+R de 900 places, sur un axe où il y a 30 000 ou 40 000 mouvements de véhicules par jour. Il est difficile de savoir quel sera l'impact d'un parking sur un axe avec un tel mouvement. En ce qui concerne le nombre de places nécessaires, un ingénieur de la circulation prétend qu'il en faut 1000. Car les Eaux-Vives sont un quartier très motorisé (presque 1 véhicule pour 2 habitants), et 1,5 macaron a été vendu par place disponible aux Eaux-Vives en zone bleue. Pour les habitants, il est très difficile de trouver une place. Aussi, un parking sous la place du Pré-l'Evêque serait destiné aux habitants et aux commerçants, mais en tout cas pas aux pendulaires.

Un commissaire démocrate-chrétien avait cru comprendre que l'audition concernait la motion M-303, et non l'initiative dont parle M. Pfeffer. Or la motion parle bien d'un parking destiné aux habitants prioritairement. La question des visiteurs et des commerces est un autre débat.

M. Pfeffer n'a pas reçu la motion M-303. Il ne se base que sur l'initiative non formulée qui parle d'un parking habitants et commerçants.

Un commissaire socialiste pense que l'initiative et la motion sont liées. Il reprend le texte de la motion, qui demande des places pour les habitants prioritairement. Reste donc ce qui n'est pas prioritaire. A ce sujet, M. Pfeffer parle de parking commerçants, mais il est difficile de comprendre ce qu'il entend par là. En effet, d'un côté, M. Pfeffer dit qu'il ne s'agit pas de donner les places aux pendulaires, mais de l'autre, s'il s'agit d'un parking pour les commerçants, si ceux-ci habitent le quartier, alors c'est un parking habitants (zone bleue), et, s'ils ne l'habitent pas, c'est un parking pendulaires. Dans le cas d'un parking clientèle, c'est autre chose. Quand on parle d'un parking pour les commerçants, parle-t-on

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

de places destinées à la clientèle ou aux employés des commerces qui n'habitent pas le quartier mais qui y travaillent? Par ailleurs, il y a certes un manque de places habitants aux Eaux-Vives. Aussi, puisque M. Pfeffer s'est penché sur le problème, a-t-il un chiffre qui précise le nombre de places bleues disponibles, le nombre de voitures concernées. Est-il possible d'avoir une image de la situation?

M. Pfeffer répond que les pendulaires sont exclus. Il s'agirait donc d'un parking destiné en partie à la clientèle des commerces (en zone bleue), pour reprendre la distinction faite par le commissaire socialiste. Mais la majorité des places seraient pour les habitants (louées au mois). Il rappelle que l'initiative dont il parle est non formulée et qu'il appartiendra à la commission de la peaufiner.

Pour les chiffres demandés, il y a 495 véhicules pour 1000 habitants, et 1,5 macaron a été vendu par place disponible. Il n'a pas connaissance d'un inventaire des places en zone bleue.

Audition de M^{me} Nadia Mayor et de M. Eric Peytreman, de l'association Vivre aux Eaux-Vives

Le premier point, selon M. Peytreman, est que la place du Pré-l'Evêque devrait être en zone verte, mais elle est recouverte de voitures depuis de nombreuses années. De plus, elle est coupée en deux par un fleuve de véhicules, ce qui rend sa traversée très désagréable.

Le second point, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de places aux Eaux-Vives (la plupart des immeubles ont été construits à une époque où les habitants n'avaient pas de voiture, ils ne disposent donc pas de parkings; en outre, il y a plus de macarons distribués que de places disponibles), et qu'en conséquence les gens stationnent n'importe où, y compris sur les zones de livraisons, ce qui non seulement n'arrange pas la qualité de vie des habitants (qui souhaitent des commerces de proximité), mais entrave encore le bon déroulement des activités commerciales (les places de livraison étant occupées, les livreurs sont à leur tour obligés de stationner n'importe où, y compris au milieu de la rue). Aussi, pour améliorer la qualité de vie dans le quartier, il faudrait 1200 places supplémentaires.

M^{me} Mayor dispose des calculs qui ont mené à ce chiffre de 1200 places:

- en zone bleue «D», 2600 macarons sont délivrés pour un total de 1730 places; il en manque donc 870;
- il y a 400 places blanches payantes, et il en manque environ 200 dans le quartier pour que les commerces puissent bénéficier d'une certaine fluidité du trafic;

- l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque en zone de verdure va supprimer 65 places en zone bleue et 15 en zone blanche (80 places en tout);
- il y a en outre des modifications, notamment au niveau des passages de sécurité, dont va résulter une suppression d'environ 50 places.

Cela fait un total de 1200 places manquantes à peu près.

Il faut savoir en outre que 1000 habitants tous les jours parcourent une distance de plus de 2 kilomètres pour trouver une place de stationnement.

M. Peytreman signale qu'une des motivations essentielles de l'association Vivre aux Eaux-Vives est de rendre le quartier vivable. Dans cette optique, il faudrait restituer à la place du Pré-l'Evêque son caractère de zone verte, et faire un parking habitants (sur le modèle zone bleue) en dessous, tout en réservant quelques places pour les commerçants du quartier.

M^{me} Mayor ajoute que l'idée est de diminuer le trafic qui est à l'intérieur du quartier, et qui amène non seulement beaucoup de nuisances aux habitants, mais induit encore un stationnement sauvage non sans conséquence sur les déplacements des enfants, par exemple. A cet effet, des «mesures provisoires urgentes» ont été envisagées.

1. Faire une zone bleue sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives, en attendant que la réalisation des projets y relatifs soit lancée.
2. Dès l'ouverture du parking P+R de la Nautique, étendre la zone bleue au quai Gustave-Ador (où tous les pendulaires stationnent).

Questions et commentaires

Un commissaire socialiste tient à remercier les personnes auditionnées pour les chiffres qu'ils ont communiqués à la Commission. Concernant celui de 1200 places manquantes (dont 1000 pour les habitants et 200 pour les commerçants), veut-on créer ces places à Pré-l'Evêque, ce qui serait énorme? où faut-il faire un parking moins grand, ce qui reviendrait à maximiser les places blanches dans les rues des Eaux-Vives?

M. Peytreman voudrait surtout minimiser les parkings sauvages. Cela dit, il n'y a pas de raison de mettre tous les habitants à Pré-l'Evêque (car, pour qui habite à côté du parc La Grange, cela ne présente pas beaucoup d'intérêt).

Un commissaire socialiste demande si les places blanches pour les commerçants devraient être prévues dans le parking Pré-l'Evêque, ou s'il faudrait les reprendre sur les zones bleues actuelles.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

M^{me} Mayor pense qu'il faudrait les reprendre dans les zones bleues. Le problème, selon elle, est qu'il faudrait au moins 700 places dans le parking Pré-l'Evêque.

Un commissaire socialiste résume: 600-700 places pour les habitants en sous-sol à Pré-l'Evêque, 200 places blanches en plus dans le quartier des Eaux-Vives.

Un commissaire Vert a retrouvé une statistique délivrée il y a un an par M. Hediger, qui présentait les macarons délivrés par quartier. Les chiffres correspondent exactement à ceux donnés ce soir, à quoi il est possible d'ajouter celui de 6080 voitures immatriculées en zone «D» aux Eaux-Vives. Il demande si les personnes auditionnées ont connaissance d'un éventuel inventaire des places privées souterraines dans le quartier.

M. Peytreman répond que certains parkings privés sont connus, par exemple sous l'école des Vollandes, mais il ne saurait articuler aucun chiffre précis.

Un commissaire Vert demande ce qu'il en est de la desserte TPG aux Eaux-Vives, car il est étonné qu'autant de personnes prennent leur véhicule chaque jour. Cette desserte pourrait-elle être améliorée?

M. Peytreman répond par l'affirmative. La ligne 7 s'arrête à Rive; la 9 passe à la route de Frontenex, la 2 et la 6 à la rue des Eaux-Vives. Mais, le soir, la desserte est très insuffisante.

Et M^{me} Mayor d'ajouter que l'intervalle de circulation le soir entre les trolleybus 2 et 6 pose problème et que l'on doit souvent attendre trente minutes. Il faudrait aussi peut-être envisager de faire descendre le bus N° 11 (NDR: ligne 21 actuelle), pour le faire passer plus près du bas du quartier, car les personnes âgées qui habitent le haut du quartier n'ont pas de moyens de transport pour descendre vers la rue des Eaux-Vives, où se trouvent les commerces.

Un commissaire radical dit que c'est prévu à terme, mais pas dans les années qui viennent.

Un commissaire Vert a une question concernant le coût de la place. Les personnes auditionnées parlent d'un parking en zone bleue, ce qui signifie que la place reviendrait à 180 francs par an. Le problème est qu'à la construction d'un parking (même sans critère de rentabilité) le coût de la place est de 150 francs par mois. Est-ce que la composition sociale des Eaux-Vives peut supporter ce coût, autrement dit: y a-t-il dans le quartier 500 à 600 personnes qui pourraient payer une place 150 francs par mois? Car, dans bon nombre de parkings souterrains, les gens sous-louent leur place à des pendulaires et prennent un macaron. Il demande si l'association Vivre aux Eaux-Vives est consciente de cette difficulté.

M. Peytreman signale qu'aux Eaux-Vives une place revient à 300 francs par mois environ.

M^{me} Mayor précise que, sous l'école des Vollandes, la place coûte 150 francs par mois. Elle pense que, jusqu'à ce prix, c'est acceptable.

Pour répondre à la question de la sous-location, M. Peytremann dit qu'il est très clair qu'un parking habitants exclut toute sous-location.

Concernant l'aménagement de la surface de la place du Pré-l'Evêque, un commissaire libéral demande ce que l'association Vivre aux Eaux-Vives souhaiterait à la place du parking actuel et de la poste, compte tenu du fait que la route qui sépare en deux la place est une des pénétrantes principales de la ville de Genève et qu'il n'est dès lors pas question de la supprimer.

Une zone verte, répond M. Peytremann, c'est-à-dire des arbres, du gazon, un terrain de jeu, pourquoi pas. Les Eaux-Vives sont un quartier très peu arborisé (sauf les parcs situés à l'autre bout), qui nécessiterait un poumon.

M^{me} Mayor ajoute qu'il faudrait organiser un concours pour imaginer un mur de verdure afin d'isoler un peu le bruit et la pollution que produisent les voitures.

Un commissaire libéral demande ce qu'il en serait d'un tunnel piétonnier entre les deux parties de la place.

Dans l'idée de l'association Vivre aux Eaux-Vives, il s'agirait plutôt de laisser toute la place aux piétons, et de faire passer les voitures en dessous. Car les passages piétonniers souterrains sont toujours des endroits très glauques, très en proie au tagage, et les gens n'y vont pas. Ils passent en surface.

Un commissaire socialiste demande jusqu'à quel point il est possible non pas d'enterrer la route, mais d'en descendre quelque peu le niveau (ce qui permettrait déjà d'absorber une partie du bruit), et de mettre au-dessus des passerelles piétons, comme cela se pratique déjà dans d'autres villes, Berlin notamment. Cette solution plairait-elle aux habitants des Eaux-Vives?

Oui, répond M^{me} Mayor, qui lit un texte provisoire, rédigé par l'association qu'elle représente: «Nous demandons qu'avec les études d'aménagement de la place du Pré-l'Evêque il soit étudié en même temps que la construction d'un parking la mise en tranchée de l'avenue Pictet-de-Rochemont...».

Séance du 29 avril 2003

Audition de M. Jean-Claude Gal, directeur de Général Parking SA c/o Zschokke

M. Gal dit que la place du Pré-l'Evêque est une des portes d'entrée de Genève, et qu'il connaît bien la problématique du parage aux Eaux-Vives, puisque Zschokke SA y a son siège social. En tant que spécialiste, il pense que la politique de parage d'une ville doit s'inscrire dans une globalité.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Faire un parking à Pré-l'Evêque aujourd'hui relève de deux raisons: premièrement, améliorer les commodités des habitants; deuxièmement, améliorer la convivialité générale de la ville (enterrer les voitures, c'est redonner de la surface publique à l'ensemble de la population). A ce niveau, et en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une des portes d'entrée en ville de Genève, il est certain qu'à l'heure actuelle la place du Pré-l'Evêque n'est pas la meilleure entrée possible, ni la plus représentative de la ville.

Questions et commentaires

Un commissaire radical demande l'avis de l'expert sur le nombre de places qu'il faudrait construire, sur le prix que coûterait la construction du parking et sur le prix d'une place. En bref, combien cela coûterait à la Ville?

Premièrement, M. Gal ne sait pas si c'est à la Ville de financer la totalité de l'opération. Deuxièmement, quant aux coûts, il faut distinguer le coût d'investissement (ponctuel) et le coût d'exploitation (régulier). Il y a plusieurs paramètres dont il faut tenir compte à Pré-l'Evêque: il existe une nappe phréatique sous la place, qui limite la profondeur et le nombre d'étages du parking. Au niveau de la faisabilité technique, le maximum est ainsi de deux niveaux.

De plus, il ne faudrait pas faire un parking surdimensionné. Aucune étude de capacité n'a été faite, mais il pense que le parking ne dépasserait pas les 300 places. En règle générale, le coût d'un parking varie en fonction de ce qu'on veut y mettre, de sa convivialité, de ce qu'il y a en surface, etc. Le prix moyen d'un parking au centre-ville est aujourd'hui de 35 000 à 40 000 francs la place. Pour le coût d'exploitation, il dépend de comment on veut l'exploiter (un parking habitants est nettement meilleur marché qu'un parking horaire).

Un commissaire libéral rappelle les trois vocations du parking: 1. parking habitants; 2. parking de proximité, destiné aux commerçants; 3. parking de pénétration, de rendement. En tant que directeur de Général Parking, comment M. Gal envisage-t-il de privilégier l'un ou l'autre de ces trois axes?

M. Gal répond qu'en analysant la situation autour du Pré-l'Evêque on peut dire que ce parking devrait s'adresser en priorité aux gens qui utilisent la zone bleue, c'est-à-dire les habitants principalement. Pour le parking de proximité, les parkings d'Eaux-Vives 2000 et de Villereuse (qui est mixte) suffisent. De plus, Pré-l'Evêque étant un domaine public, il serait illégal de créer des cases réservées. Il y a encore la proximité du parking de Rive, qui dessert l'activité des alentours et qui accueille les visiteurs de la rive gauche. Enfin, il y a toute la zone de parking horaire (limité à 1 h 30), qui accueille aussi les visiteurs. Conséquence: dans le cas d'un parking habitants, des habitants de Villereuse viendront à Pré-

l'Evêque, soulageront par là le parking de Villereuse, lui donneront une meilleure accessibilité aux visiteurs (qui souvent viennent s'y stationner pour ensuite prendre le tram afin de se rendre en ville).

Il semble logique qu'un parking à la place du Pré-l'Evêque soit réservé aux habitants et aux commerçants (qui ont besoin d'un véhicule), mais il n'aura pas de rendement, et ne devrait pas s'adresser à la clientèle visiteurs des commerces.

Un commissaire libéral relève que M. Gal parle de ce qu'il a entendu et vu, mais qu'est-ce qu'il pense, en tant que spécialiste?

La pensée de M. Gal est guidée par toutes sortes de choses. Les lois, la technique de parcage, la politique de parcage (au sens large du terme). Il s'agit, en fonction de ces données, de rendre la meilleure convivialité et le meilleur service possible aux gens qui habitent le quartier, tout en respectant les données et la législation en vigueur au point de vue bruit, air, circulation.

En même temps, il convient de considérer que les mètres linéaires de trottoir à disposition dans le quartier des Eaux-Vives ne sont pas extensibles. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'y créer de nouvelles places en surface.

A son avis, le bon sens voudrait que les places soient réservées aux habitants, parce qu'ils en ont besoin, ce qui permettrait certaines mesures d'accompagnement: améliorer l'accessibilité, du point de vue des commerçants (libérer des places en surface permet aux clients de venir se stationner directement devant chez eux, de même que changer des places bleues en places blanches), ainsi que la surface de la place, qui pourrait être aménagée.

Un commissaire socialiste note que M. Gal mentionne un parking habitants de 200 à 300 places au maximum. Or l'ancien projet en prévoyait 600.

Il ne faut pas oublier, selon M. Gal, que cet ancien projet date de dix ans, et qu'en dix ans, la protection de la nappe phréatique a changé.

Un commissaire socialiste relève alors que le problème tient à ce que l'Association des habitants des Eaux-Vives a avancé le chiffre de 1000 places manquantes dans l'ensemble du quartier. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut redonner des places aux commerçants, mais avec 200 ou 300 places à Pré-l'Evêque, les problèmes du quartier ne seront pas résolus, car, si l'on parle en termes de productivité, l'ordre de grandeur est de 250 mètres, ce qui fait la moitié du quartier. Il conviendrait donc de créer au moins 400 places, sans compter le nombre de places qu'il faudrait donner aux commerçants. De plus, si les Eaux-Vives ne se densifient pas trop dans les années à venir, le quartier risque de se rajeunir, et les jeunes ont plus de voitures que les personnes âgées.

M. Gal note que des privés font aussi des efforts (certains parkings privés risquent d'ouvrir bientôt et d'offrir une cinquantaine de places). Le public n'est pas

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

le seul. En outre, créer un parking à Pré-l'Evêque va engendrer un phénomène de cascade: les habitants de la moitié du quartier concernée viendront s'y stationner, et il y aura un ripage de ceux de l'autre moitié, ce qui entraînera un rééquilibrage.

Un commissaire socialiste aimerait savoir comment fonctionne la cascade. Trois cents ou 400 places à Pré-l'Evêque ne suffiront pas, ce d'autant plus que les usagers du parking de Villereuse risquent eux aussi, comme M. Gal le mentionnait, de riper sur Pré-l'Evêque, ce qui entraînera une augmentation des demandes de places. La situation est donc très difficile, et il convient de bien mesurer l'impact sur Pré-l'Evêque d'un parking habitants, notamment en tenant compte du prix des places.

M. Gal précise qu'un parking habitants est toujours subventionné à Genève. Le prix ne sera pas trop élevé.

Un commissaire socialiste dit qu'il y a deux types d'automobilistes: ceux qui entrent dans les parkings souterrains et ceux qui n'y entrent pas, pour des raisons de sécurité. Quels sont les consommateurs réels d'un éventuel parking souterrain à cet endroit? Il y a ainsi toute une partie de la population qui n'ira pas dans ce parking. En revanche, il y en a une autre qui va y aller et qui n'est pas formée de gens qui demandent une place sur le domaine public à l'heure actuelle. En somme, à entendre M. Gal, il est difficile de dire si ce parking sera une épine dans le pied ou pas.

M. Gal dit qu'il ne peut qu'améliorer la situation. En ce qui concerne la sécurité, le nombre de plaintes et d'agressions est insignifiant. Le parking du Mont-Blanc, par exemple, qui accueille 5000 véhicules par jour, ne présente pas le moindre problème. En outre, les parkings sont surveillés.

Un commissaire socialiste s'est mal exprimé: il y a la réalité d'un côté, la rumeur de l'autre. Si l'on faisait un sondage dans la rue maintenant, il montrerait que bon nombre d'automobilistes n'entrent pas dans un parking souterrain. Il y a de plus l'exemple du parking du Seujet, qui n'est pas sûr et qui a connu de sérieux problèmes. Ce parking fait du tort à tous les autres, au niveau de la rumeur, dont il faut bien reconnaître qu'elle détermine l'utilisation des parkings.

Un commissaire Vert relève que 1000 personnes cherchent une place chaque soir. Or on parle de créer 300 places au maximum, avec des reports, etc. M. Gal a dit qu'un parking souterrain à Pré-l'Evêque serait un plus pour le quartier, que c'est un objectif à dix ou vingt ans, mais il faudrait savoir combien de temps ça prendra pour se retrouver dans la même situation, après avoir construit le parking. Est-ce dix ans, vingt ans, un an, deux ans?

Si les gens cherchent vraiment 1000 places, selon M. Gal, cela représente 3 kilomètres de stationnement de part et d'autre d'une rue. Or ces kilomètres ne sont pas disponibles, d'autant plus qu'il y a des carrefours, des interdictions de

stationner, des passages piétons, etc. Il conviendrait de vérifier le nombre de places existantes aujourd'hui sur la voirie. La politique de parcage implique des vérifications, des quantifications. Et sur quoi repose la crédibilité qu'il faut accorder à ce chiffre de 1000 places? M. Gal aimerait bien voir l'étude qui avance ce chiffre, qui lui semble impossible.

Un commissaire Vert donne les chiffres suivants: 6080 voitures immatriculées aux Eaux-Vives, 2600 macarons délivrés pour 1630 places disponibles, ce qui conduit au nombre de 1000 places manquantes.

Pour M. Gal, il faut tenir compte du taux de rotation.

Un commissaire Vert note ensuite que M. Gal a situé Pré-l'Evêque à la limite de la ville de Genève, alors que, pour lui, il s'agit déjà des limites du centre-ville. Où sont, pour M. Gal, les limites de la ville? Par ailleurs, si un parking souterrain est réalisé, quelles sont les possibilités d'aménagement vert en surface, sur un socle en béton?

La première chose, pour M. Gal, si l'on descend la rue de Genève, pour tout ce qui se construit aujourd'hui, la loi précise qu'il faut construire des parkings adaptés aux besoins de l'immeuble qui est construit. Aux Eaux-Vives, il y a un bâti existant, qui date du début du siècle, mais qui est dépourvu de places de stationnement.

Concernant les arbres sur la surface de la place du Pré-l'Evêque, tout peut être fait.

Un commissaire Vert demande si un parking de 300 places aurait une emprise sur l'ensemble de la place, c'est-à-dire sur les 2 côtés.

M. Gal pense que pour faire un maximum de places, il faudra les faire sur les 2 côtés, ce d'autant plus qu'il ne pourra y avoir que 2 niveaux.

Un commissaire démocrate-chrétien note que M. Gal a parlé d'un certain nombre de parkings de sa connaissance. Il voudrait savoir s'il a une vision plus globale de la situation concernant les parkings souterrains privés et publics. Connait-on le nombre de places souterraines disponibles dans le quartier, ainsi que leur taux d'occupation?

M. Gal répond qu'une étude d'impact est nécessaire, pour dimensionner le parking à Pré-l'Evêque en fonction des besoins. Ce genre d'étude consiste à compter toutes les places publiques et à les cataloguer en fonction de leur affectation (bleues, blanches).

Un commissaire Vert constate qu'il y a beaucoup de contradictions dans ce projet. A entendre M. Gal, on s'aperçoit en effet que la construction d'un parking souterrain à Pré-l'Evêque ne va pas résoudre tous les problèmes, car il y a la ques-

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

tion du coût de la place, de la nappe phréatique, des gens qui viennent de l'extérieur, du nombre de places. Pour les Verts, cela pose un problème de fond: plus le nombre de places offertes est grand, plus les gens ont tendance à caler leur demande sur l'offre qui est faite. Inversement, moins il y a de places, moins les gens ont recours à leur voiture. La question est donc aujourd'hui de savoir si, face à une demande, on continue d'augmenter l'offre, ce qui va indubitablement conduire à une augmentation de la demande.

Par ailleurs, il faut aussi s'interroger pour savoir si l'on va vraiment vers un mode de vie à 2, voire 3 véhicules par foyer.

Enfin, il faut convenir que l'espace urbain est limité. Il y a un certain nombre de solutions, dont le parking de la Nautique est un bon exemple, même s'il ne va pas influencer directement la situation des places en surface dans le quartier des Eaux-Vives. Des priorités ont été définies, qui vont dans le sens d'une protection de l'environnement. La Ville s'est engagée à encourager le report modal, mais avec ce type de parking on peut penser que ce report modal n'est pas encouragé.

D'un point de vue financier, parmi les parkings dont M. Gal a la responsabilité, est-ce que l'offre pour les habitants est toujours honorée? En d'autres termes, y a-t-il suffisamment d'habitants prêts à dépenser entre 150 et 300 francs par mois pour une place de stationnement?

M. Gal répond premièrement que plusieurs urbanistes et plusieurs politiques commencent à se poser des questions non seulement sur les voitures, mais aussi sur les deux-roues, qu'on ne sait plus où mettre. Concernant ces derniers, d'ailleurs, un très proche avenir les verra se stationner dans des parkings souterrains. Le parking de la gare de Bienne a ainsi plus de places deux-roues que de places voitures.

Concernant la Nautique, il s'agit d'un parking P+R s'adressant aux pendulaires, ce qui n'a rien à voir avec les parkings habitants. Il aura un impact sur les Eaux-Vives, mais ne résoudra rien quant à la politique de mobilité, de circulation et de stationnement du canton.

Pour les coûts, la Ville de Genève n'a pas eu à investir dans des parkings P+R. La Fondation des parkings est dotée par le Canton pour cela. Concernant le parking habitants de Saint-Jean, il ne connaît pas le montage financier, mais il est certain que ce ne sont pas les habitants qui en paient le vrai prix (ni au niveau du coût d'investissement ni à celui de l'exploitation), car il existe des subventions. Quoi qu'il en soit, la Ville de Genève loue des places privatives (à Villereuse) au prix de 225 francs par mois.

Un commissaire de l'AdG/SI relève deux aspects: 1. la faisabilité (2 niveaux, pour un total de 300 places au maximum, ce qui est insuffisant); 2. la nécessité d'un parking à cet endroit précis.

Sa question concerne l'existence d'une étude des besoins dans le périmètre circonscrit: sait-on, compte tenu de tous les paramètres évoqués, quels sont les besoins réels à l'endroit du Pré-l'Evêque?

La réponse est contenue dans la question, selon M. Gal: si 300 places ne suffisent pas, c'est qu'il y a besoin de places supplémentaires. Un parking souterrain à Pré-l'Evêque n'est certes pas la réponse à tous les maux, mais c'est une amélioration de la situation existante aujourd'hui.

Pour mesurer la valeur d'une réponse, il faut faire une étude, qui ne saurait s'enclencher que sous l'impulsion des autorités communales ou cantonales.

Un commissaire socialiste pense qu'il faudra de toute façon faire un parking sous cette place, mais, pour le faire le mieux possible, il faut y voir plus clair. Si, indépendamment du lieu et de l'environnement, le parking souterrain à Pré-l'Evêque devait être un parking géré de manière privée, serait-il rentabilisé?

Non, répond M. Gal. Mais il faudrait faire une étude pour voir si le financement devrait être public, privé ou mixte.

Un commissaire socialiste conclut qu'il s'agira donc automatiquement de places subventionnées, à 180 francs par année.

Il revient sur le chiffre de 300 places au maximum, articulé par M. Gal. Or l'idée de faire passer l'avenue Pictet-de-Rochemont en relative tranchée a été évoquée au sein de la commission. Dans cette perspective, si l'on veut avoir des places des deux côtés de l'avenue (et donc de la relative tranchée), est-il possible d'avoir une seule unité, ou pas?

Il faut faire une étude, répond M. Gal. Cela semble éventuellement possible par une liaison au deuxième sous-sol.

Un commissaire socialiste demande si cela serait plus économique que deux parkings.

Il y aurait une économie, répond M. Gal.

Un commissaire radical demande si, techniquement, il serait possible de relier en sous-sol les deux côtés de la place du Pré-l'Evêque, par rapport à la rentabilité.

M. Gal pense que cela mérite étude. Tout est toujours possible. Enterrer l'avenue Pictet-de-Rochemont est possible, bien sûr, mais faut-il l'enterrer complètement, sachant qu'il y a une viabilité dans les sous-sols (eaux, gaz, électricité, téléphone, etc)? On ne peut pas faire n'importe quoi.

Séance du 20 mai 2003

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation

M. Burri dit avoir lu avec attention ce projet de motion. En tant qu'autorité, l'OTC n'est pas opposée à la création d'un parking habitants (qui est un besoin dans le secteur), même si la motion M-303 n'est ni claire ni précise quant à son volume, par exemple. La mesure semble en fait adéquate et bien accompagner l'amélioration de l'espace en surface.

Il ne faut pas oublier cependant que la mise en place des zones bleues n'est pas uniquement destinée aux parkings habitants, comme cela pourrait être sous-jacent dans la motion. Ce stationnement est aussi destiné à créer une rotation dans le stationnement. Il convient donc de ne pas oublier cet aspect dans la répartition des places, lors de la création de ce type d'ouvrage.

Questions et commentaires

Un commissaire radical demande s'il est envisageable d'avoir une gestion de parcage souterrain (avec barrières et prix à payer) qui soit combinée avec le macaron, de manière à introduire un système où les mêmes avantages sont accordés aux habitants, et une sorte de gestion zone bleue en sous-sol (qui suppose que le détenteur du macaron doive payer quelque chose en plus, avec un tarif favorable).

Il s'agirait, selon M. Burri, de mettre simplement en sous-sol ce qui existe en surface. Il n'y voit aucune limitation. C'est d'ailleurs sur ce modèle que fonctionne le parking souterrain de la place de l'Octroi à Carouge. Le parking est ouvert au public, mais il y a des privilégiés. Il faut cependant prendre garde au statut exact du domaine public.

Y a-t-il aux Eaux-Vives, demande un commissaire Vert, une étude qui détermine, sur la voie publique, un potentiel de gain de places (de l'ordre de 30% ou 40%), par exemple en modifiant la répartition des cases sur la rue de Montchoisy et en les mettant en épi? Ensuite, il a été dit à la commission de l'aménagement et de l'environnement que ce n'est pas l'Etat qui paie un projet de parking comme celui qui pourrait être construit sous Pré-l'Evêque. Qui a financé celui de Saint-Jean? N'est-ce pas la Fondation des parkings? Enfin, dans quelle situation financière se trouve cette Fondation des parkings?

Par rapport à des aménagements sur la rue de Montchoisy, la Ville a demandé d'introduire des mesures de modération, mais aucun projet concret n'a été déposé à ce jour. Quant à savoir si la mise en place d'épis à la place d'un stationnement

longitudinal augmenterait de façon significative le capital de places, le taux de 30% à 40% semble excessif. Il faut analyser les chiffres et tenir compte des accès, etc. Il y aurait une augmentation, certes, mais de combien? Peut-être 15% ou 20%, car, la visibilité étant réduite, il faudra garder du stationnement longitudinal par endroits.

Un commissaire Vert demande à M. Burri s'il peut donner un chiffre moyen à la commission concernant l'augmentation moyenne du nombre de places sur une distance donnée, là où le stationnement longitudinal a été remplacé par du stationnement en épi, comme à la rue de Candolle.

M. Burri pourra fournir des chiffres (qu'il n'a pas en tête), mais il insiste sur le fait qu'il faut bien distinguer au cas par cas.

Concernant le financement de ces ouvrages, certains parkings ont été financés par la Fondation des parkings, mais ce n'est pas forcément le cas de tous (celui de l'Octroi, par exemple, a joué d'un financement mixte).

Quant à la situation financière de la Fondation des parkings, il ne sait pas.

Un commissaire de l'AdG/SI voudrait une définition précise du parking habitants, selon M. Burri. Comment le conçoit-il? S'agit-il d'un parking purement habitants, ou plus large, aussi pour les visiteurs, etc.?

M. Burri pense que la définition du parking habitants dépend de celle de l'habitant. Mais il est possible de se référer à la définition en vigueur pour le macaron. Il concernerait dès lors un périmètre restreint et fonctionnerait selon les mêmes règles que la zone bleue (surtout si l'on décide de reproduire en sous-sol le fonctionnement en surface).

Un commissaire radical remarque que c'est le meilleur moyen de se garantir contre le fait qu'un parking habitants (avec places dévolues) devienne un parking pendulaires si les locataires sous-louent leur case.

M. Burri attire l'attention sur le fait que, dans les autorisations de construire, la sous-location est formellement interdite.

Certes, dit un commissaire radical, mais il n'y a pas de contrôle.

Les contrôles n'existent pas, en effet, répond M. Burri. C'est aujourd'hui probablement la réflexion qu'il faut intégrer dans le fonctionnement du macaron lui-même.

Un commissaire Vert désire approfondir la question du financement et de l'usage. Si 250 places sont créées sous le régime des macarons, alors les commerces qui reçoivent un macaron, voire plusieurs, pourront utiliser ce parking. Ce

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

qui ne correspond plus à la définition d'un parking habitants. Ensuite, pour avoir un minimum de rentabilité, la place en sous-sol doit coûter entre 180 et 250 francs par mois, alors qu'un macaron ne coûte que 180 francs par an. Qui va payer la différence? La rentabilité peut-elle toujours être effective?

M. Burri pense qu'il n'est pas le mieux placé pour répondre à des questions sur le financement. Mais il est évident que l'opération n'est pas rentable dans ce type de fonctionnement. Elle ne le serait que si les places étaient louées à des tarifs élevés.

Un commissaire radical précise que la gestion dont il vient de parler (parking souterrain en zone bleue) suppose que le parking soit payant. Il est évident que le même prix qu'en surface ne peut être pratiqué en sous-sol. L'idée est que l'accès au parking est possible pour tous, avec un régime maximal de 90 minutes de stationnement au prix fort, tout en proposant un tarif favorable pour les habitants, de manière qu'ils puissent y laisser leur véhicule. Le problème étant que plus les habitants y laissent leur véhicule, moins le parking est rentable, ce qui rend obligatoire, à un certain moment, l'intervention des pouvoirs publics.

Un commissaire de l'AdG/SI rappelle qu'un parking est attractif dans un périmètre d'environ 200 mètres. Y a-t-il assez d'habitants à Pré-l'Evêque pour qu'un parking habitants soit intéressant?

M. Burri propose de revenir sur le texte de la motion, car on ne peut parler d'un ouvrage sans l'avoir étudié. L'idée aujourd'hui est simplement d'étudier la possibilité de mettre en sous-sol les véhicules qui sont en surface. Il s'agirait donc de reprendre la même capacité qu'en surface, et pas forcément de la doubler ou de la tripler. C'est une question qu'il faudrait poser par la suite. Si le chiffre de 250 places est retenu, la capacité du parking de surface existant sera presque quadruplée, et il est clair que l'attrait sera plus important, mais c'est à étudier de manière fine.

Sur le manque de places aux Eaux-Vives, un commissaire Vert demande si une autre solution ne pourrait pas consister à inciter les gens à vivre autrement leur rapport à la voiture. Est-ce qu'une «Mobility gare car sharing» serait une expérience intéressante dans un cadre comme celui-ci?

M. Burri trouve ces expériences très intéressantes. Il faut en effet promouvoir ce mode de déplacement. Quant à son efficacité pour le problème du parcage aux Eaux-Vives (et ailleurs), il faudrait que les gens aient moins de voitures.

C'est un cercle vicieux, selon un commissaire Vert, car tant que cette démarche n'est pas faite, les gens continueront à utiliser leur voiture, alors qu'avec cette solution une autre solution leur est offerte, et ils savent qu'ils ont une voiture sous la main quand ils en ont besoin.

M. Burri répond que l'OTC a des contacts avec les gens qui font du «car sharing». C'est une solution qui fonctionne bien et qui semble prendre de l'ampleur. Elle présente par contre un gros problème de fonctionnement par rapport au fait qu'il y a une grosse demande le week-end, mais pas la semaine. Il est donc difficile de dimensionner ce type d'entreprise. L'OTC réfléchit en interne à des solutions pour tenter de faire monter l'offre en semaine (en travaillant avec des entreprises, notamment).

Un commissaire Vert ajoute que, si le besoin de voiture est fort le week-end, les gens des Eaux-Vives n'utilisent-ils pas la leur que le week-end? Auquel M. Burri répond par l'affirmative, mais il était question du «car sharing», de son fonctionnement, où il y a une grosse demande le week-end.

Tout le monde sait, dit un commissaire radical, qu'il n'est pas rentable économiquement d'avoir une voiture. Chaque individu prend le risque économique d'avoir une voiture et de ne pas l'utiliser, mais, lorsque c'est une entreprise, elle ne peut pas se permettre cela.

Un commissaire Vert ne parle pas en termes économiques, mais du point de vue de la place, des mètres carrés.

Un commissaire radical pense que la discussion tourne en rond, car, lorsqu'on parle de «Mobility car sharing», il s'agit de besoin en places de parc.

Pour un commissaire Vert, il serait possible de réduire la demande de places de stationnement dans le quartier s'il y avait un plus grand tournus au niveau de l'utilisation.

M. Burri livre à la commission des réflexions à l'état brut, qui sont faites en interne à l'OTC: il s'agit d'essayer de faire en sorte qu'il y ait une cohérence entre l'utilisation du «car sharing» par les entreprises (la semaine) et par les privés (le week-end), ce qui permettrait d'utiliser les places de parking pour les deux fonctions. Mais personne, pour l'instant, ne sait si cela peut fonctionner, ni quel serait l'impact.

Séance du 27 mai 2003

Discussion et votes

Le président annonce qu'il est impératif de voter ce soir, cette séance étant la dernière de la législature. Il ouvre la discussion et demande s'il y a des prises de position. Il rappelle que la motion M-303 est relativement simple. Son expression est très claire. Il s'agit de réétudier la possibilité de réaliser un parking souterrain «prioritairement destiné aux habitants» sous la place du Pré-l'Evêque, de manière

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

à compenser les places perdues en surface, suite au réaménagement de la place. Il insiste sur le fait que la motion ne demande pas l'exécution des travaux, mais simplement une étude.

Un commissaire de l'AdG/SI rappelle qu'une étude a déjà été faite sur le sujet. Il serait donc intéressant, pour le débat démocratique, d'en avoir les résultats.

L'AdG/SI a une réserve à émettre concernant le texte de la motion: conformément aux principes qu'il défend, s'il voit un parking souterrain à la place du Pré-l'Evêque, c'est «exclusivement» un parking habitants, et non «prioritairement». Mais cela implique encore de définir précisément la notion d'«habitants».

Il importe aussi de mesurer ce que coûterait cette étude et, de même, ce que coûteraient les travaux et l'exploitation à la Ville de Genève.

Il demande en fait plus d'informations et plus de transparence.

Un commissaire radical demande si l'étude mentionnée par le commissaire de l'AdG/SI est celle qui avait été réalisée autrefois par Général Parking, ou si c'est une autre étude.

Un commissaire de l'AdG/SI répond qu'il a entendu dire que le sujet avait été étudié.

Selon le commissaire radical, il faut bien distinguer la motion M-303 de l'étude réalisée il y a quelques années, qui concernait une énorme construction, un grand parking. L'option proposée par la motion M-303 est plus modeste. On ne peut donc pas comparer l'étude d'un parking public, ouvert à tous, avec celle que demande la motion. C'est d'ailleurs précisément parce qu'il y a déjà une étude que le texte de la motion M-303 dit: «(ré)étudier la possibilité de».

Une commissaire démocrate-chrétienne attire l'attention sur le fait qu'aucune autre étude n'a été réalisée après celle qui portait sur le grand parking dont parle le commissaire radical, et dont les auditions ont montré que le gabarit prévu n'est plus adapté aujourd'hui. Il y a donc nécessité de faire une nouvelle étude.

Au nom des motionnaires, elle n'est pas opposée à un texte qui remplace «prioritairement destiné aux habitants» par «exclusivement destiné aux habitants». Ainsi, même si les motionnaires continuent de penser qu'il serait bienvenu de prévoir quelque chose pour les commerçants qui ont besoin d'utiliser leur voiture, ils seraient prêts à se rallier à une solution exclusivement habitants.

Pour l'étude des coûts de réalisation et d'exploitation, la motion demande précisément qu'elle soit faite.

Elle ajoute que le parking ne doit pas nécessairement être subventionné.

Un commissaire radical a une proposition de modification. A la suite de «un garage souterrain sous la place du Pré-l'Evêque», il suggère d'ajouter:

«exploité selon le régime de la zone bleue»,

car premièrement cette zone a fait ses preuves, deuxièmement elle est contrôlée par la Fondation des parkings dont la seconde vocation, à part les parkings d'échange, est le parcage habitant. L'avantage d'un parking zone bleue est qu'une fois qu'un habitant a une place il est encouragé, dans ce système, à la garder, c'est-à-dire à laisser sa voiture en place. Quand les places ne sont pas utilisées, les commerces peuvent en bénéficier, et elles ne peuvent pas être occupées toute la journée par des pendulaires. Dans un parking souterrain, l'avantage est qu'il est possible de faire payer un prix plus élevé qu'en surface pour le stationnement de 90 minutes. Ainsi, une solution zone bleue est susceptible d'amener plus d'argent à la Fondation des parkings, mais elle est aussi parfaitement conforme à toute la politique des déplacements.

Il y a une politique satisfaisante à Genève, en matière de parcage, et plutôt que de s'arrêter sur le problème d'un parking destiné aux habitants ou pas, il serait préférable de reproduire en sous-sol le système en vigueur en surface. Cela constituerait en outre une mesure de compensation, pour récupérer les places (en zone bleue) perdues en surface. Cette solution est donc très cohérente, d'autant plus qu'elle contourne le problème de l'attribution des places.

Un commissaire socialiste se dit favorable à l'étude d'un parking habitants. En revanche, la zone bleue, quand bien même il y est globalement favorable, pose d'autres problèmes, notamment pour l'attribution des macarons (qui parfois est inadéquate, voire carrément très discutable).

Pour les socialistes, la solution parking habitants est acceptable, et celle de la zone bleue doit se discuter dans le cadre du règlement et de l'assainissement de l'attribution des macarons. Concernant le parcage des commerçants, plusieurs solutions peuvent être envisagées, notamment celle qui consiste à mettre des places jaunes devant certains commerces qui en ont besoin.

Il faudrait de plus mettre dans le rapport la nécessité de mettre en zone bleue la contre-allée qui longe le quai Gustave-Ador devant le parc des Eaux-Vives et le parc La Grange. Plusieurs personnes auditionnées y semblent d'ailleurs très favorables, car la partie est des Eaux-Vives sera moins concernée par la création d'un parking à Pré-l'Evêque. Il y aurait ainsi deux pôles de parcage habitants.

Enfin, 300 places de stationnement habitants ne résoudront pas tous les problèmes dans le quartier, notamment ceux que rencontrent les commerçants et leurs clients.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Pour la contre-allée, un commissaire radical signale qu'il est plus ou moins prévu qu'à l'issue de son utilisation comme parking d'échange en vigueur actuellement, c'est-à-dire une fois que le parking de la Nautique sera terminé, ces places P+R seront supprimées. Il partage ainsi le point de vue socialiste, qui consiste à proposer une zone bleue à cet endroit pour compléter l'équipement. Reste à savoir si, avec les projets de développement du tram notamment, il ne va pas y avoir une suppression pure et simple de ces places.

Il note qu'un parking strictement habitants présente cet énorme désavantage d'induire la sous-location à des pendulaires. On peut toujours mettre des clauses dans les contrats, selon lui, mais reste que les gens sous-louent leur place et qu'un contrôle efficace est impossible. La solution rêvée est ainsi celle de la zone bleue, car elle offre la possibilité d'un contrôle absolu. Il se dit prêt à maintenir dans la motion la précision «prioritairement destiné aux habitants», mais il tient à ce régime zone bleue, car il empêche toute sous-location, aucune place n'étant attribuée.

Un commissaire de l'AdG/SI a remis au président une proposition d'amendement écrite, qui remplace, dans l'invite, «prioritairement destiné aux habitants» par «exclusivement destiné aux habitants» et qui demande une étude des coûts d'exploitation. L'invite devient alors:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, exclusivement destiné aux habitants, et ainsi d'en libérer la surface; à réaliser une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève».

Un commissaire Vert donne la position de son groupe. Ils soutiendront la solution du parking exclusivement destiné aux habitants, quoiqu'il y ait déjà une contradiction entre les amendements proposés, puisque celui d'un commissaire radical, parlant de zone bleue, ne peut pas faire oublier que chaque raison commerciale dans un quartier a droit à deux macarons, pour peu qu'elle prouve qu'elle a besoin de son, ou ses, véhicule(s). Cela signifie que la zone bleue laisse la place à une forte présence de pendulaires commerciaux, et ainsi qu'elle est détournée de son objectif prioritaire, qui est de permettre aux habitants de laisser leur véhicule sur place. Tel est l'argument qui poussera les Verts à refuser le second amendement. Pour eux, le parking ne saurait être que destiné aux habitants.

Sur le fond, la question du financement collectif reste posée, car le financement de la Fondation des parkings se base sur des rentrées liées à la location de places dans les P+R, à la gestion des parcomètres et à une partie des amendes liées au contrôle du stationnement illicite sur le domaine public. La Fondation des parkings est donc bien une fondation d'intérêt public, dont l'objectif est de gérer

la politique de stationnement et de construire des parkings P+R à la frontière de la Ville. Il y a un besoin de P+R, et la Fondation des parkings ne dispose pas du financement nécessaire à leur réalisation. Par ailleurs, un financement de la collectivité (Ville de Genève) sera nécessaire, et les Verts ne pensent pas qu'à 40 000 francs la place (pour un garage de 250 places, cela représente 10 millions) ce soit aujourd'hui une priorité de construire un parking en sous-sol.

La priorité est plutôt le contrôle des places de stationnement existantes en zone bleue (pour éviter que les gens tournent leur disque toute la journée). Il conviendrait aussi de réfléchir à une disposition en voirie de surface, comme l'a dit un commissaire socialiste, mais aussi à mettre certaines rues en sens unique (par exemple celle de Montchoisy), avec du parking en épi. Cette solution semble possible et peu coûteuse.

Les 10 millions nécessaires pour réaliser ce que demande la motion ne semblent pas prioritaires aux Verts, qui dès lors refusent d'entrer en matière sur cette motion M-303.

Un commissaire libéral craint qu'en prédestinant l'invite et en excluant l'aspect «habitants/non habitants», c'est-à-dire en suivant l'AdG/SI et les Verts, on prive le Conseil administratif d'une étude exhaustive sur ce qui est faisable. Car il ne s'agit que d'une étude, et plus précisément de la mise au goût du jour de l'ancienne étude. Il faudrait alors être beaucoup plus général dans l'invite (le commissaire de l'AdG/SI a eu raison de proposer d'y ajouter la question des coûts d'exploitation), et surtout ne pas se limiter en décrétant qu'il ne s'agirait que d'une zone bleue, ou que d'un parking habitants. Cela revient en effet à dénaturer ce qui est demandé au Conseil administratif: étudier et dire au Conseil municipal ce qu'il est possible de faire, et combien ça coûte. Il serait dommageable à la motion M-303 d'être spoliée des différentes pistes à suivre. Au Conseil municipal, ensuite, de prendre une décision en faveur d'une solution ou de l'autre.

Il propose donc de conserver la mouture initiale du texte, en y ajoutant, comme l'a demandé l'AdG/SI, la question du coût d'exploitation.

Le président suggère à l'AdG/SI de séparer la phrase de son amendement en deux parties, ce qui donnera deux invites: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif: 1. à (ré)étudier (...); 2. à fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève.» Il propose de voter cette deuxième invite telle que modifiée. Celle-ci est acceptée par 11 oui (2 L, 2 DC, 2 R, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 2 abstentions (2 Ve).

Pour l'invite principale (qui demande l'étude), il y avait trois propositions: une libérale, qui consiste à laisser le texte tel quel; une de l'AdG/SI, qui demande

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

de remplacer «prioritairement» par «exclusivement»; une radicale, qui dit: «(...) prioritairement destiné aux voitures des habitants selon le régime de la zone bleue, et ainsi (...)».

Un commissaire socialiste trouve que la proposition libérale contient une part inutile, dans la mesure où il est notoire qu'un parking non réservé aux habitants n'est pas rentable. Pour connaître les prix induits pour la commune, il est nécessaire de cibler par rapport à ce qui est possible. Un parking libre peut dès lors être exclu.

Un commissaire radical pense que la solution parking libre s'exclut d'elle-même, pour deux raisons: d'une part, avec le type de majorité qu'il y a en Ville, il n'y a aucun risque qu'elle soit retenue, d'autre part elle est contraire à la politique des transports générale, défendue par tout le monde (l'endroit, de plus, n'est pas stratégiquement identifié comme nécessitant ce type d'équipement dans Circulation 2000, contrairement à la place Neuve ou le parking Grenus).

Pour les deux autres propositions, poursuit un commissaire socialiste, elles ne sont pas totalement en opposition. Il vaudrait donc la peine de formuler les choses de telle manière qu'il soit possible de voter et l'une et l'autre. La situation est celle d'un projet d'étude. Il faudrait avoir les indices de coût pour les deux.

Un commissaire radical rejoint la proposition socialiste (mais il est d'accord avec la proposition libérale, qui laisse ouvertes un certain nombre de possibilités). Il faudrait trouver une formulation adéquate, ouverte et commune.

Un commissaire socialiste propose de voter les deux (celle du groupe radical et celle de l'AdG/SI), afin de voir quelles sont les possibilités. Ainsi, les deux solutions risquent d'être retenues par le vote, et conduiront à deux études.

Pour être précis, il rappelle qu'une seconde invite sur les coûts induits vient d'être votée. Relativement à cette invite, il s'agirait de demander une étude des coûts induits pour les deux variantes.

Le président soumet d'abord au vote la proposition de l'AdG/SI, qui préconise un parking exclusivement pour les habitants:

Une première invite, pour la motion M-303, disant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif: 1. à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, exclusivement destiné aux habitants, et ainsi d'en libérer la surface.» est acceptée par 12 oui (2 Ve, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 1 non (1 R).

Le président soumet ensuite au vote la proposition radicale, qui demande le régime de la zone bleue sans indiquer l'exclusivité pour les habitants:

Une première invite, pour la motion M-303, disant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif: 1. à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, prioritairement destiné aux voitures des habitants selon le régime de la zone bleue, et ainsi d'en libérer la surface.» est acceptée par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 S) contre 4 non (2 Ve, 2 AdG/SI) et 1 abstention (1 T).

(NDR: Bien que partiellement contradictoires, les deux premières invites sont donc acceptées...) Il convient alors de trouver une manière de libeller la phrase pour qu'elle les contienne les deux, dit le président. Après réflexion, une proposition de texte définitif de l'ensemble de la motion M-303 telle qu'elle a été amendée à trois reprises en deux invites est: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, et ainsi d'en libérer la surface; cet équipement sera soit affecté exclusivement aux habitants, soit soumis au régime de la zone bleue;
2. à fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève, selon les variantes proposées.»

La formulation semble convenir aux commissaires. Elle est soumise au vote et acceptée par 9 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 S, 1 T) contre 2 non (2 Ve) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

Résumé des votes et amendements

Mis aux voix, l'amendement AdG/SI à la première invite: «1. à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, exclusivement destiné aux habitants, et ainsi d'en libérer la surface;» est acceptée par 12 oui (2 Ve, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 1 non (1 R).

Mis aux voix, l'amendement radical à la première invite: «1. à (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, prioritairement destiné aux voitures des habitants selon le régime de la zone bleue, et ainsi d'en libérer la surface;» est aussi acceptée par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 S) contre 4 non (2 Ve, 2 AdG/SI) et 1 abstention (1 T).

Mis aux voix, l'amendement de l'AdG/SI constituant une seconde invite: «2. à fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève.» est acceptée par 11 oui (2 L, 2 DC, 2 R, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 2 abstentions (2 Ve).

La motion M-303 dans son ensemble, telle qu'elle a été modifiée, est acceptée par 9 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 S, 1 T) contre 2 non (2 Ve) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, et ainsi d'en libérer la surface; cet équipement sera soit affecté exclusivement aux habitants, soit soumis au régime de la zone bleue;
2. fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève, selon les variantes proposées.

Premier débat

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Mesdames et Messieurs, j'ai déposé sur le bureau une recommandation liée à la pétition P-99 «Pour 700 nouvelles places de parc pour les habitants du quartier des Eaux-Vives». Au terme des travaux que nous avons menés en commission des pétitions, il est apparu assez rapidement que le parking souterrain à la place du Pré-l'Evêque devrait être limité à une capacité de 260 places en raison de la présence de la nappe phréatique. La loi sur l'environnement est en effet très claire: il est interdit de construire en pénétrant dans la nappe phréatique en raison des barrages à l'écoulement de la nappe naturelle et des problèmes de perméabilité liés à de telles constructions.

Cela ne devrait pas poser de problème majeur, puisque la volonté est de réaliser des places de stationnement pour les habitants du quartier à des prix raisonnables. Je rappelle aussi que les promesses faites aux habitants lors de la construction du parking de Saint-Antoine n'ont pas été tenues et qu'en lieu et place des prix raisonnables qui avaient été articulés au moment de sa construction – à savoir 150 francs – ces prix sont passés à 310 francs et, de plus, les habitants du quartier ne sont pas assurés de trouver une place pour ce prix. Vous comprendrez donc aisément qu'il faudra donner de sérieuses garanties aux habitants avant d'entrer en matière pour la construction de ce parking.

Pour l'instant, je propose que soit soumise au vote de notre Conseil la recommandation supplémentaire suivante:

Projet d'amendement

«Au terme des études de faisabilité, de proposer au Conseil municipal la réalisation d'un parking de 260 places en sous-sol à la place du Pré-l'Evêque destiné aux véhicules des habitants du quartier pour un prix raisonnable.»

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti est évidemment satisfait de l'issue des travaux de la commission des pétitions. Nous avons lu avec plaisir les propos des habitants, et de l'association qui les représente, tenus devant la commission. Notre parti, qui avait donc proposé de mettre en route une étude pour un parc de stationnement souterrain destiné aux habitants, a constaté que les gens interrogés étaient bien sûr favorables à un parc de stationnement destiné aux habitants mais qui serait aussi ouvert aux commerçants. Pour notre part, nous n'allons évidemment pas aller à l'encontre de ce vœu et nous espérons bien que les autorités prendront en compte le vœu des gens du quartier. On aime souvent interroger les habitants et les personnes qui travaillent dans un quartier – c'est une bonne chose en termes de démocratie vivante – mais il faut aller jusqu'au bout de l'écoute et donner suite aux demandes, même si on n'est pas forcément convaincu de leur bien-fondé...

Nous prenons note du fait que, probablement, on ne pourra pas faire un parc de stationnement géant, mais l'essentiel est d'en faire un et de pouvoir procéder à certains aménagements agréables pour le quartier, de façon à offrir une solution aux personnes qui y travaillent ou qui y vivent. En effet, si on peut imaginer qu'à l'avenir il n'y aura peut-être plus besoin de voitures individuelles, ce rêve, Madame la présidente, ne se réalisera pas avant quelques années!

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). La pétition P-99 et la motion M-303 sont liées, mais je ne m'exprimerai ce soir que sur la pétition. On doit constater que le quartier des Eaux-Vives est, en matière de places de stationnement, sous-doté puisque, selon la Fondation des parkings, le taux d'occupation des places avec macaron D est de 146%. On peut également regretter qu'il soit proposé 260 places, comme cela a été relevé ce soir, au lieu des 700 places demandées par les habitants, mais aussi par les commerçants qui méritent la même attention de la part de notre Conseil municipal. Le groupe radical votera les conclusions du rapport P-99 A conformément à la position défendue en commission.

M. Patrice Reynaud (L). En ce qui me concerne, je souhaiterais dire quelques mots sur les deux objets. Concernant la pétition P-99, vous avez sans

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

doute constaté, Mesdames et Messieurs, qu'une recommandation a été votée à l'initiative libérale. Cette dernière a été faite pour une raison très simple. Vous n'êtes pas sans savoir que le parking du Pré-l'Evêque et le stationnement aux Eaux-Vives en général sont des sujets récurrents au sein du Conseil municipal, et aussi longtemps qu'une solution n'aura pas été courageusement prise à bras-le-corps, ce problème continuera à être récurrent.

En l'occurrence, plusieurs objets sont en cours. Vous vous souvenez sans doute qu'une tentative d'initiative a avorté, que plusieurs pétitions sont devant la commission des pétitions et que presque toutes les commissions ont eu à s'interroger sur ce problème. Rendons ici justice à M. Ferrazino et à ses services: ils n'ont pas attendu ces diverses demandes parlementaires ou émanant de la population pour se pencher sur ce problème.

La recommandation figurant dans le rapport P-99 A permet précisément de pointer, pour une fois, les demandes des citoyens, des habitants et commerçants, mais principalement des habitants du quartier des Eaux-Vives, de façon que leurs pétitions ne restent pas lettre morte. Ce n'est pas le cas ici, puisque la commission a décidé le renvoi au Conseil administratif, mais je rappelle que bien d'autres pétitions – munies, pour certaines, de plusieurs milliers de signatures – ont fait l'objet d'un classement vertical! J'espère que ce ne sera pas le cas pour les autres pétitions qui ne manqueront pas de nous parvenir.

Cette recommandation consiste donc simplement à demander au Conseil administratif qu'il considère l'entier du problème, qui ne concerne pas seulement le parking et les habitants, mais qui concerne aussi – et c'est un libéral qui vous le dit – les commerçants, en raison des difficultés de transit dans cette région. Il suffit pour s'en convaincre de penser à la rue de Montchoisy, qui devient petit à petit une rue morte. Tous ces problèmes doivent être pris en considération en fonction d'un autre élément, qui est celui soulevé par la motion M-303, notamment dans sa deuxième invite, et qui est l'aspect économique des choses. Il est clair que le rêve d'un parking de 700 places s'est transformé, par nécessité géologique, en un parking de 260 places et qu'un tel parking offre a priori une rentabilité moindre qu'un parking de 700 places. Or le but n'est pas de continuer à faire perdre allégrement de l'argent à la Fondation des parkings et, par conséquent, à nous-mêmes. Il convient donc qu'une étude d'exploitation, une étude économique soit faite; c'est un des éléments essentiels de la motion M-303, qui aborde enfin ce problème.

Un dernier point a fait couler beaucoup d'encre et de salive: le parking devait-il être réservé uniquement ou prioritairement aux habitants? Au sein de ce cénacle semble poindre le souhait de réserver ce parking aux habitants, dont acte. Cependant, j'observe que les travaux qui ont déjà commencé sur la surface de la place du Pré-l'Evêque – et qui, a priori, ne sont pas finis puisqu'ils ont été interrompus

récemment – ont été relativement gourmands en termes de places de parking. Ces places étaient destinées aux habitants, mais aussi aux commerçants, et ces derniers se retrouvent, une fois de plus, les dindons de la farce. Mesdames et Messieurs, pensons un peu à eux: il y a des commerçants aux Eaux-Vives, qui participent activement à la vie économique et donc à la santé fiscale de notre Ville. Ne les oublions pas systématiquement et, dans l'analyse que le Conseil administratif sera amené à conduire, si vous acceptez cette motion, que celui-ci pense que la population comprend aussi des commerçants, des gens qui ont besoin d'avoir les moyens de travailler. Bien évidemment, mes propos ne doivent pas laisser croire que j'en oublie pour autant les habitants des Eaux-Vives, au rang desquels je suis.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous n'allons pas allonger le débat. Nous soutiendrons cette pétition, car il y a un réel besoin de places de parc dans le quartier des Eaux-Vives, tant pour les commerçants que pour les habitants. Un grand nombre d'entre eux nous le disent. Nous soutiendrons donc cette pétition P-99.

M. Damien Sidler (Ve). Je suis un peu étonné d'entendre les préopinants dire que le problème aux Eaux-Vives, c'est le manque de places de parc et uniquement cela. Il me semble qu'il y a d'autres problèmes importants aux Eaux-Vives, qui découlent peut-être du fait qu'il y a trop de voitures. Je pense notamment au manque de convivialité. Toutes les places des Eaux-Vives ont été scindées, morcelées, il y a un vrai problème d'urbanisme dans ce quartier, et je m'étonne qu'on empoigne la question par le petit bout de la lorgnette. Ce n'est pas en créant ce parking qu'on améliorera enfin la qualité de vie aux Eaux-Vives. Monsieur Reynaud, vous devriez le savoir, vous qui êtes un habitant des Eaux-Vives!

Les Verts sont d'avis qu'il faut empoigner le problème des Eaux-Vives de façon globale, en mettant en place tout un ensemble de mesures concordantes visant à améliorer petit à petit la qualité de la vie. Dans ce sens, chaque opportunité est bonne pour progresser. Le déménagement de la poste de Pré-l'Evêque nous permettra d'avancer. Le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) va permettre de revoir considérablement l'aménagement dans ce quartier et amènera certainement beaucoup plus qu'on ne peut l'imaginer. Les plans de cheminements piétonniers ont été revus et sont en train d'être mis en application dans ce quartier, ils amèneront aussi certainement beaucoup. On peut rêver d'avoir un jour un tram sur les quais, qui permettra aussi d'améliorer la desserte du quartier.

Nous avons donc de grands projets pour les Eaux-Vives. Nous avons effectivement envie d'améliorer la situation des habitants en matière de stationnement, ainsi que celle des commerçants, en aménageant des espaces de convivialité et

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

des espaces commerçants dignes de ce nom. C'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à entrer en matière sur ces deux textes. Nous soutiendrons la création d'un parking à Pré-l'Evêque, mais à la condition qu'il soit exclusivement réservé aux habitants. Nous l'avons déjà dit en commission et nous redéposons donc exactement le même amendement ce soir, visant à modifier la fin des première et deuxième invites de la motion M-303:

Projet d'amendement

1^{re} invite: «(...); cet équipement sera affecté exclusivement aux habitants.»

2^e invite: supprimer la mention: «selon les variantes proposées».

Nous ne voulons en effet pas de zone bleue dans ce parking, qui engendrerait un trafic supplémentaire d'accès aux commerces. Nous pensons qu'il faut privilégier l'accès aux commerces par les transports publics, ce que le projet CEVA et d'autres mesures au niveau des transports publics permettront dans le futur. En tout cas, nous œuvrerons dans ce sens.

Nous déposons un second amendement, qui vise à introduire à la fois une invite supplémentaire à la motion M-303 et une recommandation supplémentaire aux conclusions sur la pétition P-99, selon le libellé suivant:

Projet d'amendement

«Réserver une dizaine de places de parc à des sociétés d'auto-partage (par exemple Mobility) et promouvoir massivement ce concept de mobilité dans le quartier des Eaux-Vives, notamment.»

Nous désirons que la Ville s'engage à promouvoir ce concept de mobilité, car c'est aussi par ce biais-là qu'on arrivera à remédier au manque de places de parc aux Eaux-Vives. Les gens se diront que, finalement, ils n'ont pas besoin d'avoir leur propre voiture s'ils trouvent des véhicules qu'ils peuvent emprunter pendant la journée.

Voilà donc les deux amendements que nous allons déposer et j'espère que nous serons suivis. Bien évidemment, nous accepterons l'amendement du Parti du travail pour la réduction de la capacité du parking à 260 places, puisque c'est une contrainte technique.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Il y a effectivement beaucoup de choses à dire sur ce dossier, qui soulève la problématique générale de la place qu'on souhaite laiss-

ser à la voiture en ville. Pour avancer systématiquement et prendre les choses dans l'ordre, j'aborderai d'abord la question de la faisabilité d'un parking de 700 places au cœur du quartier des Eaux-Vives. M^{me} Spielmann a évoqué cette question et nous soutiendrons bien entendu l'amendement qu'elle a déposé au nom de son parti.

Indépendamment de l'impossibilité technique de réaliser un parking de 700 places aux Eaux-Vives, celui-ci entraînerait – personne n'en a parlé aujourd'hui, mais les études de faisabilité le montreraient – des coûts énormes et de graves nuisances pour les habitants, les commerçants et les usagers du quartier. Je voudrais remercier ici les habitants qui ont signé cette pétition concernant le parking de Pré-l'Evêque, parce qu'elle nous permet d'avoir ce débat important. C'est un débat assez contrasté, comme tous ceux que nous avons concernant la voiture et la mobilité en général, où chacun a tendance à montrer les dents...

Pour nous, Parti socialiste, un parking de 700 places est donc infaisable et, en ce qui concerne un ouvrage de 260 places comme proposé, le grand point d'interrogation est celui du coût. De toutes parts, on affiche une volonté de payer moins d'impôts. Or il faut bien se rendre compte que même un parking à 260 places représente plusieurs millions de francs et que le financement par l'impôt d'un tel ouvrage fera peut-être réfléchir la citoyenne et le citoyen de la Ville de Genève...

Cela dit, une des qualités essentielles de cette pétition – en tout cas aux yeux du groupe socialiste – est de susciter une fois de plus ce débat crucial pour la Ville, le Canton et la région qu'est la gestion de la mobilité. Nous sommes confrontés au quotidien à un défi majeur, qui est celui de gérer une mobilité en expansion et qui va continuer à croître. D'après les dernières statistiques de l'Office des transports et de la circulation, la région verra, d'ici à 2020, une augmentation de 40% du trafic privé motorisé. C'est énorme. Actuellement, malgré les efforts qu'on a pu faire en matière de développement des transports publics collectifs, on a toujours des difficultés à répondre de manière adéquate à une telle mobilité motorisée.

En ce qui concerne les enjeux liés à la mobilité, la position de notre groupe est que la place accordée à la voiture en ville, comme dans le canton et dans la région, est beaucoup trop importante. Au niveau du Canton, nous voyons que les magistrats Moutinot et Cramer tentent, par le biais du développement des Transports publics genevois, de donner des réponses autres, audacieuses, cohérentes, pas toujours faciles à assumer politiquement parce que peu appréciées d'une partie de la population, dans la mesure où elles reviennent à dire que la voiture, en ville de Genève et dans le canton, a beaucoup de place, qu'elle en a certainement trop et qu'il faut promouvoir d'autres mobilités. C'est notamment un des combats du magistrat Ferrazino et plus largement de l'Alternative lorsque nous promovons la Semaine de la mobilité ou lorsque, tout au long de l'année, nous réfléchis-

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

sons à une façon différente de se déplacer dans l'espace urbain. Je remarquerai d'ailleurs que cette réflexion n'est pas propre à la Ville de Genève, mais qu'elle est celle de toutes les villes, dans les pays industrialisés comme dans les pays du Sud, puisque des exemples nous viennent d'Amérique latine.

Un aspect à relever également est le coût de la mobilité. On sait, par exemple, que les coûts privés d'une voiture, les coûts pour son propriétaire, sont très importants, puisqu'ils se montent à plus de 6000 francs par an pour les plaques, l'entretien et le carburant. Mais il faut aussi considérer les coûts collectifs – ce que l'on appelle en économie publique «les externalités» – liés au fait qu'une voiture fait du bruit, pollue et abîme la route. C'est dire que la voiture rend service à la personne qui l'utilise, mais que le revers de la médaille, ce sont des coûts très importants notamment en termes de santé et de qualité de vie. Cela a été relevé par M. Sidler.

Pour en venir aux deux objets qui nous sont soumis, Madame la présidente, je dirai que pour nous, aujourd'hui, il s'agit d'avoir une politique et des prises de positions plus audacieuses. Malgré la légitimité de la mobilisation des habitants pour une cause qui leur est chère, nous disons qu'il n'est plus possible de construire des parkings gratuits pour habitants ou commerçants – la gratuité étant une de leurs premières demandes. Nous rappelons qu'il y a des solutions alternatives sur le court terme, puisqu'il existe deux parkings gérés par la Fondation des parkings, dont le parking de Villereuse, situé tout près de la place du Pré-l'Evêque et qui n'est pas utilisé à 100% de ses capacités. C'est un parking payant, certes, mais le fait de garer sa voiture dans un espace abrité et d'être sûr d'y trouver une place a un coût qu'il faut assumer. Les habitants des Eaux-Vives ont donc la possibilité d'utiliser le parking de Villereuse. Et puis, il y a une autre possibilité, qui est le parking – un peu plus excentré, je le reconnais – de la Nautique. Celui-ci est utilisé à 60% de ses capacités et je rappelle qu'une place de parking à la Nautique coûte 110 francs. Cette somme englobe le parking et l'abonnement TPG. Il nous semble que, pour avoir une place dans un parking sécurisé et couvert, ce prix n'est certainement pas prohibitif pour la plupart des personnes qui font le choix d'avoir une voiture.

Finalement, j'aborderai un dernier point pour aller dans le sens de la prise de position des Verts. Aujourd'hui, aux Eaux-Vives, nous proposons de poursuivre la politique menée par le Canton et les collectivités publiques communales, de renforcer le réseau des transports publics collectifs et de promouvoir d'autres types de mobilité, en rappelant qu'il y a des possibilités alternatives de parquer une voiture pour des prix qui ne sont pas excessifs, notamment au parking P+R de la Nautique. Mais nous proposons aussi que notre municipalité aménage de manière conviviale les espaces publics dans ce quartier, je pense notamment à la place du Pré-l'Evêque. Nous avons fait cette demande plusieurs fois dans ce Conseil municipal, souvent par la voix de ma collègue Virginie Keller Lopez.

Cette fois-ci encore, nous nous permettons d'insister, Monsieur le magistrat Ferrazino. A notre avis, il ne s'agit pas d'étudier la faisabilité d'un parking que nous savons soit impossible à construire à cet endroit, soit extrêmement onéreux. Qui oserait en effet présenter un projet de parking, même à 260 places, qui coûterait 20 millions de francs? En fait, il s'agit de dire aux habitants des Eaux-Vives que la construction d'un parking au cœur de leur quartier n'est pas possible, mais que, par contre, il est possible d'aménager certaines places, notamment celle du Pré-l'Evêque, en espace public qui favorise la rencontre et le lien social, dont ce quartier a aussi besoin. Voilà ce que la Ville de Genève peut faire et nous comptons sur vous, Monsieur Ferrazino, pour le faire.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, je vous prie d'excuser l'absence de notre collègue M^{me} Lanz, qui avait prévu de prendre la parole sur ce point. Je m'appuierai donc sur le document qu'elle m'a remis pour vous en parler.

Vous savez que l'Alliance de gauche n'a pas dans ses priorités la construction de parkings au centre-ville, s'accordant en cela avec l'ensemble des partis de l'Alternative. En effet, compte tenu de leur effet aspirateur sur les visiteurs, les pendulaires et les clients des commerces, de nouveaux parkings publics au centre-ville ne feraient qu'encombrer davantage notre ville et ne résoudraient aucun problème de stationnement des résidents, bien au contraire. Le quartier des Eaux-Vives est particulièrement dense, les habitants ont depuis de nombreuses années de vrais problèmes de stationnement, nous le reconnaissons, les pétitions le prouvent. Dans ce secteur, en effet, par rapport aux 1700 places de parc disponibles, 2500 macarons ont été distribués, ce qui pose un problème. Pourtant, les parkings publics ne représentent pas une solution, car quel est l'automobiliste qui peut se permettre le luxe d'y garer sa voiture de manière permanente? On peut prendre comme exemple le parking de Villereuse déjà cité, qui est désert à partir de 20 h le soir. Le système des places louées aux habitants à l'année n'a pas fait ses preuves non plus. Ces places sont relouées pour un loyer beaucoup plus élevé et l'expérience montre donc une tendance aux abus.

La motion M-303 A telle qu'elle est sortie de commission nous semble, à nous Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants), une piste qu'il vaut la peine d'examiner. Un parking en zone bleue au sous-sol, accessible aux seuls habitants, permettrait d'améliorer un tant soit peu la situation pour ces derniers, compte tenu notamment que, dans le cadre des aménagements prévus dans le quartier, un certain nombre de places en surface sont appelées à disparaître. Cependant, des préétudes ont montré que la configuration du sous-sol permet d'aménager au maximum 260 places, et non 700 places tel que proposé par la motion et la pétition, à cause de la présence de la nappe phréatique. Par conséquent, il ne serait

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

pas possible d'augmenter de beaucoup le nombre de places par rapport aux places actuellement disponibles en surface. Il en résulte que seule l'accessibilité exclusive pour les habitants avec macaron est susceptible d'apporter une amélioration pour ces mêmes habitants.

C'est donc dans ce sens que la commission de l'aménagement et de l'environnement a amendé la motion M-303, que notre groupe votera ce soir. Quant à la pétition P-99, nous proposons de la rendre compatible avec la teneur de ladite motion – et dans ces conditions, nous la voterons – c'est-à-dire d'ajouter la recommandation proposée par le Parti du travail, qui vise à ramener la capacité du parking à 260 places, louées à un prix raisonnable, et celle des Verts, qui vise à encourager l'auto-partage par ces quelques places allouées à Mobility.

M. Robert Pattaroni (DC). Je reprends la parole suite aux diverses propositions qui ont été faites. Je rappelle qu'on a affaire ici à une pétition lancée par les gens du quartier, qui demandent une solution pour les habitants, mais aussi pour les commerçants. Comme très souvent, du côté de l'Alternative, on respecte la demande des habitants: on ne va pas leur refuser une étude, sinon cela voudrait dire qu'on écoute les demandes qui font plaisir et qu'on rejette les autres! Parfois, la démocratie, c'est embêtant, parce que cela passe par un certain pouvoir du peuple, et je sais que cela gêne souvent les partis au pouvoir!

Ensuite, faut-il le rappeler, en matière d'aménagement du quartier, des propositions ont été faites par les services de M. Ferrazino. C'est justement à partir de là que des gens vivant ou travaillant aux Eaux-Vives ont demandé, du moment qu'on transforme un peu le quartier pour le rendre plus agréable, qu'il y ait des places pour stationner. En l'occurrence, nous ne sommes pas dans la situation où il n'y aurait qu'une proposition de parking: il y a déjà des projets, des embryons de réalisation et il s'agit parallèlement de trouver une solution pour ces malheureux possesseurs de voitures. Habitant le quartier depuis longtemps, je le connais assez bien et j'ai pu vérifier que le parking de Villereuse n'est souvent pas plein. Mais, comme vous le savez sans doute, il est relativement éloigné du centre du quartier et tout le monde ne peut pas gambader comme certains ici, tant mieux pour eux. Pour certaines personnes, il n'est pas évident de parcourir 500 ou 600 mètres à pied, et quand je dis 500 à 600 mètres, je pense vraiment au cœur du quartier des Eaux-Vives, vers les écoles, ce qui veut dire que ce serait encore plus loin pour d'autres. Il en va de même pour le parking de la Nautique, en termes de distance.

Quant à la place du Pré-l'Evêque, Mesdames et Messieurs, vous connaissez cette place, mais je vous engage à y retourner. Pour le moment, ce n'est pas une place bien sympathique. Il y a quand même de la circulation au centre et personne

n'ose dire qu'il faut fermer la place à la circulation. Malgré les arbres, les distributeurs de crèmes glacées l'été et le petit marché, l'endroit n'est pas particulièrement agréable. Je rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait proposé à l'époque, avec la construction du parking, de faire passer les voitures sous la place, comme dans certaines villes. Nous n'avons pas été suivis, mais si certains veulent revenir sur cette solution, nous sommes d'accord de les suivre.

Quant au CEVA, nous espérons qu'il va se réaliser, mais c'est un projet qui est quand même relativement lointain et, comme vous le savez tous, on ne va pas faire de la Gare-des-Eaux-Vives un quartier avec uniquement une jolie gare transparente et du désert autour. Non, on y prévoit du logement et des activités. Tant mieux, mais cela veut dire qu'au niveau de la densité le quartier ne va pas être un désert.

Alors, soyons sérieux! Pour le moment, il ne s'agit que de faire une étude. A moins de se prendre pour des ingénieurs et de décider qu'il n'y aura que 259 ou 261 places et pas plus, il faut faire cette étude. Qu'on ne fasse pas un parking géant, tout le monde le comprend, mais enfin, faisons au moins l'étude!

En ce qui concerne l'accessibilité du parking, respectons les vœux des gens qui vivent et travaillent aux Eaux-Vives. En ce qui concerne l'amendement des Verts, tant mieux si on peut caser 10 ou 20 places pour Mobility. Je rappelle qu'à Villereuse il y a déjà une station Mobility, mais nous n'allons pas nous opposer à cet amendement. Pour le reste, soyons sérieux: soit on vote une étude, soit on décide qu'on a déjà fait l'étude!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais répondre aux interrogations de M. Pattaroni. Mes services et moi-même sommes également venus devant la commission des pétitions pour expliquer pourquoi il n'était pas possible de répondre à la demande exprimée dans cette pétition, à savoir un parking de 700 places. En effet, nous n'avions pas attendu cette pétition pour examiner ce qu'il était techniquement possible de faire sous la place du Pré-l'Evêque. C'est précisément en raison des études d'ingénieurs qui ont été réalisées et du problème de la nappe phréatique que nous avons retenu ce chiffre de 260 places.

Maintenant, venons-en au cœur de la problématique: un parking se justifie-t-il à cet endroit? Et, si oui, pour quel type de stationnement? Vous l'avez relevé, Monsieur Pattaroni, les projets de la Ville de Genève visent non seulement à embellir le quartier des Eaux-Vives, mais surtout à rendre plus sûrs les déplacements piétons. C'est bien joli de parler de l'embellissement de nos quartiers, mais on oublie un peu vite que, dans ce quartier comme dans d'autres, il y a encore beaucoup trop d'accidents, beaucoup trop de situations dangereuses au quotidien.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Il appartient donc aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour tenter d'y remédier. Dans le cadre des aménagements prévus, il est vrai qu'un certain nombre de places de stationnement en surface vont disparaître. C'est dans cette perspective que nous interprétons cette demande d'un parking habitants, en remplacement des places de stationnement en surface, qui vont disparaître pour permettre des aménagements demandés depuis très longtemps par les habitants du quartier.

J'en viens à la qualité du stationnement à l'intérieur d'un futur parking. Créer un parking en zone bleue, comme la motion le demande, c'est aller à l'encontre du projet que nous souhaitons développer, et je vous explique en deux mots pourquoi. Réaliser un parking en zone bleue reviendrait à réaliser un parking ouvert à tous les visiteurs, puisque c'est le sens même de la zone bleue: chaque visiteur peut y venir pendant 90 minutes sans payer quoi que ce soit. Vous êtes nombreux à dire que ce parking va coûter cher, mais si en plus il ne doit rien rapporter, nous allons au-devant de déficits financiers. Pas besoin d'être un grand économiste pour comprendre qu'un parking en zone bleue, c'est le fiasco assuré. Je ne vais même pas m'arrêter à ce problème économique et je vais parler du problème récurrent dans ce quartier, qui est celui du parking le soir.

Le soir, quand les gens rentrent chez eux, ils ne trouvent pas de place. Or, Mesdames et Messieurs, vous proposez une zone bleue permettant aux clients des restaurants et autres visiteurs nocturnes d'occuper les places des habitants qui, eux, n'en trouveront plus. Retenir le principe de la zone bleue, c'est aller à l'encontre du but recherché, qui est d'offrir une solution aux habitants. C'est l'expression même du bon sens que de renoncer à la zone bleue et d'examiner la faisabilité d'un parking pour les habitants, à des prix raisonnables. En effet, si nous devons pratiquer des prix trop élevés, les gens renonceraient à utiliser ce parking. Les habitants de la Vieille-Ville – ce n'est pas un hasard si c'est M^{me} Spielmann qui a proposé cet amendement – en savent quelque chose. Le sois-disant parking pour habitants de Saint-Antoine est loué à des prix beaucoup trop élevés pour être attractif pour les habitants.

Le parking proposé aux Eaux-Vives devrait être à l'image de celui des Tilleuls, de celui de la Fondation des parkings aux Pâquis, car il est légitime que les Eaux-Vives puissent également avoir un parking habitants. Ici, j'irai encore plus loin en vous donnant un petit scoop. Nous nous sommes posé la question du financement en partant de l'idée que les 260 personnes qui occuperaient ces places paieraient un prix raisonnable, mais même un prix raisonnable ne permettrait pas de couvrir la totalité des frais. J'ai déjà eu des contacts avec le directeur financier de la Fondation des parkings pour tenter d'examiner ce qu'il en était. Inutile de vous dire que, du côté de la Fondation des parkings, les poches sont plutôt vides. Comme vous le savez, celle-ci a rencontré des problèmes financiers dans la construction des derniers parkings, notamment celui de Genève-Plage.

En l'occurrence, il s'agit de financer un parking habitants de manière que, finalement, tout le monde s'y retrouve. J'ai donc fait une proposition à l'Etat, mais il faut encore examiner si elle est réalisable du point de vue juridique, s'agissant de recettes affectées. Comme l'a rappelé M^{me} Salerno tout à l'heure, tous les problèmes de circulation sont de la compétence cantonale et on peut souhaiter que, lorsqu'il s'agit de trouver des solutions pour résoudre des problèmes liés au stationnement, l'Etat puisse, tout comme la municipalité, mettre la main à la poche. Ce d'autant que, normalement, la réalisation de parkings habitants doit être prise en charge par la Fondation des parkings. Que ce soit en Ville de Genève ou dans une autre commune, c'est à la Fondation des parkings d'assumer les parkings habitants. C'est d'ailleurs sa vocation première, même si, avec le temps, la fondation s'est aussi occupée de créer des parkings d'échange. Au début, l'objectif était bien de réaliser des parkings habitants. Alors, dès le moment où la nécessité de créer ce parking habitants est reconnue et où la Fondation des parkings, censée le réaliser, n'a pas l'argent pour le faire, il y a deux possibilités. Soit on abandonne tout, soit on essaie de trouver une solution de rechange qui soit acceptable par les uns et les autres.

J'en reviens donc à ma proposition: je défends personnellement l'idée d'utiliser les recettes provenant des amendes infligées à ceux qui utilisent de manière abusive les zones blanches à horodateurs. Ces amendes s'élèvent grosso modo à 6 millions de francs par année. C'est la Fondation des parkings qui les inflige et elle devra ristourner 50% à la Ville et 50% à l'Etat. Nous toucherons donc dorénavant environ 3 millions de francs par année. L'idée serait donc que l'Etat et la Ville décident d'affecter le produit des amendes d'ordre infligées par la Fondation des parkings à un parking habitants aux Eaux-Vives. A mon avis, les gens seront moins nombreux à crier au scandale devant les amendes infligées à ceux qui ne respectent pas les prescriptions, dès lors que cet argent permettra de construire un parking habitants. Par ailleurs, si les automobilistes commencent à respecter enfin les prescriptions en matière de stationnement et en particulier les horodateurs, les commerçants, que certains ici disent vouloir défendre, seront les premiers gagnants. En effet, au lieu de voir des voitures dormir pendant dix heures à la même place, il pourra y avoir une rotation, grâce à un contrôle régulier, et plusieurs visiteurs pourront utiliser ces places dans la même journée. C'est dire que tout le monde serait gagnant.

Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons donc que vous inviter à nous renvoyer cette pétition et cette motion, mais sans la proposition libérale d'une zone bleue, pour les raisons que je viens de rappeler à l'instant.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, nous disons oui au parking pour les habitants, mais nous soutenons également un parking pour les

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

commerçants. De quoi vit notre Ville, si ce n'est de l'économie? Beaucoup de personnes sont à l'assistance et, sans une économie florissante, il n'y aurait pas de social. De quoi est faite notre économie? Nous n'avons ni matières premières, ni industrie, de quoi vivrions-nous sans commerces? Nous soutiendrons donc également le parking pour les commerçants.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). En tant qu'habitante des Eaux-Vives, je me pose quelques questions par rapport à ce projet de parking pour habitants. Le Parti socialiste s'opposera à la gratuité d'un tel parking, car il ne nous semble pas concevable, aujourd'hui, de promettre à la population que chacun et chacune pourra avoir une place de parc gratuite pour sa ou ses voitures. Cela tombe sous le sens, pour nous, que celui qui possède une voiture doit l'assumer économiquement et donc payer sa place de parking. Par ailleurs, si on envisage la création d'un parking payant à un prix raisonnable, c'est-à-dire un prix semblable à celui du parking des Pâquis qui est de 150 francs par mois, on n'est pas très loin des 200 francs du parking de Villereuse qui, je le répète, n'est pas complet. En l'occurrence, ce que veulent les habitants, ce ne sont pas seulement des places de parc, mais ce sont surtout des places gratuites. Je crois qu'il faut être très clair sur ce point. Il serait très hypocrite de dire que nous allons construire un parking payant et de nous retrouver ensuite avec un parking vide, qui aurait coûté très cher à la collectivité. Car les parkings payants sont vides! Les gens veulent se parquer le plus près possible de leur habitat et, si possible, gratuitement. C'est là une réalité et un parking payant de 260 places ne peut pas répondre à cette réalité-là.

Notre deuxième question concerne les propos du représentant démocrate-chrétien, qui semblait dire que le parking de Villereuse était très loin des Eaux-Vives. En fait, il n'est pas à 600 mètres de la place du Pré-l'Evêque: il est à 150 mètres! Il faut savoir aussi que, dans ce périmètre, il y a non seulement le parking de Villereuse, mais aussi celui de la Coop et celui de la Migros. Sur un périmètre d'environ 200 mètres sur 200, il y a trois parkings dans ce quartier. Alors, a-t-on songé à négocier avec la Coop ou la Migros, par exemple, pour obtenir un certain nombre de places qui pourraient être louées aux habitants? Cela nous paraît quand même un comble de construire un nouveau parking dans ce quartier, qui est déjà superbement doté en parkings souterrains, lesquels sont vides la nuit!

La question qui se pose aujourd'hui est celle-ci: va-t-on continuer à dépenser des millions de francs pour construire des parkings dont les gens ne veulent pas, parce qu'ils ne veulent pas payer leur place? Ou va-t-on assumer et dire à la population que la voiture, aujourd'hui à Genève, est un problème? Et que la solution est peut-être ailleurs, dans le système Mobility, par exemple, qui est disponible au parking de Villereuse? L'auto-partage permet de prendre une voiture quand on en a besoin, dans un parking à proximité de chez soi. Le véhicule pollue moins

puisqu'on se le partage à plusieurs et il coûte moins aussi. Ce sont vraiment ces solutions que le Parti socialiste souhaite mettre en avant ce soir, plutôt que la construction d'un cinquième ou sixième parking dans le même périmètre, qui risque d'être malheureusement à nouveau vide.

M. Patrice Reynaud (L). Madame la présidente, pour que les choses soient bien claires, je vous remercie d'indiquer à M^{me} Keller Lopez que, visiblement, nous n'entendons pas les mêmes populations, ou que nous ne vivons pas dans le même quartier! Pour ma part, je n'ai jamais entendu un habitant des Eaux-Vives dire qu'il souhaitait un parking gratuit. Pour s'en convaincre, il suffit de se souvenir que les habitants des Eaux-Vives ont été les premiers à payer les macarons, qui se sont vendus au taux de 146% par rapport aux places disponibles.

Je voudrais également rappeler à M. Ferrazino que ce n'est pas le Parti libéral qui a déposé cet amendement pour la zone bleue, mais le Parti radical. En l'occurrence, peu importe, puisque nous soutenons cet amendement, sachant que le régime de la zone bleue correspond évidemment au régime du macaron. Le libellé est peut-être imprécis, mais c'est une des possibilités envisageables pour faire financer le parking par les intéressés eux-mêmes.

J'ai une petite observation à faire en forme de boutade. Je vous ai bien entendu, Monsieur Ferrazino, quand vous parliez de le faire financer sur la base de l'incivilité de la population. Vous avez également dit que ce serait peut-être un moyen de faire diminuer ces incivilités. Mais, alors, cela voudrait dire que la Fondation des parkings aurait moins d'argent à reverser au Canton et à la Ville, et que, par conséquent, nous nous retrouverions dans la même situation: privés de ressources financières en allant vers plus de civilité! En l'occurrence, il y a peut-être un autre moyen de financer ce parking, qui est précisément cette vente abusive des macarons qui, je le répète, sont vendus au taux de 146% aux Eaux-Vives. Pourrait-on dégager les recettes des 46% pour financer ledit parking? Le financement, dans ce cas, ne serait pas basé sur l'incivilité, mais sur des sources plus décentes, dirais-je.

Pour résumer, en ce qui nous concerne, nous, libéraux, nous tenons bien sûr à ce que les petits commerçants soient préservés. Mais nous tenons également à ce que le problème du parking soit résolu une fois pour toutes. Je pense très sincèrement que ce n'est pas dans la stérilité d'un débat opposant systématiquement ceux qui sont pour et ceux qui sont contre les places réservées aux commerçants que nous allons y arriver. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est lancer le projet. Contrairement à ce qu'a pu dire l'intervenant démocrate-chrétien tout à l'heure, ce n'est pas se prendre pour un ingénieur que de constater – comme M. Philippe Gfeller et d'autres ont pu le faire – que ce parking ne pourra pas avoir plus de 260 places.

Pétition et motion: parking sous la place du Pré-l'Evêque

Demander aujourd'hui au Conseil administratif de le vérifier n'aboutira qu'à des crédits d'études supplémentaires. Nous, libéraux, hurlons suffisamment lorsque ces derniers sont trop élevés pour ne pas en rajouter, s'agissant de choses que l'on sait déjà.

Quant à prévoir des places pour Mobility, contrairement à ce que vous pouvez croire, Mesdames et Messieurs, nous n'y sommes pas opposés. L'augmentation de la circulation ne manque pas, nous aussi, de nous inquiéter et le *car sharing* – ou le système Mobility – peut être une solution. On emploie de tristes mots anglais d'ailleurs: parlons simplement de covoiturage ou du partage de voiture, ce sera beaucoup mieux. Reste que nous pouvons aller dans le sens de l'amendement des Verts.

La chose qui importe aujourd'hui, c'est que nous avancions sur ce sujet. Arrêtons de nous renvoyer sempiternellement la balle, puisque nous sommes, les uns et les autres, convaincus qu'il faut trouver une solution. Il est évident que le problème de la circulation dans le canton en général et en ville en particulier doit faire l'objet d'un examen. Peut-être est-ce le moment d'unir nos forces, pour une fois, de commencer avec le parking du Pré-l'Evêque, en voyant ce qui est raisonnablement faisable. Au sujet du financement, M. Ferrazino a donné une idée, je me suis permis d'en émettre une autre, mais il y en a évidemment beaucoup d'autres.

La création d'un tel parking est nécessaire, le quartier des Eaux-Vives en a cruellement besoin, alors, allons de l'avant! Quant à savoir s'il faut réserver 10 ou 15 places pour du covoiturage, ou réserver, à titre exceptionnel, 2 ou 3 places pour les commerçants, ce n'est qu'un problème marginal, vu par le petit bout de la lorgnette. Aujourd'hui, il faut avancer et ce n'est pas en refusant systématiquement le débat, c'est-à-dire en refusant de faire l'étude de ce parking, que l'on va résoudre le problème du stationnement en ville. L'objectif – c'est vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, qui le dites – est d'amener les gens à ne plus utiliser leur véhicule, et ce parking tombe bien à cet égard. Construisons ensemble ce parking et ne regardons qu'ensuite par le petit bout de la lorgnette. Je suis persuadé que nous tous, de quelque parti que nous soyons, nous nous réjouirons le jour où la première pierre sera posée. S'il vous plaît, allons de l'avant, et puis nous verrons les problèmes après!

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter d'abord les amendements concernant le rapport P-99 A, qui visent tous deux à ajouter une recommandation supplémentaire.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est accepté sans opposition (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Spielmann est accepté sans opposition (abstention des socialistes).

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées par le plénum sont acceptées à la majorité (opposition des socialistes et des Verts et quelques abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-99 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de porter aux termes de la pétition la même attention qu'à l'étude actuellement menée par les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ce notamment en termes de places disponibles ainsi que de la qualité des bénéficiaires dudit parking;
- au terme des études de faisabilité, de proposer au Conseil municipal la réalisation d'un parking de 260 places en sous-sol sous la place du Pré-l'Evêque destiné aux véhicules des habitants du quartier pour un prix raisonnable;
- de réserver une dizaine de places de parc à des sociétés d'auto-partage (par exemple Mobility) et de promouvoir massivement ce concept de mobilité dans le quartier des Eaux-Vives, notamment.

La présidente. Nous passons au vote des amendements qui concernent la motion M-303. Je mets aux voix le premier amendement de M. Sidler modifiant les première et deuxième invites, en vue de supprimer la mention de la zone bleue.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est accepté à la majorité (opposition des démocrates-chrétiens et des radicaux, abstention des membres de l'Union démocratique du centre et d'un membre du Parti du travail).

La présidente. Nous votons le second amendement de M. Sidler, proposant une nouvelle et troisième invite, en vue de réserver des places pour des sociétés d'auto-partage.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est accepté sans opposition (4 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (opposition des socialistes et d'un Vert, abstention des Verts et d'un membre du Parti du travail).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- (ré)étudier la possibilité de réaliser un garage collectif souterrain sous la place du Pré-l'Evêque, et ainsi d'en libérer la surface; cet équipement sera affecté exclusivement aux habitants;
- fournir en outre une étude des coûts induits que la mise en exploitation d'une telle construction engendrerait pour la Ville de Genève;
- réserver une dizaine de places de parc à des sociétés d'auto-partage (par exemple Mobility) et promouvoir massivement ce concept de mobilité dans le quartier des Eaux-Vives, notamment.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg» (P-104 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La pétition P-104 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 10 mars 2004.

La commission s'est réunie les 20 septembre, 8 novembre et 22 novembre 2004 sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Nous remercions M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de séances.

¹«Mémorial 161^e année»: Commission, 5149.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 20 septembre 2004

Audition de M. Louis Martinet, représentant les pétitionnaires de l'avenue Krieg, accompagné de deux autres pétitionnaires

M. Martinet fait part de son inquiétude face à l'augmentation du trafic automobile et des nuisances sonores qui dépassent 60 décibels le long de cette avenue, selon les informations obtenues auprès du Service cantonal de protection contre le bruit. La présente pétition, qui a recueilli plus de 60 signatures, découle de ce constat et il précise qu'un plus grand nombre de riverains l'auraient signée s'ils avaient été contactés. Les pétitionnaires estiment important d'avoir un dialogue avec les autorités de la Ville de Genève qui a l'habitude et les compétences pour gérer ce type de problème.

Les demandes de la pétition sont motivées par trois points à considérer: le grand nombre de personnes âgées à mobilité réduite habitant le quartier, les nombreux enfants qui doivent traverser l'avenue Krieg pour se rendre à l'école et le fait que, de jour comme de nuit, des automobilistes roulent à des vitesses excessives. Il est vrai que le trafic automobile sur cette avenue n'est pas très dense, mais les automobilistes circulent trop vite, constat partagé par de nombreux habitants de l'avenue.

Pour les pétitionnaires, un premier point important consiste à augmenter le nombre de passages protégés entre la route de Malagnou et celle de Florissant qui sont actuellement au nombre de trois, un à chaque extrémité et un au milieu de l'avenue; il y a donc de part et d'autre plus de 150 mètres sans passage protégé. Afin de ralentir la circulation, M. Martinet propose des mesures concrètes comme le stationnement en épi ou la pose de blocs de béton, se référant aux réalisations effectuées aux rues Lamartine et de Champel.

Il précise également avoir reçu en mars dernier une réponse écrite de M. Ferrazino indiquant que ses services étudiaient des mesures pour améliorer la circulation et la sécurité dans ce secteur (voir annexe) et demande si la commission est au courant de ces études et ce qui y est envisagé: un élargissement des trottoirs, un radar ou encore des dos d'âne?

Aux différentes questions des commissaires, M. Martinet apporte les précisions suivantes: il y a un passage protégé au milieu et un à chaque extrémité de la rue; la bande cyclable n'étant pas sécurisée, il observe que les cyclistes roulent sur les trottoirs; les pétitionnaires n'ont pas fait contrôler la vitesse sur cette avenue, mais estiment que de nuit comme de jour les véhiculent roulent facilement à 80 km/h, l'avenue étant large.

Etant donné que le passage sécurisé n'est pas directement lié à une école, la nécessité d'une patrouilleuse scolaire n'est pas avérée. La pétition pourrait également être adressée au Grand Conseil.

Un commissaire rappelle que c'est le Canton qui détermine ce qui se fait en matière de circulation et que la Ville n'a pas la compétence pour intervenir au niveau de la circulation.

Une commissaire revient sur l'exemple de la rue Lamartine dont l'aménagement pose problème car, à cet endroit, même en roulant lentement, les piétons ne sont pas visibles; elle aimerait savoir si les pétitionnaires pensent que des seuils de ralentissement diminueraient la vitesse de circulation.

M. Martinet craint que des seuils de ralentissement produisent du bruit, car ceux-ci incitent les motocyclistes à les utiliser comme des pistes d'entraînement, surtout la nuit.

Est-ce que le trafic de transit cesserait si des modérateurs étaient installés? M. Martinet ne le pense pas, car, depuis que la rue de Contamines est plus étroite, il y a un transfert de la circulation sur l'avenue Krieg. Il demande si l'on peut envisager d'accroître le nombre de passages pour piétons sur une avenue de cette longueur, ce à quoi une commissaire indique que, sur la route de Florissant, il y en a un tous les 20 mètres...

Un autre commissaire aimerait savoir s'il est question d'une zone 30 km/h dans ce quartier et suggère de se renseigner auprès de l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour connaître quelle sera la future situation.

Les pétitionnaires ont esquissé quelques idées et les présentent à la commission. Un croquis est remis (voir annexe) à la commission indiquant un passage protégé entre la rue Pédro-Meylan et la route de Malagnou, un autre à la hauteur de la Banque Raiffeisen et un troisième depuis la Banque Raiffeisen en direction de Florissant.

Séance du 8 novembre 2004

Audition de M. le conseiller administratif Christian Ferrazino, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Philippe Gfeller, architecte et chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M. Alexandre Prina, ingénieur adjoint en transports, futur responsable du Service mobilité

M. Ferrazino et ses services travaillent sur cet aspect, notamment sur la pétition concernant la route de Malagnou. Un groupe d'étude a été créé suite à la péti-

tion P-1 «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants». La Ville a mandaté un bureau d'ingénieurs en transports et reçu les conclusions de l'étude il y a quelques semaines, et celles-ci ont été présentées à l'OTC pour accord.

Pour l'avenue Krieg, la proposition est de rétrécir le carrefour entre l'avenue Krieg et la rue Pédro-Meylan afin de limiter la vitesse des véhicules et ainsi d'augmenter la sécurité par la diminution du temps de parcours. Il n'y a pas de modification sur l'avenue Krieg, mais, le carrefour entre ces deux rues étant large, le rayon de giration en sera réduit afin que les véhicules circulent moins vite. Si l'OTC accepte cette proposition, les moyens de financement seront examinés, soit par le budget soit par une demande de crédit au Conseil municipal. L'intervention se situe surtout sur la rue Pédro-Meylan et, si les vitesses excessives perdurent, on pourra toujours par la suite renforcer cette mesure par des actions plus ponctuelles sur la chaussée.

Une commissaire précise que les pétitionnaires ont élaboré un croquis proposant de multiplier les passages pour piétons, avec pour argument le fait qu'il y a beaucoup d'enfants et de personnes âgées devant faire 50 à 200 mètres avant de pouvoir traverser la rue sur un passage protégé. Même si la circulation n'est pas très dense, les automobilistes vont vite. Il y a donc une proposition concrète et elle souhaiterait savoir ce qu'il en est.

M. Prina, n'ayant pas connaissance du croquis en question, précise qu'avant de prendre une décision il y a toujours la possibilité de revoir avec les habitants une nouvelle proposition. En revanche, l'OTC ne va sûrement pas favoriser les passages pour piétons et, de plus, le cheminement doit être cohérent. L'étude sera reprise sur la base dudit croquis remis à M. Prina.

Une commissaire, habitante du quartier, indique que les deux bandes cyclables, une qui descend et une qui monte, sont fréquemment empruntées par les automobilistes. Elle s'enquiert de la possibilité de les déplacer entre le trottoir et les voitures. L'effet visuel et psychologique y serait certainement meilleur pour modérer la circulation.

M. Prina pense que cela a dû être évalué, mais du fait qu'il y a beaucoup de débouchés il y aura un manque de visibilité aux croisements si on recule le stationnement. Il doit étudier le problème plus finement et se renseigner. Selon la pétition P-1, la traversée est améliorée à la rue Pédro-Meylan.

A la question d'un commissaire estimant que la configuration de l'avenue en ligne droite fait que les automobilistes fonceront même si la route est rétrécie et demandant si d'autres mesures sont prévues telles que des parcs en épi, M. Prina indique que, dès qu'il s'agit de modérer, il y a une multitude de moyens

possibles pour autant qu'il n'y ait pas de lignes de transport public sur les axes. Le problème de la zone 30 km/h est qu'elle se situe sur un axe secondaire et qu'on n'a pas encore de réponse de l'Office des transports et de la circulation. Elle est pour l'instant négative. De plus, des aménagements type rue Lamartine sont exclus à l'avenue Krieg.

Séance du 22 novembre 2004

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation

Commentant la pétition, M. Burri indique que l'avenue Krieg relie la route de Florissant à la route de Malagnou. Son aménagement est assez ancien, généreux quant à la largeur de la route, de 10 à 12 mètres. Ses services ont procédé à une petite recherche et il n'y a jamais eu, à leur connaissance, de modification sur ce tronçon qui a donc peu évolué. Nous sommes en présence d'une route dite «de collecte» qui mériterait des modifications comme les trottoirs à élargir. Le trafic automobile y est essentiellement lié au quartier et amène aux routes principales. Du fait qu'il y a des écoles et des habitations, elle mérite quelques adaptations et M. Burri précise qu'il n'y a pas de projet actuellement à l'étude, probablement en raison des coûts engendrés. A sa connaissance, il n'y a pas de projet de la part de la Ville et, si c'était le cas, il y serait attentif. Mais il y a effectivement des aménagements potentiels à entreprendre, sans y mettre d'importants moyens financiers, pour augmenter la sécurité des habitants.

Selon M. Burri, le trafic est toujours relatif; il ne s'agit pas ici du même trafic que sur la route de Malagnou ou sur d'autres grandes artères. Au niveau de la topographie, l'avenue Krieg rejoint effectivement deux grands axes, mais il n'y a pas d'intérêt à éviter d'autres routes en l'utilisant comme route de transit. Il est cependant probable que les véhicules roulent trop vite; il est donc nécessaire d'effectuer des aménagements qui permettent que les vitesses soient réduites sur ce tronçon.

Un commissaire indique que lors de l'audition de collaborateurs de la Ville ceux-ci avaient précisé qu'un projet d'étude était actuellement pendant à l'OTC et que ce dernier ne donnerait certainement pas son aval pour ajouter des passages pour piétons. Il aimerait connaître sa position.

M. Burri a fait des recherches et n'a rien trouvé, mais il va se renseigner, bien qu'il n'ait pas besoin d'une étude de l'OTC pour se prononcer. Par ailleurs, cet office n'est pas contre les passages pour piétons, il s'engage pour les aménagements de tels passages ou des zones 30 km/h. Concernant l'avenue Krieg, il est vrai que la configuration de la rue peut appeler à une grande vitesse en raison de

sa largeur et qu'il n'y a qu'une seule voie pour chaque sens; en ville de Genève, ce type de rue est rare. C'est un secteur où l'on devrait favoriser les traversées en élargissant les trottoirs ou placer des îlots.

Sur les critères qui président aux zones 30 km/h et résidentielles, M. Burri expose que cela nécessite une présentation concrète. Il existe néanmoins des brochures et guides sur ces questions, dont la plupart sont produits par l'Office fédéral des routes à Berne.

Les zones 30 km/h sont prévues pour les routes de quartier (dessertes locales), sur lesquelles il est réalisé des aménagements en créant des portes d'entrée et de sortie et en introduisant la priorité de droite. Cela implique un type d'aménagement considérable dont le coût est exorbitant. La loi stipule clairement que le piéton doit pouvoir traverser partout, d'où l'absence de passages pour piétons. A son avis, une route moins large suffirait pour faire respecter la vitesse à l'avenue Krieg.

Une commissaire demande s'il y a une étude pour connaître la réalité des zones 30 km/h à Genève, étant peu confiante envers des Genevois indisciplinés surtout en l'absence de passages pour piétons.

M. Burri indique que la loi fédérale demande un bilan après une année d'installation et, pour l'obtenir, il faut le réclamer auprès de la commune concernée. En décembre, il est prévu que des élus se déplacent à Zurich afin de voir des cas concrets. A Zurich, sur 24 zones 30 km/h, plus d'une ou deux ont encore des passages pour piétons. Pour le canton de Genève, il en existe encore à Chêne-Bougeries.

A la question d'un commissaire demandant si les seuils de ralentissement, qui se sont de plus en plus développés, ne seraient pas plus indiqués pour l'avenue Krieg, M. Burri se réfère à la pose d'un coussin berlinois (seuil de ralentissement adapté pour les vélos) à la rue Dancet. Ce type d'aménagement évite aux vélos de passer sur le coussin tout en obligeant les voitures à avoir toujours deux roues qui passent dessus; mais c'est malheureusement un aménagement qui s'abîme très vite. Pour l'avenue Krieg, c'est surtout sur l'aspect visuel qu'il faut travailler en élargissant les trottoirs ou en aménageant des îlots.

Discussion de la commission

Suite à l'audition du directeur de l'OTC, les Verts se disent rassurés sur la nécessité d'entreprendre des travaux d'aménagement sur ce tronçon et proposent le renvoi de la pétition au Conseil administratif, vu que M. Burri semble convaincu qu'un aménagement peut être effectué rapidement, intelligemment et de manière peu coûteuse.

Les Verts recommandent toutefois au Conseil administratif d'examiner la possibilité de déplacer les tracés des bandes cyclables existantes et peu sûres entre les trottoirs et les places de stationnement.

Les démocrates-chrétiens, suivis par l'Union démocratique du centre et les socialistes, se déclarent en faveur du renvoi au Conseil administratif.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose également le renvoi au Conseil administratif, car il croit en l'intelligence du Conseil administratif.

Le groupe libéral demande le classement de la pétition vu la position de son parti sur la liberté de la circulation, mais aussi en raison de l'illogisme de cette pétition qui demande à la fois la création de passages pour piétons et de zones 30 km/h, ce qui est incompatible.

Le Parti du travail propose le renvoi au Conseil administratif et recommande de modifier la configuration de l'avenue Krieg, mais pas à l'exemple de la rue Lamartine vu que cela ne s'y prête pas.

Conclusions et vote

En l'absence (excusée) de la commissaire radicale et d'un libéral, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à la majorité (2 oppositions libérales).

Annexes:

- texte de la pétition
- lettre du 24 mars 2004 adressée par le magistrat Christian Ferrazino aux pétitionnaires;
- croquis élaboré par les pétitionnaires remis à la commission.

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). La pétition P-104 demande le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg. Les Verts sont évidemment favorables à toute mesure visant à modérer la circulation sur une rue telle que l'avenue Krieg. Celle-ci n'est pas très loin de Pré-l'Evêque, comme me le rappelle M^{me} Salerno, et j'habite dans les environs. Il est vrai, et cela nous a été confirmé lors des auditions, que ce type de rue, extrêmement large et qui favorise la circulation à grande vitesse, reste rare en Ville de Genève. Le problème qui se pose, c'est que dans cette rue il y a évidemment de nombreuses habitations, un certain nombre de personnes âgées, des enfants qui doivent se rendre régulièrement à l'école... Or il n'y a aucun aménagement moderne qui rende la déambulation de ces piétons un peu plus sûre. Moi-même, je l'emprunte fréquemment à pied et à bicyclette. Dernièrement, je m'y suis rendue pour une audition de la commission des naturalisations et j'ai failli m'y faire écraser par un taxi! C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, que cette pétition est tout à fait bienvenue.

Pour en venir au fond de celle-ci, si on souhaite modérer le trafic d'une rue, il n'y a pas trente-six solutions: il faut diminuer la largeur de la chaussée. Durant les auditions du magistrat et de ses services, M. Ferrazino nous a dit avoir signalé aux pétitionnaires – vous trouverez son courrier en annexe au rapport – que ses services étaient en train d'étudier différentes mesures pour favoriser la sécurité des piétons et des cyclistes dans ce secteur. Nous avons également auditionné l'Office des transports et de la circulation: son directeur, M. Burri, ne voyait aucun inconvénient à ce que des aménagements soient faits sur cette avenue.

En l'occurrence, c'est essentiellement sur l'aspect visuel qu'il faudrait travailler, en élargissant les trottoirs, par exemple. Les Verts proposaient également de déplacer les pistes cyclables entre le trottoir et les places de parc pour plus de sécurité.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette pétition au Conseil administratif – qui, par ailleurs, l'étudie déjà – en demandant à celui-ci de bien vouloir tenir compte des remarques qui ont été formulées, notamment de celle des Verts, qui demandent d'examiner la possibilité de déplacer les bandes cyclables existantes entre les trottoirs et les places de stationnement.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral, une fois n'est pas coutume, soutiendra la position exprimée par M. Ferrazino lors de son audition par la com-

mission des pétitions. La pétition, à la base, demandait qu'on aménage l'avenue Krieg en se référant aux réalisations effectuées à la rue Lamartine et à l'avenue de Champel. Cela, malheureusement, le groupe libéral ne peut l'accepter, pour plusieurs raisons. D'abord, nous estimons que les réalisations qui ont été faites à l'avenue de Champel sont éminemment dangereuses pour les enfants et pour les écoliers, qu'on ne voit plus lorsqu'on circule sur cette avenue. Ils sont en effet masqués par les voitures qui sont garées en épi – les voitures ne peuvent d'ailleurs plus se croiser sur cette avenue. Il en est de même à la rue Lamartine.

Cela dit, nous sommes tout à fait conscients – je précise que j'habite le quartier – que l'avenue Krieg est beaucoup trop large et qu'il n'y a pas suffisamment de passages piétons ou d'aménagements qui permettraient de ralentir la circulation. C'est une rue très fréquentée par les enfants qui vont à l'école. Le quartier compte beaucoup de personnes âgées, beaucoup de gens qui sont amenés à déambuler, d'autant que l'avenue Krieg est aussi empruntée pour se rendre au parc Bertrand.

Pour notre part, nous avons beaucoup aimé la proposition de M. Ferrazino, qui était de ralentir le trafic en rétrécissant le carrefour avenue Krieg/rue Pedro-Meylan, quitte à faire un grand giratoire. Malheureusement, la pétition ne parle pas d'un éventuel giratoire, mais demande des réalisations très différentes. C'est pourquoi le groupe libéral a décidé de demander le classement de cette pétition. Toutefois, nous allons déposer un projet de motion demandant d'étudier un giratoire au carrefour rue Pedro-Meylan/avenue Krieg, afin de permettre un ralentissement de la circulation et une plus grande sécurité pour les piétons ainsi que pour les cyclistes, qui, eux aussi, sont en danger à cause de la disposition des pistes cyclables. Nous déposerons donc un projet de motion allant dans le sens de ce que M. Ferrazino a proposé lors de son audition.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux constatent que le non-respect d'autrui est encore malheureusement trop répandu. Conformément à la position que nous avons prise dans des situations similaires, nous acceptons les conclusions sur la pétition P-104, en souhaitant que des solutions non seulement intelligentes, mais avant tout efficaces soient mises en œuvre pour la sécurité de chacun, comme cela a été fait non loin de là, à la route de Florissant. Encore que cela n'empêche pas certains piétons de traverser encore entre les passages pour piétons...

M. René Grand (S). Le Parti socialiste soutiendra évidemment le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, mais... Car il y a un «mais», concernant un problème qui revient sans arrêt et qui est celui des passages piétons et de la

zone 30 km/h. Nous l'avons évoqué à la commission des pétitions et M. Burri, le directeur de l'Office des transports et de la circulation, a été très clair: si on aménage une zone 30 km/h, on ne peut prévoir de passages piétons. Nous le regrettons tous, parce que cette règle pourrait être appliquée de manière différenciée, devant les écoles et les établissements pour personnes âgées, mais aussi en tenant compte des besoins de certains quartiers, où il y a des dangers évidents.

Dans ses conclusions, la commission a décidé de relayer les demandes des habitants, mais il faut savoir qu'on ne peut pas demander une zone 30 km/h et des passages piétons. Nous pensons que l'aménagement de la route, de façon qu'elle ne soit plus toute droite et qu'il y ait des rétrécissements, pourrait être une solution. Par contre, l'aménagement d'une zone 30 km/h n'est, à notre avis, pas possible pour l'instant.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à la majorité (quelques oppositions libérales).

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Création d'un fonds pour contribuer aux frais de déplacement de missions chargées de faire rapport sur le respect des droits de l'homme» (P-110 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Marie-France Spielmann.

La pétition P-110 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 22 juin 2004.

La commission des pétitions a traité cette pétition au cours de sa séance du 18 octobre 2004, sous la présidence de M Jean-Charles Rielle. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, qui est remerciée pour son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹Commission, 697.

Audition des pétitionnaires

Au cours de sa séance du 18 octobre 2004, la commission des pétitions a procédé à l'audition de M^{me} Leuenberger, avocate au barreau de Genève et ancienne présidente de la Ligue suisse des droits de l'homme (LSDH), et M. Rossmann, représentant du comité de la LSDH.

M^{me} Leuenberger précise à la commission que la Ligue des droits de l'homme a de nombreux bénévoles, mais que ses seuls revenus sont les cotisations de ses membres.

Une des activités de la ligue est d'observer des procès, notamment en Tunisie. Ces dernières années, la présidente s'est rendue dans ce pays et dans le Sahara-Occidental. Elle prenait les frais de déplacement à sa charge, ce qui n'est pas possible pour d'autres professionnels, par exemple pour les avocats stagiaires.

La ligue ne reçoit pas de subvention, mais parfois des dons privés. La demande de subvention a été faite directement par voie de pétition. Les activités de la ligue se sont concentrées sur la Tunisie, car la ligue a des rapports privilégiés avec ce pays. Elle déploie aussi des activités au Sahara-Occidental. La possibilité d'aller dans d'autres pays est ouverte.

La ligue suisse a été créée après la Seconde Guerre mondiale, elle n'est pas active dans tous les cantons. La section genevoise fait partie de la ligue suisse, elle compte 400 membres et déploie ses activités dans d'autres pays, dans le cadre de la Fédération internationale des droits de l'homme.

La ligue fait partie d'une entité internationale, ses membres sont accueillis par des collègues étrangers. Les membres de la ligue sont souvent considérés comme des opposants politiques et sont, de ce fait, surveillés et souvent empêchés de se déplacer pour des raisons de sécurité.

La demande de subvention de 10 000 francs servira à payer la ligue pour organiser ses déplacements. Aujourd'hui, la ligue n'arrive pas, avec les moyens à disposition, à se déplacer comme il le faudrait. Certains cas exigent des déplacements à plusieurs reprises pour le même procès qui est souvent renvoyé à la dernière minute.

En ce qui concerne les déplacements, les membres financent leurs voyages eux-mêmes. Un billet d'avion pour un voyage en Tunisie pour deux ou trois jours coûte environ 700 francs; avec l'hôtel, il faut compter 1000 francs. La ligue n'est pas en mesure de prendre en charge les frais des personnes qui acceptent des mandats. Lorsqu'un mandat d'observateur étranger est confié par la ligue à un mandataire, il loge en général à Tunis, est pris en charge sur place et assisté lors du procès. De même, un traducteur est à sa disposition pendant le déroulement du procès. En conclusion de son mandat, un rapport de presse est rédigé. En cas de

Pétition: subvention à la Ligue des droits de l'homme

situation d'urgence, il est arrivé de faire appel aux responsables politiques de notre pays, jusqu'au Conseil fédéral, pour être entendu.

Les représentants de la ligue mettent tout en œuvre pour que le financement attribué soit utilisé avec le maximum d'efficacité. La ligue a le souci de limiter au minimum les travaux administratifs. Des personnes de l'association et un responsable de la Ville de Genève pourraient contrôler l'utilisation de la subvention.

Ce fonds sera réservé exclusivement pour les déplacements des délégations pour défendre les prisonniers, il ne sera pas utilisé pour les déplacements concernant des réunions de la ligue. La somme demandée permettra de financer en moyenne une visite par mois sur la base de 10 voyages par an.

La ligue est composée de différents groupements. Elle est aussi active dans la région genevoise et dans les cantons voisins, notamment en ce qui concerne le respect des droits des prisonniers. La ligue collabore avec d'autres sections pour les visites de prisons situées dans d'autres cantons, à Sion par exemple où les membres de la ligue sont bien reçus.

La ligue intervient lorsqu'elle est sollicitée. Il existe des arrangements avec les administrations pénitentiaires pour que le temps de visite des membres de la ligue ne soit pas pris sur le temps de visite des familles. La ligue exerce également d'autres fonctions qui lui permettent d'être bien reçue dans les prisons, elle s'occupe ainsi des droits sociaux, économiques, etc. Chacun travaille dans son domaine de compétence.

En ce qui concerne le fonctionnement et l'aspect de la politique étrangère, la ligue ne joue aucun rôle politique, elle tient trop à son indépendance.

Discussion et vote

La somme demandée étant modeste, il est proposé de renvoyer la pétition au Conseil administratif qui décidera comment attribuer cette subvention à la Ligue suisse des droits de l'homme.

Votes de la commission

1. Classement de la pétition: le classement est refusé par 11 non et 4 oui (3 L, 1 R).
2. Renvoi de la pétition au Conseil administratif sans recommandations: le renvoi de la pétition au Conseil administratif sans recommandations est accepté à l'unanimité.

Annexe mentionnée

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). La Ville de Genève n'est pas insensible au respect des droits de l'homme, preuve en est les différents intervenants dans ce domaine qui émargent déjà au budget municipal, cités dans la pétition. Nous radicaux, nous aurions aimé que les pétitionnaires s'adressent d'abord au Conseil administratif, à qui incombe la confection du budget, puis qu'ils agissent – s'ils n'avaient pas rencontré le résultat escompté, mais alors seulement – par le biais d'une pétition. En vous rappelant, Mesdames et Messieurs, que la Ville loge Mandat international, nous refuserons la pétition P-110.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je voudrais résumer les propos de M^{me} Leuenberger, ancienne présidente de la Ligue suisse des droits de l'homme – j'aurais voulu dire «Ligue des droits humains», mais, puisque la pétition parle des droits de l'homme, je reprends ces termes – qui est aussi avocate au barreau de Genève. Elle nous a rappelé que la ligue ne recevait pas de subventions, mais uniquement des dons privés. Au sujet de cette demande de 10 000 francs, il nous a été dit qu'il s'agissait de créer un fonds destiné à couvrir les frais de déplacement des délégués de différentes associations luttant pour le respect des droits humains, qui sont envoyés comme observateurs ou observatrices lors de procès à l'étranger, notamment en Tunisie ou dans des pays qui rencontrent des problèmes en matière de respect des droits humains. Jusqu'à présent, ces frais de déplacement étaient payés par les délégués eux-mêmes, mais la ligue et les autres associations aimeraient aussi envoyer des stagiaires ou des personnes qui ne peuvent pas assumer ces frais. Ce fonds serait donc destiné à permettre, notamment, l'envoi d'avocats stagiaires. Pour notre part, nous soutenons les pétitionnaires et nous laissons au Conseil administratif le soin de décider du mode d'attribution de ces 10 000 francs, sous la forme d'une subvention ou sous une autre forme.

M. Vincent Schaller (L). Mesdames et Messieurs, je rappellerai simplement qu'il y a quelques années l'Etat et la Ville de Genève se sont entendus pour racheter une partie des locaux du journal *La Suisse* et pour mettre ces locaux gratuitement à la disposition de toute une série d'organisations non gouvernementales. L'acquisition, puis la transformation et l'aménagement de ces locaux ont coûté plusieurs millions de francs à la Ville et à l'Etat, et la Ligue suisse des droits de l'homme, qui est à l'origine de cette pétition, bénéficie de cet investissement, puisqu'elle occupe une partie des locaux mis à disposition. De fait, la Ville fournit donc déjà un effort important pour le soutien de cette association. Notre groupe considère même que la Ville est allée au-delà de la part qui lui

Pétition: subvention à la Ligue des droits de l'homme

revient dans le soutien de cette organisation non gouvernementale. Pour ces raisons, le groupe libéral s'opposera au renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Notre groupe soutiendra cette demande de fonds adressée à notre Conseil par le biais du droit de pétition. C'est une somme modeste qui est demandée par la Ligue des droits de l'homme. Elle lui permettra de poursuivre son activité en faveur, notamment, du respect des droits des prisonniers, car la Ligue des droits de l'homme déploie depuis des années ses activités dans plusieurs pays, dont la Tunisie. La ligue fait partie de la Fédération internationale des droits de l'homme. Ses membres financent eux-mêmes leur voyage, pour assister à des procès comme observateurs ou défenseurs. Sur place, ils sont assistés par des membres d'associations locales. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif de répondre favorablement à cette pétition.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs, vous ne serez pas surpris que le Parti socialiste vous recommande de vous en remettre au Conseil administratif, puisque la somme est modeste. Dans le cadre de l'affaire Moncef Marzouki, que nous avons réussi à faire sortir de Tunisie et qui avait été reçu par le Grand Conseil de notre canton et par M. Bernard Lescaze, j'ai pu constater que le type de démarches entreprises par ces associations sont primordiales pour garantir, notamment, la liberté dans certains pays où celle-ci n'est pas respectée.

M. Didier Bonny (DC). Je dirai d'entrée que nous soutiendrons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, avec toutefois les remarques suivantes. Tout d'abord, nous sommes très attachés au principe qui veut qu'une association souhaitant une subvention de la part de la Ville de Genève s'adresse d'abord au Conseil administratif et qu'ensuite, si celui-ci refuse la subvention, elle intervienne auprès du Conseil municipal. Cette fois-ci, nous accepterons la pétition, parce que cette association nous paraît fort intéressante, mais nous n'aimerions pas que cela se reproduise trop souvent. Chacun doit faire son travail et c'est le travail du Conseil administratif de répondre à ce genre de demande dans un premier temps.

Ensuite, si j'ai bien compris l'intervenant du Parti libéral, il a fait allusion à la Maison des associations. Comme vous le savez peut-être, Mesdames et Messieurs, je suis le représentant du Conseil municipal au sein du conseil de la Fondation de la Maison des associations. Je peux donc vous affirmer que les associa-

tions logées à la Maison des associations paient un loyer et qu'en aucun cas les locaux ne sont mis à leur disposition gratuitement. Voilà, je crois qu'il fallait le rappeler.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). La défense des droits humains est une cause essentielle dans une ville où siègent bon nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales. Nous allons donc renvoyer cette pétition au Conseil administratif. La somme demandée est relativement modeste et nous attendons qu'il nous fasse des propositions.

M. Pascal Rubeli (UDC). Les arguments présentés par M^e Leuenberger en commission nous ont bien sûr convaincus. Touchés par le travail important qui a été fait, par les démarches entreprises dans des pays comme la Tunisie, et puisque le montant demandé est relativement raisonnable, c'est sans aucune difficulté que nous voterons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

12. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro, renvoyée en commission le 20 octobre 1997, intitulée: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion» (M-274 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Alexandra Rys.

La commission s'est réunie le 7 juin 2004, sous la présidence de M. Jacques Mino. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Guenevere Paychère.

¹«Mémorial 155^e année»: Développée, 2108.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. réactualiser l'étude relative à la création d'une fondation immobilière municipale de droit public à laquelle seraient confiées la maîtrise et la gestion du parc de logement de la Ville de Genève, avec une représentation équitable de locataires et du personnel dans le conseil de fondation;
2. vérifier en particulier les incidences fiscales éventuelles, ainsi que sur la politique d'emprunts de la Ville de Genève, d'un transfert d'une partie importante de son patrimoine financier à une telle fondation.

Discussion et vote

Cette motion a été traitée simultanément à la résolution R-536, lors d'une brève séance.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe considère comme caduque cette motion du fait de la réalisation de l'audit de la Gérance immobilière municipale.

Un commissaire Vert estime que certains points sont toujours d'actualité.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que les Verts peuvent revenir avec une proposition au Conseil municipal, mais que cette motion peut être refusée.

Mise aux voix, la motion est refusée par 13 voix et 2 abstentions (Ve).

Lors d'un second vote, 13 commissaires acceptent le rejet et le classement de la motion, contre 1 opposition (Ve) et 1 abstention.

La commission du logement vous recommande dès lors d'accepter les conclusions de ce rapport et de voter le rejet de cette motion.

Note du rapporteur: Les notes de séance ne précisent pas les partis représentés et le rapporteur ne faisait pas partie de la commission du logement à l'époque du vote.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont mises aux voix; elles sont acceptées sans opposition (2 abstentions).

13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001» (PR-294 A)¹.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

Discussion

La proposition PR-294 d'un plan directeur communal avait été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 19 janvier 1994. Un vote était intervenu au sein de la commission.

Le rapporteur désigné à l'époque, qui ne fait plus partie du Conseil municipal, n'a jamais rendu son rapport.

Cependant, au regard d'une nouvelle proposition d'un plan directeur communal devant intervenir avant le mois de janvier 2006, la proposition PR-294 est devenue sans objet.

Vote

Le 26 octobre 2004, à l'unanimité de ses membres, la commission de l'aménagement et de l'environnement recommande le classement du projet de résolution ci-dessous.

PROJET DE RÉSOLUTION CLASSÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article premier et l'article 2, alinéa 1, de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979;

vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985;

vu les objectifs d'aménagement du territoire décrits dans le document «plan directeur communal – Genève 2001», avril 1993;

sur proposition du Conseil administratif,

approuve le plan directeur communal «Genève 2001», avril 1993.

¹«Mémorial 151^e année»: Proposition, 2610.

M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement et rapporteur (L). Cet objet fait partie du dépoussiérage auquel je faisais allusion à 17 h, à propos du rapport sur la pétition P-7 relative au PUS. Vous l'avez constaté, Mesdames et Messieurs, la proposition PR-294 avait trait à l'adoption du plan directeur communal Genève 2001. Celui-ci avait été renvoyé à la commission en 1994, il y a donc plus de dix ans, et un vote avait effectivement eu lieu au sein de la commission. Là encore, pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, le rapporteur, qui n'est plus membre de ce cénacle, n'avait point rendu son rapport. Par conséquent, nous avons travaillé pendant dix ans sur un plan directeur qui en fait n'a jamais été voté! Ce sont des choses qui arrivent, mais qui ne devraient plus se produire.

Ainsi que vous le savez, d'ici à un an, c'est-à-dire en janvier 2006, un nouveau plan directeur doit être soumis à notre sagacité, à telle enseigne d'ailleurs qu'un crédit d'étude va être déposé à ce sujet. Par conséquent, cette proposition de résolution peut faire l'objet d'un classement. Voilà dix ans que nous travaillons sans plan directeur – sans plan voté, soyons clair, car ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas de direction dans les plans! Je vous propose donc, ainsi que l'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement, de procéder au classement de cette résolution, dans l'attente du prochain plan directeur, qui sera présenté par le Conseil administratif en janvier 2006.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la résolution sont acceptées à l'unanimité.

14. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogini, renvoyé en commission le 6 décembre 1994, modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PA-370 A)¹.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

Discussion

Datant du 6 décembre 1994, ce projet d'arrêté n'a jamais été étudié au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

¹ «Mémorial 152^e année»: Projet d'arrêté, 1638.

La commission du règlement ayant voté, le 26 mars 2004, le règlement définitif du plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève, le projet d'arrêté PA-370 est devenu sans objet.

Vote

A l'unanimité, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande de refuser ce projet d'arrêté.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus du projet d'arrêté sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

15. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Vera Figurek, Liliane Johner, MM. Christian Zaugg, Alain Marquet, Pierre Losio, Didier Bonny, Alain Dupraz, Olivier Coste et Roman Juon, renvoyée en commission le 23 février 2004, intitulée: «Conseil des enfants» (M-417 A)¹.

Rapporteur: M. Didier Bonny.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le 22 avril, le 6 mai, le 28 octobre, les 11 et 25 novembre 2004 pour traiter de cet objet, sous les présidences de M. Jean-Pierre Oberholzer et de M^{me} Liliane Johner. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Meyer et M. Vuillemier pour leurs excellentes notes de séance.

Préambule

Lors de sa séance du 22 avril 2004, la commission sociale et de la jeunesse avait désigné M. Lionel Ricou (DC) comme rapporteur sur cet objet. Le rapporteur ayant quitté la commission, c'est son remplaçant qui a été désigné le 28 octobre de la même année pour reprendre le flambeau, la commission ayant estimé que le fait que le nouveau rapporteur soit également motionnaire n'était pas un inconvénient.

¹«Mémorial 161^e année»: Développée, 4562.

Rappel de la motion

Considérant:

- que des conseils de classe et d'école existent dans de nombreuses écoles;
- qu'il arrive que des propositions de ces conseils relatives à des aménagements dans les préaux soient communiquées au Service des écoles et institutions pour l'enfance;
- que des problèmes plus généraux peuvent en ressortir;
- que la création d'un conseil des enfants à l'échelon de la Ville permettrait aux jeunes écoliers de vivre une expérience de démocratie citoyenne et participative;
- qu'une expérience de ce type a été, parmi d'autres, menée avec succès dans la commune de Pessac, dans le département de la Gironde, en France,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la mise en place d'un conseil des enfants en Ville de Genève.

Audition de MM. Olivier Coste et Christian Zaugg, motionnaires (22 avril 2004)

M. Zaugg explique en préambule que cette motion se situe dans le mouvement de la sensibilisation à la citoyenneté et qu'elle répond aux objectifs suivants:

- former les enfants aux principes de la citoyenneté;
- promouvoir l'expression et l'action des enfants sur des sujets qui les concernent;
- favoriser la communication entre les jeunes citoyens et les adultes;
- éduquer les enfants à la vie civique;
- responsabiliser les enfants en leur faisant prendre conscience de la notion d'intérêt général;
- se situer dans un cadre précis, le domaine du possible.

Dans le concret, cette motion se situe dans la réalité des écoles d'aujourd'hui, qui très souvent pratiquent le conseil de classe qui débouche sur le conseil d'école. Les enfants sont amenés à se prononcer sur des sujets qui les concernent directement. Ils élisent un président et un secrétaire.

Il est arrivé, dans l'école où il enseignait, que des propositions du conseil d'école soient à ce point intéressantes qu'il a pris l'initiative de transmettre le procès-verbal de la séance à la Ville. M. Juon, ancien responsable des places de jeux, a été délégué pour venir assister à un conseil, a pris note de toutes les remarques et il en a été tenu compte, dans un délai très rapide.

Il peut arriver que des remarques soient très générales et qu'elles concernent tout un quartier.

Il existe un conseil à Paris et près de 200 conseils des enfants ont été mis en place en France. Le retour d'information montre qu'il y a un certain progrès dans les endroits où une telle structure existe. M. Zaugg a pris contact avec Pessac, dans la Gironde, qui lui a transmis des informations qu'il détient.

Suite à ces divers renseignements, il imagine que, compte tenu de sa taille, il pourrait y avoir en Ville deux conseils, soit un pour la rive gauche et un autre pour la rive droite. Il y aurait une ou deux séances par année, préalablement préparées et encadrées par des membres de la Délégation à la jeunesse, des enseignants et des bénévoles. Pour donner le coup d'envoi, il pourrait y avoir une séance générale, dans la salle du Grand Conseil.

Dans ces conseils, on pourrait parler, par exemple, de:

- la citoyenneté;
- du respect d'autrui;
- de la protection de l'environnement et de la récupération;
- apprendre à dire non à bon escient.

Les enfants réfléchiraient à des problèmes et proposeraient d'éventuelles démarches qui seraient des pistes de réflexion pour les adultes. Ces conditions seraient clairement définies au départ.

M. Coste s'est quant à lui intéressé à ce qui se passe à Lille où il y a 40 000 enfants âgés de moins de 13 ans. Des conseils d'enfants ont été mis en place de manière décentralisée, par quartier. Il y a des élections tous les deux ans.

Il en a parlé autour de lui à des enseignants intéressés et à des animateurs de quartier qui seraient d'accord de participer pour toucher des enfants provenant d'ailleurs que des écoles publiques.

A la question d'une commissaire qui n'a pas bien compris quels sont les âges visés par le projet, M. Zaugg explique qu'en général les petits enfants sont représentés par des plus grands, mais que ce sont les classes primaires qui sont concernées, soit de 7 à 12 ans. Il ajoute que Pessac a renoncé à adjoindre les 12-15 ans.

M. Coste pense que, pour faire partie d'un conseil municipal des enfants, ils doivent déjà avoir fait leurs armes. Si les enfants font une demande particulière, pour une question de sécurité proche de l'école, par exemple, c'est différent que si la même demande provient des adultes.

A un commissaire qui se demande s'il ne faudrait pas que chaque classe dispose, dans un premier temps, d'un conseil de classe, qui pourrait imposer cela, M. Zaugg répond qu'une grande quantité de classes en disposent déjà.

A un commissaire qui a l'impression qu'on a affaire à une double structure et que la proposition reviendrait à constater que la municipalité doublerait ce qui se fait déjà ou devrait se faire au sein du Département de l'instruction publique (DIP), M. Zaugg explique que le processus s'est construit dans les écoles et qu'on part d'une pratique simple: les élèves se font élire; tous sont amenés à prendre des responsabilités. Les conseils d'école existent aussi avec deux enfants élus comme délégués et il y a un tournoi qui s'opère. A Genève, il ne manque plus qu'un élément qui permettrait à plusieurs quartiers de se retrouver pour un échange d'idées et de propositions. La Ville peut jouer un rôle important en mettant des locaux à disposition, en favorisant une collaboration avec la Délégation à la jeunesse, en adjoignant les éducateurs de rue. En résumé, un dispositif très utile pourrait être ajouté par la Ville.

M. Coste précise que le Conseil municipal des enfants serait utile pour régler des problèmes qui peuvent se retrouver dans plusieurs écoles, comme la propreté autour des locaux scolaires.

La municipalité pourrait mettre des moyens à disposition pour donner une validité à la démarche des enfants, la rendre officielle et ainsi mettre en avant le processus démocratique.

A un commissaire qui aimerait avoir plus d'informations par rapport à l'expérience de Lille (nombre d'habitants de cette ville, nombre d'enfants qui font partie de ce conseil, depuis quand il existe, que retire Lille de cette expérience, ce qu'il en est de l'absentéisme...), M. Coste répond qu'il ne connaît pas le nombre d'habitants. Il sait par contre qu'en 1999 le Conseil municipal a décidé de la création de ce Conseil municipal des enfants, avec une première élection en 2000. La première séance plénière a été présidée par M^{me} Aubry. Depuis, il se tient une séance annuelle, mais les enfants se réunissent deux fois par mois pour préparer cette séance annuelle. Pour les autres questions, il se renseignera.

A une commissaire qui se demande quand aurait lieu ce conseil des enfants, M. Zaugg répond que c'est à discuter, mais qu'il est certain que le DIP serait prêt à l'organiser sur le temps d'école.

Un commissaire se demande quelle est la différence entre le Parlement des jeunes et cette proposition. M. Zaugg voit une grande différence entre le Parlement des jeunes et ce qui est proposé. Le premier est déjà une structure de pouvoir et fonctionne sur le même modèle que le Conseil municipal ou le Grand Conseil. Ici, on parle d'initiation à l'éducation citoyenne.

Un commissaire a compris qu'à ce jour les contacts avec le DIP sont officiels. Il se demande si une structure parallèle a été envisagée pour le cas où l'option DIP ne fonctionnerait pas.

M. Zaugg pense que les maisons de quartier devraient également être partie prenante, mais qu'il serait plus simple que les élections aient lieu dans les écoles.

Une commissaire se demande si les motionnaires ne craignent pas que, en sortant de la problématique scolaire, on ne crée des disparités entre les enfants issus de familles différentes.

M. Zaugg trouve cette remarque pertinente, puisque les parents ont une certaine influence, mais il pense que la dimension politique intervient après, soit dans le secteur supérieur mais pas au primaire.

M. Coste ajoute que, dans son optique, des problématiques seront soumises par les enfants qui seront appelés à proposer des solutions. Celles-ci ne seront pas insufflées par les parents, il en est convaincu.

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (6 mai 2004)

M^{me} Irminger travaille avec les délégués des conseils d'élèves, dans le cadre de la commission «budget participatif», qui fait participer les enfants à des décisions concernant la vie de l'école. Le projet des budgets participatifs a démarré en 2002 avec l'école de l'Europe. Les budgets participatifs sont nés de la volonté de M. Tornare de développer des actions dans son département et d'une certaine frustration du Service des écoles qui ne disposait que du règlement sur les transformations des locaux scolaires. Ce cadre les mettait souvent dans la situation de répondre négativement aux demandes d'enseignants souvent légitimes.

Ce budget a été de 300 000 francs en 2002, de 200 000 francs en 2003 et de 300 000 francs en 2004. Cette somme est prélevée sur le budget d'entretien des écoles, ce qui représente 8% de la somme totale. Elle est répartie entre 5 ou 6 écoles. Les sommes obtenues permettent de discuter avec l'école et les partenaires de projets qui ont pour vocation d'améliorer le confort, l'esthétique ou la convivialité dans l'école.

L'école est le centre du quartier où gravitent d'autres intervenants. Avec le budget participatif, on désire favoriser la relation de l'école avec les partenaires directs. La composition de la commission varie selon la culture de l'école. A l'école de l'Europe, la ludothèque et la Maison de quartier de Saint-Jean ont été amenées à faire partie de la commission, avec la base qui comprend les enfants, les enseignants, les parents d'élèves et le parascolaire. On peut élargir à d'autres partenaires suivant les cas.

L'idée de base de ce budget participatif est d'amener une réflexion collective sur des projets et de prendre des décisions de manière consensuelle.

M^{me} Irminger donne quelques exemples de réalisations:

- école du Seujet: décoration de l'école, avec la confection de panneaux réalisés par un architecte, imaginés par un artiste;
- école de Saint-Antoine: un projet fort a été de trouver un système d'esthétique pour créer une terrasse ombragée;
- école de la Roseraie: un journal d'école a été créé; cela a nécessité l'acquisition de matériel informatique et des supports pour l'affichage;
- écoles Carl-Vogt, Cité-Jonction, Mail ont travaillé ensemble sur un projet d'un four à poterie;
- école Carl-Vogt: un projet de fête;
- école du Mail: acquisition de sonorisation pour manifestations scolaires.

Tout cela a été fait avec la Maison de quartier de la Jonction.

M^{me} Irminger mentionne le fait que les demandes partent des enfants et que les adultes font le parallèle avec un problème qui a été identifié. A l'école de l'Europe, les blocs de béton ont été recouverts de lattes de bois pour une question de confort et d'esthétique. A l'école de Pré-Picot, les enfants ont manifesté une idée négative contre le bâtiment; l'architecte a été invité à venir parler de sa réalisation et il est entré en matière sur des propositions de décorations par les enfants.

Les enfants s'identifient à leur école, aux abords immédiats; leur participation ne serait certainement pas aussi active pour un projet plus distant. Il faut que les choses soient pilotées par des personnes très attentives pour que les enfants puissent prendre leur vraie place. Un des points essentiels est de concentrer des projets sur des réalisations simples et rapidement réalisables.

Dans les règles du budget participatif, il a été décidé que les décisions prises respectaient le développement durable. Le concierge de l'école est également partie prenante. Une fois par mois a lieu une réunion avec les personnes internes du service et les mandataires. On entre en matière seulement dans les écoles qui disposent d'un conseil d'élèves. En général, c'est un enseignant qui est responsable de ce conseil et c'est lui qui informe les élèves sur le budget participatif.

A un commissaire qui aimerait être bien certain que c'est par le biais de conseils d'élèves que des idées surgissent et qu'elles répondent aux souhaits des enfants, M^{me} Irminger répète que le budget participatif a pour but de permettre l'aboutissement de projets utiles à la vie de l'école. Les enfants peuvent émettre des propositions, mais ils sont un partenaire parmi d'autres. Par exemple, dans le cadre de la gestion de la bibliothèque d'une école, l'ensemble des personnes de la

commission a jugé que c'était une plus-value que d'avoir une facilité de code barres pour gérer les livres, cela profitant également aux élèves.

Un commissaire se demande comment la commission fait pour que les enfants puissent donner leur point de vue. M^{me} Irminger explique que les enfants sont des délégués du conseil d'école. Ils arrivent avec des demandes qui sont l'émanation du conseil et sont accompagnés par le responsable de ce conseil d'école. Ils ont pour mission de donner des informations en retour. L'animateur de séance doit arrêter les débats quand les enfants sont distraits, bien formuler les questions pour que les enfants comprennent et limiter la longueur des discussions. Dans les exemples qu'elle connaît, ce sont des classes qui délèguent deux élèves pour constituer le conseil d'école, puis ce dernier délègue deux ou trois délégués à la commission du budget participatif.

A un commissaire qui aimerait avoir plus de détails sur les écoles qui reçoivent un budget participatif, M^{me} Irminger précise que l'information est donnée à toutes les écoles en début d'année avec les conditions à remplir. A la rentrée 2001, seule l'école de l'Europe s'est annoncée. En 2002, d'autres écoles ont manifesté un intérêt. Une école peut bénéficier durant deux années d'un budget participatif. Actuellement, on travaille avec les écoles suivantes: Seujet, Cayla, Hugo-de-Senger, Pâquis et Pré-Picot. A la rentrée scolaire 2004, il ne restera qu'une place de disponible, si les écoles mentionnées poursuivent leur activité pendant la seconde année.

Un commissaire aimerait savoir, concernant le suivi des projets, si les enfants participent à la suite du processus et, si oui, de quelle façon. M^{me} Irminger indique que les enfants participent aux points traités dans le cadre de la commission «budget participatif». Mais à un moment donné, c'est l'aspect technique qui intervient pour la réalisation qui a été définie avec les enfants.

A un commissaire qui se demande quel lien on peut faire avec la motion pour le regroupement de plusieurs écoles dans le sens d'un conseil municipal des enfants, M^{me} Irminger répond qu'elle n'a pas du tout envisagé de travailler avec un regroupement d'écoles, car cette initiative devrait venir des écoles elles-mêmes. Le budget participatif a pour mission d'améliorer quelque chose dans l'école à partir du point de vue de tous les utilisateurs. Les écoles sont très différentes les unes des autres. Elle ne sait pas si elle a, dans son service, des forces capables de gérer des réunions pour des projets communs à plusieurs écoles.

Si, concrètement et à titre expérimental, des enseignants décidaient une réunion de conseil de quartier, serait-il possible de le faire dans des aulais d'école? Demande un commissaire. M^{me} Irminger répond que les locaux des bâtiments scolaires ont toujours été mis à la disposition de la vie associative de la Ville et que, par conséquent, elle ne voit pas de problème à ce niveau.

Audition du docteur Daniel Halpérin, pédiatre (28 octobre 2004)

M. Halpérin est intrigué par cette invitation mais intéressé en tant que pédiatre. Il a quatre enfants et préside une petite organisation non gouvernementale suisse qui est en lien avec la problématique traitée par la motion. Il a donc tout naturellement une certaine sympathie pour la motion M-417.

Ayant étudié le document sur la ville de Pessac qu'on lui a fait parvenir, il peut dire ceci: c'est une bonne idée de donner plus de place à l'enfant dans la société pour une ville comme Genève qui est très active au niveau de la défense des droits de l'enfance.

En ce qui concerne la démarche et le sens qu'elle pourrait avoir pour les enfants, elle ne pourrait réussir que si l'on ne se contente pas d'en faire seulement une vitrine ou une carte de visite. On s'adresse à des enfants jeunes qui sont très sérieux et attentifs aux demandes qu'on leur fait, mais ils ne seront pas dupes s'il s'agit de figuration uniquement!

Si ce conseil d'enfants a pour but de faire réfléchir les adultes suite à ses propositions, il faut que ce conseil ait du poids et qu'il soit inscrit dans quelque chose de sérieux pour que le fonctionnement puisse être efficace. Ces séances devraient faire l'objet d'un procès-verbal qui serait pris par un adulte. Une participation d'adultes lui paraîtrait nécessaire pour son bon fonctionnement.

Il ajoute qu'il trouverait dommage que ce conseil des enfants se limite au développement de l'école. Il pense également que la mise en place d'un conseil des enfants est quelque chose de positif sur le plan civique.

A une commissaire qui se demande si un conseil d'enfants suivi par des adultes ne pourrait pas influencer dans la formulation de certaines demandes, M. Halpérin répond qu'il ne pense pas qu'il faille avoir peur d'une démarche conduite démocratiquement, cela ne le dérange pas. Dans l'orphelinat dont il s'est occupé, il y avait un tribunal qui se réunissait une fois par semaine où quelque cinq à dix jugements étaient prononcés, même pour des choses banales. Les enfants pouvaient prononcer une accusation contre le personnel adulte avec un droit de recours et les juges étaient des enfants. Le seul adulte était celui qui prenait le procès-verbal. L'expérience a montré que ces enfants n'ont pas du tout développé de caractère procédurier. Les sanctions se terminaient la plupart du temps par un pardon. Il lui semble important de guider les enfants pour qu'ils n'exagèrent pas dans leurs demandes.

Un commissaire a comme souci que les adultes émettent leur propre avis. Comment faire en sorte que l'agenda soit défini par les enfants?

M. Halpérin conçoit que c'est là un vrai problème et qu'il faut éviter que ces enfants soient «mentorés». Il semble avoir compris, dans le modèle de Pessac,

que les pilotes sont des personnes rattachées à la municipalité, mais pas élues. Un petit risque de manipulation n'est toutefois pas à exclure.

A un commissaire qui se demande comment M. Halpérin verrait l'élection de ces délégués, celui-ci répond que les enfants ne devraient pas se porter candidats à l'élection d'un tel conseil sur la base d'un programme préétabli. Les élèves pouvant être identifiés comme une sorte de leaders seraient choisis en priorité. Dans chaque école, on pourrait imaginer qu'il y ait des élections sur la base d'une liste. Les électeurs ne pourraient être que les élèves de l'école, avec un âge déterminé à l'avance.

Audition de M. Claude Laplace, auteur d'une thèse sur l'approche clinique des pratiques de conseil des élèves dans l'école genevoise (11 novembre 2004)

En préambule, M. Laplace signale qu'il est formateur d'enseignants et que, dans ce cadre, il travaille sur la mise en place des conseils de classe et d'école dans les établissements scolaires de notre canton. Puis, il explique que l'idée de faire participer des enfants à une démarche démocratique de ce type remonte au XIX^e siècle, notamment dans le monde anglo-saxon. Il précise que l'idée était d'en faire des citoyens plus participants. Depuis une vingtaine d'années, cette idée est à nouveau à la mode, sans doute parce que cette dernière correspond à une transformation culturelle de la perception de l'enfant. Il tient à souligner que les enfants diffèrent selon les endroits et les époques. Il remarque que, de nos jours, les adultes s'adressent aux enfants comme à de véritables personnes. Il ajoute qu'un besoin de liens sociaux et institutionnels apparaît, puisque les anciennes instances, comme l'Eglise, ont progressivement disparu et rappelle qu'il existe également des pertes de valeurs qui sont le fondement de la démocratie. Il pense que, si cette motion était appliquée, elle permettrait de recréer des communautés et pourrait permettre de donner le goût de la politique aux enfants tout en leur conférant une meilleure considération. Il évoque à cet égard l'exemple d'un jeune délinquant qui, après avoir été président d'un conseil de classe, avait rapidement progressé. Il ajoute que cette motion tend à mettre en place un principe de haute démocratie au vu de la qualité de la démarche.

Il pense qu'elle recèle par ailleurs des pièges, notamment au niveau de la participation partielle des enfants. Tous ne pourraient en effet pas participer de manière complète à une telle démarche, ce qui signifierait que certains seraient privilégiés. Il craint également que la démarche ne devienne une coquille vide si un groupe de pilotage ne garantit pas son sérieux. Il mentionne encore que le DIP devrait être impliqué et que cette démarche ne devrait en aucun cas faire l'objet d'une récupération politique.

Il évoque ensuite la commune française de Pessac qui a mis sur pied un principe similaire d'une qualité extraordinaire. Il signale encore que le consensus

politique concernant les enjeux de ce projet est indispensable à sa réussite. Il termine en déclarant qu'un décorum ne serait pas inutile, afin de permettre aux enfants de se responsabiliser plus facilement dans ce rôle parlementaire et se demande enfin si la présence ponctuelle d'élus ne serait pas judicieuse et s'il ne faudrait pas envisager une extension de cet exercice au cycle.

A un commissaire qui demande si le partage et la création de liens sociaux ne devraient pas se faire au travers d'activités plus ludiques comme la musique ou la rythmique, M. Laplace répond que l'enfant doit effectivement rester un enfant. Il mentionne que, dans la commune de Pessac, cette expérience prend une heure par mois, un investissement peu important par rapport à la place de la télévision dans la vie quotidienne des enfants.

A une commissaire qui se demande quels peuvent être les impacts sur des enfants dont les propositions sont systématiquement rejetées, M. Laplace répond que les incidences sont négatives, raison pour laquelle, afin de ne pas décevoir les enfants, il est absolument nécessaire de cadrer dès le début leur champ d'actions.

Un commissaire s'interroge sur les sujets traités par des enfants de 7-8 ans. M. Laplace répond à cette interrogation en disant qu'il existe beaucoup de formes différentes de conseils. Il évoque par exemple les conseils de classe qui traitent de ce qui se passe au quotidien, du journal de l'école, du règlement de classe, des sorties, des projets ou des stratégies d'apprentissage. Il ajoute qu'au niveau des établissements scolaires les délégués règlent, par exemple, des problèmes de préau ou de décoration du bâtiment. Il mentionne que l'important demeure la possibilité donnée aux enfants de s'exprimer.

A un commissaire qui se demande si cette proposition devrait s'inscrire dans une extension de l'école ou dans un organisme extérieur, M. Laplace répond que le projet de Pessac provenait du monde politique. Mais il remarque que la motion genevoise semble être plus centrée sur l'école et ajoute ne pas avoir d'avis tranché sur cette question.

A une commissaire qui demande à M. Laplace s'il a des exemples d'enfants qui n'auraient pas pu participer à une telle démarche, il répond qu'il est nécessaire de créer des tissus relationnels, l'idéal étant que chaque élève sache qu'il a un représentant. Il remarque qu'il est évident que les élèves qui seront délégués auront une expérience plus grande. Il serait cependant possible d'imaginer que les enfants puissent assister aux débats des séances plénières par le biais de TV Léman bleu.

A un commissaire qui se demande quelles seront les répercussions sur les enfants si des sujets qui les dépassent sont abordés, M. Laplace répète qu'il est nécessaire de fixer un cadre clair dès le départ en définissant les compétences de chacun.

Un commissaire se demande si ce conseil devrait avoir une force de proposition ou se contenter d'un rôle consultatif. Quoi qu'il en soit, des retours dans les conseils d'école et de classe seraient nécessaires pour faire circuler l'information et prendre des décisions démocratiques. Il pense donc que cette organisation est très difficile à mettre en place sans l'appui des conseils d'école qui existent déjà dans certains établissements et par conséquent des enseignants à qui l'on demande déjà beaucoup. Il se demande dès lors ce qu'il en sera des écoles ou ces conseils n'existent pas.

M. Laplace répond que cet exercice n'est effectivement pas une chose simple. Il répète que l'organisation mise en place à Pessac est complexe et très importante. Il mentionne que le principal demeure que les écoles se sentent partie prenante et que le DIP joue un rôle moteur dans ce type de démarche. Il ajoute qu'il faudra adapter les structures afin d'englober les écoles qui ne possèdent pas de conseil.

A une commissaire qui attire l'attention sur le fait que Pessac n'est pas Genève et que le système politique français diffère du suisse, M. Laplace répond qu'il ne faudrait en effet pas se calquer sur l'exemple de Pessac bien que ce dernier puisse être une source d'inspirations.

Audition de M. Yves Duparc, directeur du Service de la scolarité pour l'enseignement primaire (25 novembre 2004)

En préambule, M. Duparc aimerait expliquer ce qu'on entend par «conseil», puis revenir sur la motion.

Les conseils d'école et de classe font partie de dispositifs qui se mettent en place pour résoudre un certain nombre de problématiques au niveau des écoles. Il faut prendre en compte que les conseils sont des lieux qui permettent à chacun de pouvoir s'exprimer et construire ensemble une meilleure vie commune. C'est également un espace pédagogique qui se trouve toujours à l'intérieur d'un cadre déterminé dont l'enseignant reste le référent pour permettre aux enfants de prendre des responsabilités. Ce sont des instruments institutionnels qui aident à fabriquer des règles de vie collective afin de mieux vivre ensemble. D'un point de vue historique, ces moyens existaient déjà à la fin du XIX^e siècle.

Le conseil de classe est un espace dans la vie scolaire de l'élève où ce dernier peut discuter de tout ce qui s'est passé ou se passera dans sa classe et à l'école (projets de sortie, de spectacle, aménagement physique de la classe ou de l'école, conflits, satisfactions, par exemple). On constate que souvent à l'école primaire ces conseils sont le lieu permettant d'évoquer ou de résoudre certains conflits, le souhait étant d'amener les enfants à parler de leur métier d'élève.

Lorsqu'un ou des élèves font une proposition qui est favorablement accueillie et qui reste dans le cadre de la classe, il n'y a pas lieu d'aller au-delà. Par contre, si elle implique d'autres classes, il est important d'avoir un autre lieu de concertation qui est le conseil d'école: il fonctionne avec des délégués choisis dans les classes; ces délégués se réunissent sous la responsabilité d'un enseignant. Les thèmes discutés ont été préparés au niveau de la classe. Les discussions et décisions au sein du conseil d'école impliquant un engagement des enseignants sont à leur tour discutées par ces derniers lors d'un conseil des maîtres.

Le déroulement pratique de ces conseils doit veiller à ce que chacun s'y retrouve. Il est fondamental pour les enseignants d'assurer une certaine sécurité autour de ces conseils afin que chacun puisse s'exprimer avec des confrontations d'idées saines.

Pour qu'un conseil fonctionne, il est important de déterminer des rôles (président, gardien du temps, secrétaire, par exemple). Il est important de pouvoir identifier ce moment comme quelque chose de particulier dans le cadre de la vie de la classe ou de l'école. Il faut être clair sur l'objectif du conseil, bien identifier les instruments de la communication: par exemple utiliser des billets de couleurs différentes suivant les messages à faire passer. Il faut rappeler le cadre dans lequel on peut débattre sans aller au-delà, c'est-à-dire que les enfants n'ont pas la possibilité de discuter de tout.

La réunion de ces différents éléments facilite la mise en place des conseils. L'enseignant doit également avoir un certain savoir-faire. Il est important de pouvoir accompagner les élèves qui occupent un rôle dans les conseils.

Le conseil d'école doit être porté par l'équipe enseignante et c'est pourquoi les enseignants ont la possibilité de se former sur ce sujet dans le cadre de leur formation continue. On peut rencontrer des difficultés lorsqu'on met en place un tel dispositif. Il faut imaginer que, pour arriver à quelque chose d'efficace, on a besoin de temps. On doit pouvoir prévoir les dérives, c'est-à-dire qu'il faut discuter ensemble aussi des sanctions.

En ce qui concerne la motion, il constate que parfois des propositions des conseils d'école arrivent dans les municipalités pour l'aménagement des préaux ou de terrains. On pourrait imaginer que les enfants qui habitent un quartier aient leur mot à dire. Il faudrait dans ce cas établir un certain nombre de règles, mais l'idée développée d'un conseil des enfants est très intéressante.

A un commissaire qui demande quelle est la fréquence de ces conseils sur une année, M. Duparc répond que les conseils de classe ont lieu une fois par semaine, pendant quarante-cinq minutes environ. Le conseil d'école n'a pas de règle, mais en principe il y en a un tous les deux mois avec une durée d'une heure et demie.

Un commissaire s'interroge du point de vue de l'organisation d'un conseil des enfants de la Ville: est-ce qu'il faudrait imaginer une autre structure ou est-ce une superstructure de ce qui se fait déjà dans les écoles? Qui doit prendre en charge le travail?

Pour M. Duparc, il faut distinguer le conseil de classe ou le conseil d'école, où les discussions touchent la vie de l'enfant en tant que telle dans le bâtiment, d'un conseil des enfants Ville de Genève qui aurait forcément une vision plus large. Les écoles sont des entités bien marquées, alors qu'un conseil des enfants Ville de Genève doit pouvoir couvrir l'ensemble des écoles. Il ne sait pas s'il doit être en lien avec l'école, mais il est évident qu'il doit avoir une dimension supplémentaire: cohabitation avec les gens du quartier, problèmes que les jeunes rencontrent actuellement par rapport à l'insécurité ressentie, par exemple. Il pense également important de garder une place pour les minorités non représentées dans l'école. Dans les conseils d'école, on pourrait élire le représentant qui pourrait siéger au Conseil de la Ville. Il serait le vecteur de ce qui se passe dans son école.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de classes qui pratiquent des conseils et savoir si une telle structure existe au niveau secondaire.

M. Duparc répond que la pratique des conseils n'est pas institutionnalisée et qu'il n'y a pas eu une analyse systématique, donc pas un retour précis du nombre d'écoles ayant cette pratique. Quant au secondaire, il sait qu'au cycle d'orientation il y a une heure de maîtrise où le maître de classe a la faculté de discuter avec ses élèves, sans enseignement particulier. Le cycle d'orientation pratique le conseil des maîtres; au postobligatoire, on arrive vite à quelque chose de différent, mais on a affaire à des jeunes qui peuvent se fédérer eux-mêmes en conseil d'élèves.

Un commissaire a bien compris que ces conseils ne sont pas obligatoires. Il cite l'exemple du quartier de la Jonction qui va plus loin que le conseil d'école, entre autres au niveau participation, mais il n'y a pas d'élève. Est-ce qu'il y a d'autres exemples de ce type?

M. Duparc ne connaît pas de conseil qui regroupe plusieurs écoles. Ce qui existe, ce sont des réseaux d'enseignants qui sont fédérés avec d'autres associations du quartier comme le réseau des Libellules, mais il n'y a pas non plus de place pour l'élève.

Le même commissaire demande à M. Duparc comment il verrait le concept d'un conseil des enfants Ville de Genève.

M. Duparc a envie de dire que si le conseil créé par la Ville a pour but l'éducation citoyenne liée à des prises de décision, il faut que ce soient ceux qui détiennent

nent cette autorité qui soient présents autour des enfants. Il ne faut pas charger les enseignants de nouvelles fonctions constamment. En résumé, il verrait plus une autorité politique qui soit à la tête de ce conseil des enfants.

A une commissaire qui demande à M. Duparc ce qu'il pense de la place des adultes qui pourraient émettre leur avis et influencer le conseil des enfants, il cite l'exemple du programme de formation qui a été mis en place pour les enseignants afin de leur permettre de conduire le conseil de classe ou d'école. Il est en effet important d'offrir quelque chose de sécurisé pour laisser les enfants s'exprimer en toute liberté.

Un commissaire croit savoir que, en plus des différents conseils déjà évoqués, il existe des conseils d'établissement, auxquels les parents participent, qu'en est-il?

M. Duparc sait que deux conseils de ce type fonctionnent dans le canton: un à Onex et l'autre aux Eaux-Vives.

Le même commissaire désirerait avoir l'avis de M. Duparc pour savoir comment faire fonctionner les conseils d'enfants sans s'appuyer sur les écoles?

M. Duparc répond qu'il a la responsabilité de veiller à ce que les enseignants ne soient pas sollicités de toute part. Pour avoir un autre éclairage, il faudrait peut-être solliciter la SPG, le syndicat des enseignants primaires. En ce qui le concerne, il n'est pas sûr que ce soit un rôle dévolu aux enseignants que de piloter une structure hors école.

A une commissaire qui aimerait savoir s'il y a une demande au niveau des enfants pour mettre de tels conseils en place, M. Duparc répond qu'il n'a pas eu d'écho de ce type de demande, mais qu'il faut se projeter dans l'avenir et donner la parole aux enfants. On pourrait aussi se demander si l'on ne devrait pas se tourner vers les parents pour solliciter l'intérêt de leurs enfants qui va au-delà de l'école.

Discussion et vote (25 novembre 2004)

Dans un premier temps, la discussion porte sur l'utilité ou non d'auditionner les maisons de quartier qui pourraient être le pilote d'un tel projet. Toutefois, après plusieurs échanges entre les commissaires, force est de constater qu'il n'existe pas une structure qui regroupe tous les comités bénévoles des maisons de quartier et que, par conséquent, il serait vain d'avoir un avis qui puisse être significatif.

Le sentiment général qui prévaut est qu'après ces nombreuses auditions il est temps de savoir si la commission veut envoyer un signal politique positif ou négatif au Conseil administratif sur la mise en place d'un conseil des enfants en Ville de Genève.

Un commissaire ne voit pas d'autre solution que de lancer un projet pilote qui pourrait être dirigé par la maison du quartier désignée. Il ne lui paraît pas possible, en l'état, de prévoir un conseil sur l'ensemble du territoire de la Ville, c'est pourquoi il propose d'amender la motion de la manière suivante:

«étudier la mise en place d'un projet pilote de conseil des enfants dans un quartier de la ville à définir, en partenariat avec la maison de quartier, les écoles et tout autre partenaire intéressé par ce projet».

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui a douté de la manière dont cette motion pouvait être mise sur pied et qui n'avait pas envie de renvoyer la motion au Conseil administratif sans relais extérieur, est d'accord de se rallier à cette proposition à partir du moment où la municipalité n'est pas seule concernée et peut s'appuyer sur une structure.

Un commissaire socialiste apprécie cette proposition qui est de faire une expérience.

Le groupe libéral n'entrera pas en matière sur cette motion pour plusieurs raisons:

- il pense qu'il faudrait en premier lieu s'assurer que toutes les écoles ont un conseil de classe et d'école; c'est un point important à résoudre avant d'aller plus loin;
- il imagine qu'à cet âge la priorité des enfants, c'est la famille, les copains et les activités diverses. Il pense que c'est une illusion d'adulte que de les faire entrer dans une structure telle qu'elle est décrite;
- M^{me} Irminger a déclaré, lors de son audition, ne pas avoir les structures pour gérer un conseil des enfants.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve l'idée intéressante, mais, pour ce qui est de l'éducation à la citoyenneté, un cours de civisme lui semblerait adéquat et suffisant. S'occuper de limitation de la vitesse dans une rue voisine est un problème qui ne concerne pas directement les enfants! Il est surpris d'avoir entendu que les différents conseils ne sont pas institutionnalisés. Il serait partisan qu'on donne la priorité aux conseils de classe et d'école.

Pour les Verts, il paraît intéressant de voir s'il est possible que les enfants travaillent au niveau de la vie du quartier. A partir du moment où l'idée séduit, on doit essayer de trouver le moyen de la développer.

Le groupe radical trouvait la motion telle qu'elle était présentée au départ peu réaliste. Il part du principe qu'il faut laisser les enfants vivre, sans les structurer trop tôt. Il faudrait plutôt souhaiter que toutes les écoles disposent d'un conseil de classe et d'un conseil d'école. Il s'abstiendra sur ce projet de motion amendée.

Le Parti démocrate-chrétien, auteur de l'amendement, s'y ralliera bien évidemment!

La présidente soumet au vote l'amendement; il est accepté par 9 oui (1 DC 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T), 2 non (UDC) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Puis, elle soumet au vote le projet de motion amendée dans son ensemble; il est accepté par 9 oui (1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T), 4 non (2 UDC, 2 L) et 1 abstention (R).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un projet pilote de conseil des enfants dans un quartier de la ville à définir, en partenariat avec la maison de quartier, les écoles et tout autre partenaire intéressé par ce projet.

M. Didier Bonny, rapporteur (DC). J'aurais souhaité que M. Tornare, qui se trouve dans la salle des pas perdus, assiste au débat qui le concerne...

M^{me} Sandrine Salerno (S). Oh!

Le président. Madame Salerno, je vous prie de laisser parler M. Didier Bonny et nous appellerons M. Manuel Tornare, qui se trouve peut-être à la salle des pas perdus...

M. Didier Bonny. Merci, Monsieur le président. Je voudrais d'abord dire, au nom de toute la commission sociale et de la jeunesse, que ce débat a été fort intéressant. Nous avons eu des auditions pour la plupart assez passionnantes, qui ont permis d'expliquer à toutes les personnes qui ne travaillent pas, de près ou de loin, avec des enfants ce qu'est un conseil de classe, un conseil d'école et, encore plus loin, ce que pourrait être un conseil des enfants.

Toutes ces auditions fort intéressantes ont toutefois débouché sur une interrogation de la commission: comment faire pour mettre sur pied ce conseil des enfants pour toute la Ville de Genève, lorsque des personnes le souhaitent? Notre cité est quand même relativement grande, bientôt près de 200 000 habitants, et nous nous sommes vite rendu compte que des problèmes se poseraient, D'autre part, nous ne savons pas vraiment par quel bout commencer, sachant qu'il faut

drait s'appuyer sur ce qui existe déjà. Or les conseils de classe et les conseils d'école existent. A partir de là, comment élargir ces conseils d'école à des conseils de quartier, sans oublier les enfants qui ne sont pas scolarisés dans ces mêmes écoles! Cela commençait à devenir relativement compliqué, surtout en envisageant les choses au niveau de toute la commune. Finalement, plutôt que de renoncer parce que cela paraissait trop compliqué, la commission a trouvé une solution que nous soumettons ce soir au Conseil municipal. Il s'agit de mandater le département de M. Tornare pour essayer, avec différents partenaires qui travaillent sur le terrain, de mettre en place un projet pilote de conseil des enfants dans un quartier de la ville à définir. Nous laissons toute liberté au magistrat de décider et c'est pourquoi, vous l'avez bien compris, Monsieur le président, je tenais tellement à ce qu'il assiste à nos débats. Il n'est pas si fréquent que le Conseil municipal donne un blanc-seing au Conseil administratif et il fallait donc que le magistrat puisse l'entendre!

Pour cette raison, la commission vous recommande de voter la motion amendée, qui confie au département de M. Tornare le soin de mettre en place un projet pilote de conseil des enfants, pour voir si c'est possible, si cela fonctionne et, s'il y a de bons résultats, pour l'étendre évidemment à d'autres quartiers de la ville.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi, chers collègues, de vous dire que je suis un peu déçu du traitement réservé à cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

La plupart des personnes auditionnées, et j'ai bien relu le rapport, à savoir le Dr Daniel Halpérin, pédiatre, M. Claude Laplace, expert en la matière, et M. Yves Duparc, directeur du Service de la scolarité pour la Direction de l'enseignement primaire, se sont prononcées en faveur d'un tel projet, même si des cautèles ont été posées ça et là pour la bonne réussite de l'expérience. Je ne comprends donc pas que la commission ait accouché d'une souris alors même que de nombreux enseignants, membres de notre Conseil municipal, avaient signé ladite motion.

J'ajoute que de nombreuses villes françaises, Lille ou Pessac par exemple, ont mis en place, depuis des années, des conseils des enfants, et il n'est plus à démontrer que ces conseils, en faisant participer les enfants à la vie sociale et politique de la commune, induisent une attitude citoyenne, améliorent le respect des personnes et réduisent la violence et les actes d'incivilité. J'affirme donc que c'est une occasion ratée de démocratie participative et d'éducation civique derrière laquelle d'aucuns ont pu penser, à tort, que les auteurs avaient glissé des intentions cachées.

C'est dommage, car notre démarche n'a pas été comprise et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera poliment, sans aucune conviction, du bout des lèvres, la timide «expérencinette» proposée par la commission, en souhaitant qu'un jour – qui sait, dans une cinquantaine d'années? – un conseiller ou une conseillère un peu curieuse reprendra cette idée en se demandant bien pour quoi on l'avait tant vidée de son contenu à l'époque!

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical trouvait cette motion peu réaliste telle qu'elle était présentée et il entendait s'abstenir. Mais, aujourd'hui, il la refusera, car il est d'avis que les investissements financiers pour ces conseils seraient mieux utilisés dans des aménagements ludiques ou des excursions instructives pour les enfants. D'autre part, avant de mettre sur pied des conseils des enfants, on ferait mieux de s'assurer que toutes les écoles de la Ville disposent d'un conseil de classe ou d'école.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). L'objectif de cette motion est de sensibiliser à la citoyenneté, d'éduquer les enfants à la vie civique, de promouvoir l'expression et l'action chez nos enfants, tout cela en parlant avec eux du respect d'autrui et de la protection de l'environnement. A priori, il semblait bien évident, pour la plupart des membres de la commission, que nous ne pouvions que souscrire à cette initiative. Mais, au fur et à mesure des auditions, il est apparu au Parti libéral que la création d'une telle structure serait compliquée, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons été étonnés d'impliquer de la sorte des enfants de 7 à 11 ans. Comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, il faudrait s'assurer de l'existence d'un conseil de classe dans chaque école et on nous a confirmé, d'ailleurs, que ce n'était pas toujours le cas. Les libéraux partent du principe que le dialogue commence par le conseil de classe hebdomadaire et le conseil d'école mensuel.

Il nous a aussi semblé qu'il y avait un piège dans le cadre de la réalisation de cette motion M-417. Il s'agit tout d'abord – M. Bonny l'a évoqué tout à l'heure – d'une participation partielle des enfants. Quid ensuite du pilotage d'un tel conseil qui n'assurerait pas le sérieux de la démarche en définissant ses compétences et son encadrement? Nous avons plusieurs fois demandé s'il était possible d'avoir les comptes rendus des expériences pilotes en France, mais, pour ma part, je les attends toujours.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance que nous avons auditionné nous a assurés qu'il n'avait pas les moyens de mettre une telle structure sur pied, notamment parce qu'il faudrait un cadre extrêmement précis pour conduire ce

genre de conseils. On nous a dit que le personnel n'était pas disponible et j'ai envie de citer aussi l'une des personnes auditionnées, pour qui il faut effectivement éviter de «mentoriser» les enfants. Il ne s'agit pas de décevoir ces derniers dès lors qu'on ne pourrait pas réaliser leurs demandes exprimées lors de ces conseils.

Pour nous, groupe libéral, donner le goût de la politique à des enfants de 7 à 11 ans n'est vraiment pas la priorité. Notre priorité, et je l'ai exprimé à la commission, c'est la vie de famille, qu'il est important de préserver avec les activités qui lui sont liées. Il faut favoriser aussi les activités des enfants de 7 à 11 ans en dehors de l'école, dans le cadre du sport, de la danse et de la musique, en encourageant la camaraderie, les rencontres avec les copains et, éventuellement, en faisant en sorte de créer des structures de rencontre.

J'ai regardé dernièrement une émission de TV5 qui reprenait un reportage de *Temps présent* sur le quartier de la Pelotière, à Versoix, où des immeubles ont été construits et où une infrastructure est en train d'être mise en place pour que les enfants se rencontrent, afin d'éviter une certaine forme de délinquance. Il nous apparaît qu'il faut commencer par donner la priorité à des structures extérieures à l'école avant de mettre sur pied un conseil qui n'a pas fait l'unanimité au vu des auditions de la commission.

Nous avons naturellement, pour les mêmes raisons, refusé l'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien, qui nous donnait l'impression que nous voulions faire amende honorable face à une proposition qui est quand même apparue, je dois le dire, aux yeux de bon nombre des membres de la commission, comme très difficile à mettre sur pied.

Pour toutes ces raisons, les libéraux pensent que les priorités, pour les enfants de 7 à 11 ans, sont ailleurs que dans un conseil des enfants.

M. Alain Marquet (Ve). Si je peux comprendre les regrets de M. Zaugg quant à ce qui est ressorti de la commission sociale et de la jeunesse au sujet de la motion que j'avais cosignée avec lui, je dirais que, là encore, il s'agit de savoir si on voit le verre à moitié vide ou à moitié plein. Pour ma part, je le vois plutôt à moitié plein, parce que cette motion, même amendée, s'inscrit à mes yeux parfaitement dans la démarche déjà comprise et accompagnée par le département de M. Tornare, par le biais de l'instauration des budgets participatifs. Grâce à ces derniers, les enseignants et les élèves ont été amenés à mettre en place des structures démocratiques de débats et de discussions. L'expérience est donc déjà entamée et nous le devons sans aucun doute à l'instauration de ces fameux budgets participatifs. Je vis cela au quotidien.

M. Hatt-Arnold a regretté de ne pas avoir été renseigné sur l'existence de certains projets en France, mais il aurait pu obtenir ces informations beaucoup plus près de chez lui, puisqu'il existe à Genève des conseils d'école, des conseils de classe et quasiment des conseils de quartier. M. Tornare le sait bien, puisque c'est M^{me} Marina Janssens qui se charge d'organiser les réunions à la Jonction en regroupant non seulement des enseignants de toutes les écoles, des participants du parascolaire, des membres d'associations des parents du quartier, qui représentent toutes les écoles, mais aussi des enfants, qui sont amenés à discuter et à débattre avec des adultes des propositions qu'ils font, initient et développent dans leurs conseils d'école respectifs. Je trouve que c'est un apprentissage non pas de la politique, parce que je sens, dans la manière de M. Hatt-Arnold de prononcer le mot «politique», qu'il trouve quelque chose d'un peu honteux dans la politique qu'on voudrait faire faire aux enfants. Ce n'est pas de cette politique-là qu'il s'agit, mais simplement de l'apprentissage de la démocratie. Et quand on regarde toutes les propositions que M. Hatt-Arnold souhaiterait favoriser, on se rend compte qu'on peut tout aussi bien les encourager par le biais d'une participation et d'un apprentissage de la démocratie que par un autre biais, qui serait celui, plus étroit, d'une politique qui ne concerne – et là je suis d'accord – pas encore les enfants.

Ce que nous souhaitons leur apprendre et développer chez eux, c'est ce fameux esprit critique, cette possibilité de développer ces priorités, de se rendre compte du possible et de l'impossible et, partant de là, de faire des choix, d'abandonner certains projets parce qu'ils ne sont tout simplement pas faisables ou irréalistes. Il s'agit de voir aussi, et c'est beaucoup plus heureux, joyeux et intéressant pour les enfants, des projets aboutir, comme c'est déjà le cas pour nombre d'entre eux grâce aux budgets participatifs. Je souhaite que ce soit le cas pour de nombreux projets encore, grâce à l'expérience demandée par la commission au Conseil administratif, qui ne manquera pas, j'en suis certain, de choisir prochainement un quartier où l'on verra enfin se développer et prendre forme de manière concrète les demandes de la motion amendée. Monsieur le président, j'ai dit.

Le président. Merci, Monsieur Marquet, de l'avoir si bien dit. Madame Claudine Gachet, vous avez la parole, mais, auparavant, je tiens à vous dire que nous terminerons notre séance avec ce point-là. Il est donc inutile de faire durer le débat pour ne pas entamer celui qui concerne la piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant! (*Exclamations.*)

M^{me} Claudine Gachet (R). Je suis consternée par cette motion et je vais essayer de vous dire pourquoi. D'abord, il est vrai que la plupart des écoles ont

des conseils de classe. Par exemple, à l'école de Pré-Picot, les conseils de classe se réunissent une fois par semaine ainsi que des conseils d'école toutes les trois semaines. Avec un représentant par classe, ces lieux permettent à chacun de s'exprimer, de construire une meilleure vie commune et un espace pédagogique. Les élèves élaborent des règles de vie collective et ils apprennent à tenir des rôles. Des propositions du conseil d'école, m'a-t-on dit, arrivent même dans les municipalités. Tant mieux! La motion concerne des enfants de 7 à 12 ans et, à cet âge, apprendre la classe et l'école est une chose déjà considérable. Ils n'ont pas la capacité de se décentrer pour nos réflexions d'adultes, ils ont besoin de se centrer sur eux pour leurs nombreux apprentissages.

Je lis dans ce rapport qu'un commissaire du groupe des Verts propose que les enfants travaillent au niveau de la vie du quartier... Sachez qu'en tant que psychologue, chaque jour, je vois des enfants en difficulté, épuisés souvent par les nombreuses exigences des adultes et des parents. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, arrêtez d'instrumentaliser nos enfants, fichez-leur la paix! Fichez-leur la paix et laissez-les grandir à leur rythme, car le temps d'enfant est précieux et passe vite! Introduisez plutôt l'instruction civique, que, pour ma part, dans le canton de Vaud, j'ai eue comme matière – cela m'a appris certaines choses en utilisant les jeux de rôles – mais surtout pas un conseil des enfants manipulé par des adultes! Rappelez-vous, le temps de l'enfant est court, ne le gâchez pas avec vos désirs et vos bonnes intentions d'adultes!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Que rajouter de plus à ce qu'ont dit les préopinants opposés à ce conseil des enfants? A une époque, il y avait un conseil des anciens; il y a maintenant un conseil municipal et on veut un conseil des enfants, mais on ne fait pas de politique entre 7 et 11 ans. Nous trouvons déplorable que les conseils de classe et d'école ne soient pas obligatoires dans toutes les classes et dans toutes les écoles, car, là, les enfants pourraient intervenir et vraiment être concernés par les affaires qui les préoccupent. Ce conseil des enfants demande une infrastructure assez difficile à mettre sur pied et on peut se demander s'il serait piloté par des enseignants ou par des politiciens. A chacun son âge. Nous disons non!

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois, après ce que nous avons entendu, que M. Zaugg peut comprendre pourquoi, finalement, cette motion n'est pas allée aussi loin qu'il l'aurait souhaité. C'est parce que nous avons tout entendu à la commission sociale et de la jeunesse et je vous dis franchement, Monsieur Zaugg, qu'à un moment donné je n'étais même pas sûr qu'il y aurait une majorité pour accepter ne serait-ce que la motion amendée. Je partage la vision de M. Marquet: il faut voir le verre à moitié plein

plutôt que le verre à moitié vide et il convient de tenter une expérience pilote pour voir comment cela se passera, si tant est qu'une majorité, ce soir, dans ce Conseil municipal, vote la motion amendée. Mais je pense que nous devrions pouvoir nous en sortir. En tout cas, les démocrates-chrétiens, même s'ils ne sont pas très nombreux, soutiendront bien sûr le projet de motion qu'ils ont eux-mêmes amendé.

Je dois quand même apporter deux ou trois éléments par rapport à des choses qui ont été dites et que je ne peux pas partager. Comment peut-on dire à la fois qu'il faudrait rendre obligatoires les conseils de classe et d'école et, juste après, qu'on ne veut pas des conseils d'enfants? S'il vous plaît, les écoles ne sont pas des îlots ni des ghettos, elles s'inscrivent dans un quartier. Les enfants qui se rendent à l'école sortent de chez eux et font un petit bout de chemin ou de route, ils sont de petits acteurs dans leur quartier et c'est là aussi leur vie. Ils ne font pas que passer de leur immeuble à leur école, ils vivent dans leur quartier, le mercredi, le week-end... Certains, d'ailleurs, ne sortent jamais de leur quartier parce que leurs parents n'ont même pas les moyens de les conduire ailleurs, ou qu'ils ne s'en donnent pas les moyens, mais c'est encore un autre problème... Je crois que les enfants de 7 à 12 ans sont tout à fait conscients de l'endroit où ils vivent et qu'ils voient des problèmes que nous ne voyons peut-être pas. Quant à l'argument selon lequel les enfants, je cite, «il faut les laisser grandir à leur rythme», je suis bien content d'entendre cela de la part d'une représentante du Parti radical, un parti qui fait tout son possible pour que les enfants ne puissent pas aller à leur rythme, puisqu'il veut remettre les notes et permettre ainsi de les sélectionner. (*Applaudissements.*) Je trouve qu'il y a là une contradiction qu'il faudrait régler, mais c'est, en définitive, le problème du Parti radical.

Je peux simplement vous dire que j'ai une assez longue pratique, en tant qu'enseignant, des conseils de classe et d'école et que, lorsque les enfants ont leur mot à dire et qu'ils peuvent faire des propositions, qu'ils sont écoutés et entendus – on ne peut pas, c'est vrai, toujours leur répondre oui – eh bien, c'est une excellente chose qui contribue à une bien meilleure vie au sein de l'école et à une bien meilleure relation entre eux. Prendre les enfants de 7 à 12 ans pour quantité négligeable sous prétexte qu'ils ne pourraient pas se prononcer sur la vie du quartier, je trouve cela tout à fait désobligeant à leur égard. Faire confiance aux enfants, c'est faire confiance aux citoyens de demain, citoyens qui nous remplaceront un jour au sein de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. René Grand (S). J'aimerais féliciter M. Didier Bonny de nous replacer un peu dans la vérité des enfants actuels. J'ai l'impression que nous parlons ici des enfants comme s'ils n'existaient pas dans notre monde. Il est vrai que les enfants ne regardent pas la télévision... Le tsunami, ils ne savent pas ce que c'est! Quand

il y a eu un deuil dans une école, qu'un enfant est mort, on ne parle pas de cela... Il faut laisser les enfants tranquilles, il ne faut pas qu'ils s'occupent de politique! Quand on aborde des conflits entre eux ou quand ils voient la guerre ou l'élection de M. Bush, bien sûr, personne ne leur en parle! Ils sont trop petits, ils ne peuvent pas comprendre, ce n'est pas possible.

Monsieur le président, je crois que vous êtes d'accord avec moi: comme éducateurs, nous devons considérer que les enfants sont de vraies personnes, car, même à l'école infantine, ils sont tout à fait capables de comprendre. Vous trouvez des conseils de classe où, chaque semaine, on se met ensemble sur les petits bancs et on fait le point sur ce qui s'est passé, pourquoi il y a eu cette bagarre, pourquoi les grands ont frappé les petits et, avec ces enfants, on trouve des solutions. Mesdames et Messieurs, c'est cela, la politique! C'est s'occuper de notre vie de tous les jours et c'est la raison pour laquelle il faut faire cette expérience, même si, c'est vrai, nous n'avons pas tous les éléments puisqu'il n'y a pas partout des conseils de classe. Mais nous pouvons essayer non seulement avec des conseils de classe dans l'école, mais en faisant participer à ces conseils d'enfants des élèves qui n'appartiennent pas à l'établissement. Je pense que l'expérience peut très bien être tentée pour en tirer un bilan par la suite. Je ne vois pas pourquoi nous refuserions cela aux enfants, ce serait leur faire injure, comme l'a très bien dit M. Bonny. J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je serai brève, car MM. Bonny et Grand ont dit beaucoup de choses que je pourrais reprendre, mais un aspect me gêne néanmoins. J'ai l'impression, en effet, que certains découvrent ce que sont des conseils des enfants ou des conseils d'école. Ces conseils existent depuis le début du siècle dernier, puisqu'on en trouve déjà dans certains pays dans les années 1930. Je ne sais pas si certains d'entre vous connaissent *La république des enfants*, en Espagne – le cirque Les Muchachos était venu à Genève dans les années 1970 – mais quelques-uns ont probablement entendu parler de *Libres enfants de Summerhill*, ce livre qui évoque les conseils des enfants, les conseils d'école. D'autres expériences ont été faites il y a fort longtemps, en France et dans d'autres pays.

Ce n'est donc pas une chose nouvelle et ces conseils de classe, d'école ou des enfants sont des lieux où un élève pas nécessairement très doué aurait la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et de faire preuve, peut-être, de qualités qu'il ne peut pas montrer sur le plan scolaire. Il est écouté, sa parole a autant de valeur que celle du premier de sa classe, et c'est important. Il appartient à une collectivité et il fait l'apprentissage de la démocratie. Je pense que si nous pouvons le faire au niveau de l'école, ce sera très bien, mais ce sera encore mieux au niveau du quartier.

M^{me} Claudine Gachet (R). Je vais être brève. J'aimerais que vous transmettiez, Monsieur le président, au préopinant du Parti démocrate-chrétien que les notes sont une chose et que ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Je ne comprends pas le rapport, le lien, avec le rythme des enfants. (*Exclamations.*)

D'autre part, je ne doute pas du potentiel des enfants, qui est énorme, et c'est justement en raison de cela qu'il faut les préserver. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, certains – M. Marquet en premier lieu – ont parlé de l'expérience que nous avons lancée dans beaucoup d'écoles et qui est un succès: le budget participatif. Vous avez voté, pour le budget 2005, je vous en remercie, près de 400 000 francs pour les budgets participatifs dans les écoles, qui nous demandent de plus en plus de tels budgets. Il faut savoir que ces budgets – de l'ordre de 50 000 à 60 000 francs par école pour l'amélioration du cadre de vie – sont en quelque sorte la cerise sur le gâteau. Quand on veut créer des conseils, il faut tout de même donner un peu de pouvoir, autrement cela ne sert à rien. C'est donc un apprentissage du pouvoir: cette somme est gérée à la fois par les élèves, par les institutrices et instituteurs qui le désirent, ainsi que par une personne essentielle dans l'école, le responsable du bâtiment, qu'on appelait autrefois le concierge – à qui nous avons donné une fonction sociale, vous le savez, puisque nous avons modifié son cahier des charges – et, parfois aussi, dans certaines écoles qui posent problème avec l'environnement architectural et le voisinage, par des représentants des habitants du quartier, et cela marche!

On m'a demandé, samedi dernier, lors du forum organisé par la Fédération genevoise de coopération, à Meyrin, de présenter ce budget participatif. Je peux vous dire que c'est une occasion unique de mettre les gens ensemble et de raffermir le tissu social, le maillage social, à la fois à l'intérieur de l'école et dans le quartier. Cela permet aussi aux enfants, ainsi qu'aux adultes, de respecter un peu mieux leur cadre professionnel et leur cadre de vie, puisqu'ils passent parfois plus de temps dans ces lieux que chez eux.

Alors, je suis partie prenante pour une expérience pilote. Je pense que l'école de l'Europe, qui connaît beaucoup de difficultés puisque le quartier des Charmilles a de la peine à trouver ses marques, serait peut-être le lieu idéal pour une telle expérience. C'est peut-être dans ce quartier que l'apprentissage de la citoyenneté est le plus nécessaire, même s'il y a eu des améliorations grâce au budget participatif et depuis que nous travaillons en réseau avec la Délégation à la jeunesse – les habitants me l'ont dit il y a peu de temps. Je dois néanmoins mettre un petit bémol. Il faudra que je demande l'accord de Charles Beer, car nous sommes à la

limite des compétences entre la Ville et l'Etat, qui s'occupe quand même un peu de pédagogie. Je pense toutefois que Charles Beer ne s'y opposera pas.

Pour terminer, j'aimerais adresser une mise en garde, car il est vrai que, pour les enfants, certaines choses peuvent être traumatisantes. Ce n'est pas vous qui allez me contredire, surtout ceux qui connaissent bien la pédagogie. Demandez au professeur Cramer, le mari de votre ancienne collègue, un pédopsychiatre mondialement connu, de vous en parler. Il le fait fort bien et souvent, vous le savez, lorsqu'il est invité sur des plateaux de télévision ou à faire des conférences. Il y a, pour les enfants, un apprentissage de la parole et de l'image. Il est vrai que toutes les images présentées à la télévision dernièrement, sur France 2, à la Télévision suisse romande ou sur les grandes chaînes, au sujet de ce qui s'est passé dans le Sud-Est asiatique, ont traumatisé les enfants. Un travail de catharsis a dû se faire dans les écoles pour expurger toutes ces images noires qui, souvent, faisaient que des petits enfants n'arrivaient plus à dormir. On me l'a confirmé dans mon entourage. J'ai un neveu de 5 ans et je peux vous dire qu'il ne dormait plus, il pensait à cela et il ne veut plus aller au bord de la mer. Il n'est pas le seul, nous avons lu et entendu des témoignages de parents, d'adultes, d'enseignants et d'enfants allant dans ce sens. Cet apprentissage de l'image et de la parole prend du temps, car nous voyons aussi que des adultes ont malheureusement eu un apprentissage accéléré. Nous le constatons dans des lieux de démocratie où, hélas, l'insulte, la discrimination, l'irrespect sont de règle, et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et des membres de l'Union démocratique du centre).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un projet pilote de conseil des enfants dans un quartier de la ville à définir, en partenariat avec la maison de quartier, les écoles et tout autre partenaire intéressé par ce projet.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Avant d'annoncer les nouveaux objets, je donne la parole à M. Broggin.

M. Roberto Broggin (Ve). Merci, Monsieur le président. Il est tard et cela me permettra de rendre un hommage bref – mais appuyé – à notre ami Damien Sidler, dont c'est la dernière soirée au sein de notre Conseil. Il est entré dans cette enceinte en 1999, élu sur la liste des Verts, et a dirigé notre groupe durant deux ans. Il a, Mesdames et Messieurs, apporté à notre Conseil ses connaissances de polytechnicien compétent, notamment en sciences de l'environnement. Je crois que ses éclairages nous ont permis, à toutes et tous dans ce Conseil, d'avoir quelques lumières sur certains dossiers. Ce soir, je voudrais lui dire: merci et bon courage, Monsieur le député! (*Applaudissements.*)

16. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-56, de *M. Didier Bonny*: «Modification de l'article 126 du règlement du Conseil municipal concernant l'organisation des commissions municipales», ainsi que les motions et la résolution suivantes:
- M-521, de *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet, Nelly Hartlieb, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck, David Carrillo, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Georges Queloz, Jean-Charles Rielle, Pierre Rumo, François Sottas et Christian Zaugg*: «Rénovation des courts du Tennis Club Drizia-Miremont»;
- M-522, de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou*: «Assurance maladie pour le personnel de l'administration municipale et du SIS: pour une participation de l'employeur plus importante pour les bas salaires que pour les hauts»;
- R-78, de *M^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Roberto Broggin, Roland Crot, Didier Bonny, Jean-Marie Hainaut, Lionel Ricou et Sébastien Bertrand*: «Régularisation des sans-papiers: soutenons les démarches du Conseil d'Etat genevois auprès du Conseil fédéral!»

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Le président. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-179, de *M. Roberto Brogginì*: «Neige: peut-on nettoyer en priorité les passages piétons et les arrêts de bus?»;
- QE-180, de *M. Jean-Pierre Oberholzer*: «Règlement des factures: escomptes imposés et aléatoires, une saine vision des marchés publics?»

Mesdames et Messieurs, je vous signale que nous avons prévu une séance supplémentaire le lundi 21 février, cela en vue de préserver les week-ends des skieurs et des skieuses. Avant de prendre congé de vous, je tiens encore à transmettre tous les vœux du bureau et du Conseil municipal à Damien Sidler dans ses nouvelles fonctions politiques. Bonne fin de soirée et bonne nuit!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4342
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4342
3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Daniel Sormanni, M ^{me} Sandrine Salerno, M. Jacques Mino, M ^{me} Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Georges Breguet, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, M ^{me} Micheline Gioiosa et M. Jacques François, renvoyé en commission le 6 novembre 2002, intitulé: «Pour un règlement municipal portant sur la représentation de la Ville de Genève par son Conseil administratif dans les conseils d'administration ou de fondation» (PA-31 A). Suite du premier débat	4343
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Jean-Marie Hainaut, André Kaplun et Jean-Pierre Oberholzer, renvoyé en commission le 12 avril 2003, intitulé: «Contrôle de gestion» (PA-37 A1). Troisième débat.....	4347
5. Projet d'arrêté de M ^{mes} Hélène Ecuyer, Caroline Schum, Claudine Gachet, Bérengère Rosset, Annina Pfund, MM. Bruno Martinelli, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Création d'une commission Agenda 21» (PA-53). Troisième débat	4350
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2003 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32 A)	4351
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, intitulée: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux» (P-77 A)	4357
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Prolongement de la ligne 3 des bus TPG en direction du quartier du Pommier» (P-81 A).....	4358

- 9.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour 700 nouvelles places de parc pour les habitants et les commerçants du quartier des Eaux-Vives» (P-99 A) 4376
- 9.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et M. Jacques Finet, renvoyée en commission le 20 novembre 2002, intitulée: «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parage: faire d'une pierre deux coups» (M-303 A) 4386
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg» (P-104 A)..... 4437
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Création d'un fonds pour contribuer aux frais de déplacement de missions chargées de faire rapport sur le respect des droits de l'homme» (P-110 A) 4449
12. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro, renvoyée en commission le 20 octobre 1997, intitulée: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion» (M-274 A)..... 4456
13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001» (PR-294 A)... 4458
14. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogini, renvoyé en commission le 6 décembre 1994, modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PA-370 A)..... 4459
15. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Vera Figurek, Liliane Johner, MM. Christian Zaugg, Alain Marquet, Pierre Losio, Didier Bonny, Alain Dupraz, Olivier Coste et Roman Juon, renvoyée en commission le 23 février 2004, intitulée: «Conseil des enfants» (M-417 A)..... 4460

16. Propositions des conseillers municipaux	4485
17. Interpellations	4486
18. Questions écrites	4486

La mémorialiste:
Marguerite Conus